

Rapport

« Consultation auprès de la population sur les travaux de la Constituante »

Sur mandat du:

Bureau de l'Assemblée constituante genevoise
Secrétariat général
Rue Henri-Fazy 2
1211 Genève 3

par:

LINK Institut de recherche
marketing et sociale
Rue de bourg 11
1002 Lausanne

Massimo Sardi
LINK Direction recherche sociale SR
Telephone: 021 / 317 55 01
Email: massimo.sardi@link.ch

LINK No. 31140, 30 mai 2011



Qualitätsgarantie



Garantie de qualité

Garanzia di qualità

Luzern:
Spannortstrasse 7/9
CH-6000 Luzern 4
Tel 041 367 73 73
luzern@link.ch

Lausanne:
Rue de Bourg 11
CH-1002 Lausanne
Tel 021 317 55 55
lausanne@link.ch

Zürich:
Flurstrasse 30
CH-8048 Zürich
Tel 044 497 49 49
zurich@link.ch

Lugano:
Via Landriani 3
CH-6900 Lugano
Tel 091 913 87 87
lugano@link.ch

www.link.ch

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU MANDAT	3
2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION	3
3. METHODE : MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION.....	4
3.1. OBJET ET MATERIEL DE CONSULTATION.....	4
3.2. MODALITES DE PARTICIPATION	4
3.3. GROUPES DE POPULATION CONSULTES	5
4. REALISATION DE LA CONSULTATION.....	5
4.1. PERIODE DE LA CONSULTATION	5
4.2. CONSULTATION AUPRES DE L'ECHANTILLON POPULATION.....	5
4.3. CONSULTATION AUPRES DES DEPUTES ET DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS.....	6
4.4. MESURES SPECIFIQUES.....	6
4.5. DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES ET ANALYSE DE L'INFORMATION RECOLTEE	6
5. TAUX DE PARTICIPATION ET MANIERE DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE	7
5.1. ECHANTILLON POPULATION	7
5.2. DEPUTES	9
5.3. INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS	10
5.3.1. ORGANISMES SOLLICITÉS	10
5.3.2. ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ DE MANIÈRE SPONTANÉE	12
5.3.3. ENSEMBLE DES ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION	12
5.4. REpondants SPONTANES (PARTICULIERS).....	13
6. RESULTATS : APERÇU DE LA MANIERE DE REpondRE AU QUESTIONNAIRE...15	
6.1. MANIERE DE REpondRE ET TAUX DE REponse CONCERNANT LES QUESTIONS SPECIFIQUES.....	15
6.2. COMMENTAIRES SPECIFIQUES AUX QUESTIONS POSEES	18
6.3. COMMENTAIRE GENERAL.....	20

7. RESULTATS : REPONSES AUX QUESTIONS SPECIFIQUES	21
7.1. QUESTION 1 : PREAMBULE.....	22
7.2. QUESTION 2 : DROITS FONDAMENTAUX	24
7.3. QUESTION 3 : BESOINS FONDAMENTAUX	26
7.4. QUESTION 4 : DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS (VOTE AU NIVEAU COMMUNAL)	28
7.5. QUESTION 5 : DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS (ELIGIBILITE AU NIVEAU COMMUNAL)	30
7.6. QUESTION 6 : DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS (VOTE AU NIVEAU CANTONAL)	32
7.7. QUESTION 7 : DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS (ELIGIBILITE AU NIVEAU CANTONAL)	34
7.8. QUESTION 8 : PARITE FEMMES-HOMMES	36
7.9. QUESTION 9 : INITIATIVE ET REFERENDUM (INITIATIVE LEGISLATIVE)	38
7.10. QUESTION 10 : INITIATIVE ET REFERENDUM (REFERENDUM FACULTATIF)	40
7.11. QUESTION 11 : REFERENDUMS OBLIGATOIRES	42
7.12. QUESTION 12 : QUORUM.....	44
7.13. QUESTION 13 : PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT	46
7.14. QUESTION 14 : ELECTION DU POUVOIR JUDICIAIRE.....	48
7.15. QUESTION 15 : COMPTES DE L'ETAT	50
7.16. QUESTION 16 : COOPERATION INTERNATIONALE A GENEVE	52
7.17. QUESTION 17 : REGION FRANCO-VALDO-GENEVOISE	54
7.18. QUESTION 18 : COMMUNES (ORGANISATION TERRITORIALE)	56
7.19. QUESTION 19 : COMMUNES (COMPETENCES).....	58
7.20. QUESTION 20 : COMMUNES (CENTIME ADDITIONNEL UNIFIE).....	60
7.21. QUESTION 21 : COMMUNES (ATTRIBUTION CENTIME ADDITIONNEL).....	62
7.22. QUESTION 22 : ENERGIE NUCLEAIRE	64
7.23. QUESTION 23 : LOGEMENT.....	66
7.24. QUESTION 24 : SALAIRE PARENTAL	68
7.25. QUESTION 25 : FREIN A L'ENDETTEMENT	70
7.26. QUESTION 26 : MODE DE TRANSPORT	72
7.27. QUESTION 27 : GAZ A EFFET DE SERRE	74

ANNEXES

- Questionnaire (Echantillon Population)
- Liste des organismes ayant participé à la consultation

1. Contexte du mandat

Conformément à son règlement qui prévoit une large consultation de la population, l'Assemblée constituante genevoise a mené une consultation auprès de l'ensemble de la population genevoise pour solliciter son avis sur les travaux des commissions et sur l'avant-projet de constitution mais également intéresser et intégrer la population aux travaux de la Constituante.

Dans ce cadre, l'Assemblée constituante a mandaté l'institut LINK pour participer à la mise en œuvre de la consultation. Les principales tâches de l'institut LINK ont été:

- de participer à l'élaboration d'un questionnaire portant sur l'avant-projet ;
- de diffuser le questionnaire auprès de certains groupes de la population en offrant la possibilité aux participants de remplir le questionnaire par voie postale (courrier) ou par voie électronique (accès Internet) ;
- de récolter les questionnaires et de saisir et traiter les informations en vue du dépouillement et de l'analyse des résultats.

2. Objectif de la consultation

L'objectif principal de la consultation était de récolter l'avis de la population sur l'avant-projet de constitution et sur 27 questions ciblées portant sur des points spécifiques (novateurs ou controversés). Les informations récoltées permettront aux commissions de continuer leurs travaux en prenant en compte les avis et les opinions exprimés par la population.

La consultation se voulait ouverte à toute personne intéressée et souhaitant donner son avis sur l'avant-projet mais il s'agissait également pour l'Assemblée constituante de connaître l'avis de certains groupes de la population qui ont ainsi été nominalement invités à y répondre.

Dans le cadre d'une consultation ouverte, on peut présupposer que ce sont en grande partie les personnes les plus intéressées, voire les plus au fait des travaux préparatoires, qui participent majoritairement à la consultation pour exprimer et faire valoir leurs opinions. Afin de compléter les avis et d'évaluer l'intérêt que la population, dans son ensemble, porte sur les travaux de la Constituante et de ses commissions, il a été décidé de soumettre l'avant-projet et les questions ciblées à un échantillon représentatif de la population genevoise. En soumettant le matériel de consultation à un échantillon de personnes disposant du droit de vote cantonal et sélectionnées aléatoirement au sein de la population genevoise, il s'agissait de rendre compte des opinions de la population le plus largement possible.

Si la consultation visait à obtenir les avis et les opinions de la population la plus large possible, elle ne doit cependant pas pouvoir être considérée comme un sondage ou un pré-vote. Le type de participation obtenu lors de la consultation, les avis récoltés et les résultats analysés ne préfigurent en rien des résultats d'une future votation sur le sujet et de son issue.

3. Méthode : mise en œuvre de la consultation

3.1. Objet et matériel de consultation

Le matériel soumis à la consultation était constitué d'une brochure contenant l'**avant-projet** de la nouvelle constitution et d'un **questionnaire**.

Le questionnaire a été élaboré sur la base de questions proposées par les commissions et validées par le Bureau de l'Assemblée constituante en collaboration avec l'institut LINK.

Le questionnaire se composait d'une première partie de **27 questions spécifiques** concernant des thèmes que les commissions ont souhaité soumettre à la consultation. Chacune des questions présentait des propositions de réponse et offrait une place pour un court **commentaire spécifique** se rapportant à la question. Une deuxième partie consistait en une question générale dans laquelle le répondant pouvait faire un **commentaire général ou une prise de position** sur l'avant-projet et/ou sur les différents articles.

Les brochures de l'avant-projet de la nouvelle constitution ont été imprimées par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante et diffusées dans le cadre de la consultation (cf. point 3.2).

3.2. Modalités de participation

L'Assemblée constituante a souhaité que la consultation puisse être ouverte à toutes les personnes, associations ou institutions intéressées et voulant donner leur avis sur les travaux de la Constituante. Pour ce faire la campagne d'information et de communication qui a été réalisée parallèlement à la mise en œuvre de la consultation a permis à celles et à ceux souhaitant participer de le faire grâce aux modalités suivantes :

- possibilité d'aller sur le site Internet de l'Assemblée constituante pour consulter l'avant-projet et remplir le questionnaire online ;
- possibilité de demander l'avant-projet et le questionnaire au Secrétariat général de l'Assemblée constituante afin de remplir le document et le renvoyer par voie postale ;
- possibilité de se procurer l'avant-projet, de remplir et de renvoyer un exemplaire des questionnaires diffusés et mis à disposition lors de différentes manifestations ou événements d'information et de communication mis sur pied pour rendre compte des travaux de la Constituante pendant les mois de février et de mars 2011.

Le questionnaire et la brochure de l'avant-projet ont été directement adressés par voie postale aux personnes sollicitées pour participer à la consultation et ces personnes avaient également la possibilité de remplir le questionnaire online. En effet, un code personnel et un lien indiqués dans les courriers d'accompagnement permettaient de diriger le participant sur le serveur sécurisé de LINK où il accédait au questionnaire online et pouvait consulter l'avant-projet. Cette possibilité a été proposée pour favoriser la participation de personnes plus enclines à utiliser des moyens électroniques (jeunes, niveau d'instruction supérieur) mais également parce qu'elle permettait d'aller sur le site de l'Assemblée constituante pour trouver de plus amples informations sur la consultation et les travaux de la Constituante (constitution actuelle, liste des thèses votées et refusées, rapports des commissions, etc.).

3.3. Groupes de population consultés

Les différents groupes de population sollicités pour la consultation ainsi que les modalités de leur participation sont présentés dans le tableau suivant :

Groupe	Consultés	Méthode / démarche
Echantillon Population	1000 personnes sélectionnées aléatoirement, disposant du droit de vote cantonal et résidant dans le canton de Genève	Envoi postal et accès online personnalisé
Députés	100 députés du Grand Conseil	Envoi postal et accès online personnalisé
Institutions et associations	487 institutions et associations recensées par l'Assemblée constituante	Envoi postal et accès online personnalisé
Répondants spontanés	Personnes intéressées participant de manière spontanée (particuliers) Organismes participant de manière spontanée (affectés par la suite au groupe des institutions et associations)	Envoi de questionnaires sur demande Remplissage online Questionnaires distribués lors de manifestations

4. Réalisation de la consultation

4.1. Période de la consultation

La consultation s'est déroulée du 5 février (date de la journée itinérante de l'Assemblée constituante pour lancer le processus) au 25 mars 2011. Les questionnaires reçus ont été pris en compte jusqu'au 4 avril et c'est aussi à cette date que le lien permettant de remplir le questionnaire online a été désactivé.

4.2. Consultation auprès de l'échantillon Population

Un échantillon de 1000 individus résidant dans le canton de Genève et disposant du droit de vote au niveau cantonal a été sélectionné aléatoirement par l'Office cantonal de la population¹. Le fichier d'adresses² a été remis à l'institut LINK pour réaliser un envoi postal contenant le matériel de consultation.

Les personnes sollicitées ont reçu un courrier sous enveloppe officielle contenant une lettre de présentation à l'en-tête de l'Assemblée constituante et signée par la présidence. Ce courrier d'accompagnement contenait le questionnaire, l'avant-projet et une enveloppe-réponse préaffranchie pour renvoyer le questionnaire. La lettre indiquait également à la personne la possibilité de participer à la consultation par voie électronique grâce à un code personnel.

Les courriers ont été envoyés le 7 février 2011 et une deuxième lettre de relance a été adressée aux personnes n'ayant pas retourné leur questionnaire le 8 mars 2011. L'envoi contenait à nouveau un exemplaire du questionnaire ainsi que la brochure de l'avant-projet. 732 envois de relance ont été effectués (73% de l'échantillon initial).

¹ Les critères définis pour l'extraction aléatoire étaient l'exercice des droits civils d'une part et la nationalité suisse comme nationalité principale d'autre part.

² Conformément à la protection des données (LIPAD, art. 39 al. 9 et 10), seul l'institut LINK a eu accès au fichier remis par l'OCP pour réaliser la consultation auprès des personnes sélectionnées et traiter les données.

4.3. Consultation auprès des députés et des institutions et associations

Deux fichiers de 100 députés³ et de 487 institutions et associations (organismes institutionnels et associatifs répertoriés comme autorités, communes, partis, associations, etc.) préparés par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante et validés par le Bureau ont été remis à l'institut LINK. Les institutions et associations ont été réparties en 19 catégories relevant des intérêts et des domaines d'activité de ces différents organismes. Cette catégorisation a été effectuée par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante et est présentée en annexe avec la liste de l'ensemble des institutions et associations ayant participé à la consultation.

Afin de favoriser l'élaboration d'une prise de position commune au sein des diverses institutions et associations sollicitées, une première lettre d'annonce a été adressée par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante aux différents organismes répertoriés entre le 20 janvier et le 25 janvier 2011. Le but de cette communication visait à ce que les institutions et associations disposent du temps nécessaire pour élaborer une prise de position commune – réponse au nom de l'institution ou association sollicitée - et puissent ainsi organiser les modalités de la réponse donnée à cette consultation. En effet, il s'agissait d'obtenir un seul questionnaire ou prise de position pour chacune des institutions ou associations sollicitées.

Les courriers contenant le questionnaire et l'avant-projet ont été envoyés le 7 février 2011 et une deuxième lettre de relance a été adressée le 16 mars 2011 aux organismes sollicités n'ayant pas renvoyé le questionnaire. Cet envoi contenait uniquement un nouvel exemplaire du questionnaire. 534 envois de relance ont été effectués (89 auprès des députés, soit 89% de l'échantillon initial et 446 auprès des institutions et associations, soit 92% de l'échantillon initial).

4.4. Mesures spécifiques

Une consultation ouverte à toutes les personnes intéressées contient le **risque** que certaines personnes veuillent l'utiliser ou y participer dans le seul but d'influencer ou de peser sur les résultats en remplissant plusieurs questionnaires et en multipliant les participations. Afin de réduire cette possibilité de biais et d'abus, les personnes remplissant les questionnaires devaient impérativement y apposer leur signature et indiquer leur nom et adresse. Seuls les questionnaires contenant ces informations ont été comptabilisés et dépouillés dans le cadre de la consultation (tous les questionnaires anonymes reçus ont automatiquement été écartés de l'analyse).

4.5. Dépouillement des questionnaires et analyse de l'information récoltée

Le présent rapport rend compte de l'ensemble de l'information récoltée lors de la consultation sur la base du dépouillement et des analyses suivantes :

- **taux de participation** des groupes consultés et **caractéristiques des participants** ;
- **mode de participation** en fonction des différents groupes de participants : utilisation du questionnaire papier, remplissage par online, utilisation ou non du questionnaire ;
- **réponses aux 27 questions spécifiques** selon les différents groupes de participants ;
- principaux **commentaires spécifiques portés sur chacune des 27 questions** posées en fonction des différents groupes de participants.

³ Le Bureau du Grand Conseil a souhaité que la consultation soit adressée individuellement aux 100 députés. Seule une note technique du Secrétariat général du Grand Conseil a été adressée au Secrétariat général de l'Assemblée constituante et cette note a été traitée comme prise de position pour l'institution Grand Conseil.

Un deuxième rapport rédigé par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante est exclusivement centré sur l'analyse des **commentaires généraux ou prises de position**. Ces commentaires généraux ou prises de position ont été soit consignés directement sur la dernière page du questionnaire, soit rédigés dans des documents indépendants directement adressés au Secrétariat général de l'Assemblée constituante (jointes ou non au renvoi des questionnaires).

5. Taux de participation et manière de remplir le questionnaire

2062 participants ont pris part à la consultation⁴. 1976 questionnaires ont été traités lors de l'analyse après l'élimination des questionnaires anonymes et des questionnaires remplis ou reçus à double.

Avant d'analyser en détail la participation, nous présentons ci-dessous des tableaux synthétiques sur la répartition des différents types de participants qui ont pris part à la consultation ainsi que les modalités de leur participation.

Tableau 1
Type de participant et taux de participation

	n	% sur l'ensemble des participants	Taux de participation par type de participant
Echantillon Population	437	21.2	43.7%
Députés	44	2.1	44.0%
Institutions et associations	310	15.0	*50.7%
Répondants spontanés (particuliers)	1271	61.6	-
Total	2062	100	

**établi sur la base des associations directement sollicitées (n=487)*

Tableau 2
Manière de répondre à la consultation selon le type de participant

	Echantillon Population	Députés	Institutions et associations	Répondants spontanés	Total
	437	44	310	1271	2062
Questionnaire					
- questionnaire papier	376	35	179	514	1104
- questionnaire online	58	9	77	728	872
- sans questionnaire	3	0	54	29	86
Commentaire général/prise de position					
- aucun/e	366	29	83	741	1219
- dans questionnaire	68	15	173	501	757
- séparé/e (sans questionnaire)	3	0	54	29	86

5.1. Echantillon Population

43,7 % des personnes sélectionnées aléatoirement pour répondre à la consultation ont participé. C'est un taux satisfaisant eu égard à la technique de l'enquête postale et à la seule relance qui a été mise sur pied pour solliciter les personnes à participer. Par ailleurs, la participation à la consultation impliquait de pouvoir prendre en compte une certaine documentation (lectures de l'avant-projet, informations supplémentaires sur le site, etc.). Sans pouvoir évaluer la part de personnes qui se sont effectivement documentées ou informées activement pour répondre au questionnaire, on peut considérer que cet aspect

⁴ A titre de comparaison la consultation réalisée par le canton de Vaud (2001) a donné lieu au dépouillement de 1950 questionnaires et celles de Fribourg (2003) au dépouillement de 2486 questionnaires.

aurait pu être un élément démobilisateur auprès des personnes sollicitées ou pour certaines catégories d'entre elles.

En termes de structure de participation, on note qu'il n'y a que très **peu de différences entre la structure de l'échantillon initial et la structure de l'échantillon des participants**. On constate tout au plus une légère surreprésentation des hommes (+1,4%) et une sous représentation des 25-34 ans (-4.2% au profit des 45-54 ans et des 65-74 ans). Cela démontre qu'il n'y a pas eu un désintérêt plus marqué de certaines catégories de la population vis-à-vis de la consultation, tout au moins en termes d'âge et de sexe.

Tableau 3
Population⁵ : structure des échantillons

	OCSTAT 2010	Echantillon initial*	Participants*
Total	223700	1000	437
Sexe			
- Homme	45.1%	42.8%	44.2%
- Femme	54.9%	57.2%	55.8%
Age			
- 18-24 ans	11.2%	9.8%	9.4%
- 25-34 ans	14.0%	15.6%	11.2%
- 35-44 ans	16.6%	18.7%	17.6%
- 45-54 ans	18.2%	17.5%	19.9%
- 55-64 ans	15.4%	14.4%	14.9%
- 65-74 ans	12.5%	12.6%	16.0%
- 75 ans et plus	12.2%	11.4%	11.0%
Zone géographique			
- Genève Rive droite		19.2%	17.4%
- Genève Rive gauche		18.7%	16.5%
- Communes périphérie		13.0%	12.8%
- Communes suburbaines		28.1%	30.4%
- Communes rurales		21.0%	22.9%

**Informations selon échantillon initial*

La comparaison géographique montre également une très bonne représentativité de l'échantillon des participants par rapport à l'échantillon initial. L'ensemble des communes sont représentées proportionnellement à leur poids démographique et cela est résumé par le regroupement géographique plus large présenté dans le tableau ci-dessus.

Parmi les 572 personnes sollicitées qui n'ont pas pris part à la consultation, on relève un petit nombre d'adresses (n=23) pour lesquelles une **raison ou une motivation de non participation** a pu être indiquée :

- 3 adresses invalidées par retour de courrier (personne inconnue à cette adresse) ;
- 4 refus déclarés de participer à la consultation ;
- 1 absence pendant la période de la consultation (communiquée par un membre du ménage) ;
- 3 non participations pour raison de maladie ou d'handicap (communiquées par un membre du ménage) ;
- 12 adresses pour lesquelles la personne s'est déclarée comme ne pouvant pas se prononcer vis-à-vis de la consultation (par la personne elle-même ou par un membre du ménage : méconnaissance politique, n'habite plus à Genève, trop âgé, etc.).

⁵ Personnes âgées de 18 ans et plus, de nationalité suisse et disposant du droit de vote cantonal.

Manière de répondre au questionnaire

Malgré la possibilité qui était donnée aux personnes sollicitées de répondre au questionnaire par internet, la grande majorité a préféré répondre sur le questionnaire papier et le renvoyer par la poste. Le remplissage online a été plus fortement utilisé par les hommes et les personnes les plus jeunes.

Tableau 4
Echantillon Population : manière de répondre au questionnaire

	Questionnaire papier	Questionnaire online
Total	376	58
	86.6%	13.4%
Sexe		
- Homme	82.3%	17.7%
- Femme	90.1%	9.9%
Age		
- 18-24 ans	80.5%	19.5%
- 25-34 ans	77.6%	22.4%
- 35-44 ans	81.6%	18.4%
- 45-54 ans	88.2%	11.8%
- 55-64 ans	90.8%	9.2%
- 65-74 ans	90.0%	10.0%
- 75 ans et plus	95.8%	4.2%

Base n=434 (excl. 3 prises de position par courrier sans questionnaire ; informations échantillon initial)

5.2. Députés

44% des députés sollicités ont participé à la consultation.

L'ensemble des partis du Grand Conseil sont représentés parmi les députés ayant pris part à la consultation. On note une participation plus forte des partis libéral, radical et démocrate-chrétien et une nette sous représentation de l'union démocratique du centre. Les députés du parti radical constituent le parti qui a le plus fortement participé à la consultation avec un taux de 80%.

Tableau 5
Répartition des députés

	Participants Consultation	Députés Grand Conseil
Libéral	12 (27%)	20 (20%)
Les Verts	5 (11%)	17 (17%)
Mouvement Citoyens Genevois	6 (14%)	17 (17%)
Socialiste	5 (11%)	15 (15%)
Radical	9 (20%)	11 (11%)
Démocrate-Chrétien	6 (14%)	11 (11%)
Union démocratique du centre	1 (2%)	9 (9%)
Total	44	100

5.3. Institutions et associations

5.3.1. Organismes sollicités

50.7% des institutions et associations directement sollicitées pour répondre à la consultation ont participé.

La démarche de consultation demandait aux diverses associations et institutions sollicitées de répondre au questionnaire au nom de l'ensemble de l'institution ou de l'association sollicitée. Afin de pouvoir rendre possible cette prise de position commune, la démarche de consultation a été adaptée spécifiquement pour ces organismes (cf. communication préalable, point 4.3). Les questionnaires retournés et contrôlés ont mis en évidence que dans une vingtaine de cas, il s'est agi d'une réponse individuelle et non de la prise de position officielle ou collective de l'institution ou de l'association sollicitée. Le taux de participation est ainsi diminué de ces prises de position individuelles qui ont été traitées comme telles.

Le tableau ci-dessous indique que la répartition des associations ayant participé est conforme à la structure de l'ensemble des associations sollicitées en regard de leurs domaines d'activité ou d'intérêt. Dans certains domaines, notamment « Canton », « Jeunes - Sport - Loisirs » ou « Transports - Energie », la mobilisation des organismes a été particulièrement marquée (taux de participation de plus de 60%).

Tableau 6
Domaine d'intérêt/activité des institutions et associations sollicitées

	Echantillon initial		Echantillon participants		
	n	%	n	% sur total	% sur categorie
Canton	7	1.4	7	2.8	100.0
Communes	91	18.7	46	18.6	50.5
Région	10	2.1	5	2.0	50.0
Justice - Sécurité	14	2.9	5	2.0	35.7
Politique	17	3.5	11	4.5	64.7
Economie	19	3.9	11	4.5	57.9
Construction - Logement	16	3.3	10	4.0	62.5
Transports - Energie - Com	13	2.7	9	3.6	69.2
Agriculture - Animaux	17	3.5	7	2.8	41.2
Environnement	16	3.3	10	4.0	62.5
Syndicats	22	4.5	10	4.0	45.5
Formation - Culture	41	8.4	18	7.3	43.9
Santé - Handicap	51	10.5	20	8.1	39.2
Social - Famille - Aînés	58	11.9	35	14.2	60.3
Jeunes - Sport - Loisirs	9	1.8	7	2.8	77.8
Intégration - Droits humains	23	4.7	14	5.7	60.9
International - Coopération	10	2.1	4	1.6	40.0
Ethique - Religion	25	5.1	12	4.9	48.0
Experts	28	5.7	6	2.4	21.4
Total	487	100.0	247	100.0	

Les institutions et associations sollicitées qui ont participé à la consultation ont privilégié la forme papier. En effet seuls, 21,9% d'entre elles ont rempli le questionnaire en allant sur le site.

Tableau 7
Organismes sollicités et ayant participé : manière de répondre au questionnaire

	n	%
Questionnaire papier rempli	151	61%
Questionnaire rempli par online	54	22%
Prise de position rédigée sans remplir de questionnaire	42	17%

Parmi les 240 institutions et associations sollicitées qui n'ont pas pris part à la consultation, un petit nombre d'entre elles (n=20) ont indiqué et transmis les raisons de leur **non participation**. On relève :

- 1 adresse invalidée par retour de courrier et correspondant à l'association Mouvement 804
- 2 organismes ont signifié leur refus de participer à la consultation en se déclarant ouvertement contre le projet de constitution et/ou la démarche de consultation :
 - o Mouvement Citoyens Genevois (MCG)
 - o Association suisse pour la laïcité (ASL)
- 17 institutions ou associations ont indiqué qu'elles renonçaient à prendre part à la consultation pour des motifs divers :
 - *statut, mission ou vocation qui ne leur permet pas de prendre position* :
 - o Banque cantonale de Genève (BCGE)
 - o Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers (FGSP)
 - o Conseil du Léman
 - o Centre LAVI
 - o Entreprise sociale de L'Orangerie
 - o Fédération cantonale genevoise d'aviculture, de cuniculture, de colombophilie et colomboculture
 - *pas directement concerné* :
 - o Palexpo S.A.
 - o Genève Place financière
 - *s'en remettant aux prises de position individuelles de leurs membres* :
 - o Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF)
 - o Conseil municipal de Bardonnex
 - o Conseil municipal de la Ville de Genève
 - *déjà auditionné* :
 - o un des experts sollicités
 - o Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG
 - *renvoi à une prise de position plus générale exprimée par un autre organisme (ex. association faîtière, parti, etc.)* :
 - o Commission consultative de l'égalité entre homme et femme
 - o Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)
 - o un des experts du Centre de soins continus (CESCO) de l'Hôpital de Bellerive
 - o Syndicat UNIA

5.3.2. Organismes ayant participé de manière spontanée

En plus des institutions et associations sollicitées, 63 organismes ont participé de manière spontanée à la consultation. Le tableau suivant présente la répartition de ces institutions et associations en fonction des catégories de domaines et d'intérêts retenus (cf. liste complète en annexe).

Tableau 8
Domaine d'intérêt/activité des organismes
ayant participé de manière spontanée

	n	%
Politique	5	7.9
Economie	17	27.0
Construction - Logement	2	3.2
Transports - Energie - Com	6	9.5
Agriculture - Animaux	2	3.2
Formation - Culture	3	4.8
Santé - Handicap	1	1.6
Social - Famille - Aînés	8	12.7
Jeunes - Sport - Loisirs	3	4.8
Intégration - Droits humains	3	4.8
International - Coopération	9	14.3
Ethique - Religion	4	6.3
Total	63	100.0

5.3.3. Ensemble des organismes ayant participé à la consultation

Dans les chapitres qui suivent, les institutions et associations sollicitées ainsi que celles ayant participé à la consultation de manière spontanée ont été regroupées. La répartition en fonction des différents domaines d'intérêt et d'activité est ainsi la suivante :

Tableau 9
Domaine d'intérêt/activité des organismes ayant participé

	n	%
Canton	7	2.3
Communes	46	14.8
Région	5	1.6
Justice - Sécurité	5	1.6
Politique	16	5.2
Economie	28	9.0
Construction - Logement	12	3.9
Transports - Energie - Com	15	4.8
Agriculture - Animaux	9	2.9
Environnement	10	3.2
Syndicats	10	3.2
Formation - Culture	21	6.8
Santé - Handicap	21	6.8
Social - Famille - Aînés	43	13.9
Jeunes - Sport - Loisirs	10	3.2
Intégration - Droits humains	17	5.5
International - Coopération	13	4.2
Ethique - Religion	16	5.2
Experts	6	1.9
Total	310	100.0

Pour l'analyse des résultats présentés dans la suite du rapport, il faut continuellement garder à l'esprit que les catégorisations regroupent des institutions et des associations qui peuvent avoir des points de vue très divergents (voire polarisés) sur les thématiques dont elles s'occupent. Ce point est important car le résultat général qui apparaîtra pour telle ou telle catégorie d'institution ou d'association pourra à la fois cacher de fortes divergences exprimées par les différentes institutions ou associations qui composent la catégorie (regroupement) mais également être tributaire du nombre des institutions et associations qui se seront effectivement prononcées sur la thématique concernée.

5.4. Répondants spontanés (particuliers)

Comme souhaité par l'Assemblée constituante, la consultation était ouverte à toute personne qui souhaitait s'exprimer sur l'avant-projet.

1271 personnes ont participé de manière spontanée que ce soit en répondant au questionnaire par online, en adressant une prise de position directement au Secrétariat général de l'Assemblée constituante ou en se procurant le matériel de la consultation et en renvoyant le questionnaire au Secrétariat général de l'Assemblée constituante.

Le tableau suivant présente la structure de ces répondants spontanés en fonction des caractéristiques sociodémographiques de base demandées dans le questionnaire. 19% de ces participants n'ont pas indiqué leur sexe ou leur âge. Si l'on prend en compte les répondants spontanés qui ont indiqué ces informations, on note une plus forte participation des hommes comparativement à ce qui a été constaté au niveau de l'échantillon Population.

Tableau 10
Répondants spontanés : caractéristiques des participants

	Répondants spontanés	Echantillon Population
Total	1030	437
Sexe		
- Homme	58.6%	44.2%
- Femme	41.4%	55.8%
Age		
- 18-24 ans	4.2%	9.4
- 25-34 ans	15.0%	11.2%
- 35-44 ans	17.4%	17.6%
- 45-54 ans	17.6%	19.9%
- 55-64 ans	21.0%	14.9%
- 65 ans et plus	24.8%	27.0%

Base : 1030 répondants spontanés ayant indiqué ces informations

Une majorité de ces répondants spontanés ont participé à la consultation en remplissant le questionnaire sur le site de l'Assemblée constituante.

Tableau 11
Répondants spontanés et manière de répondre au questionnaire

	n	%
Questionnaire papier rempli	514	41%
Questionnaire rempli par online	728	57%
Prise de position rédigée sans remplir de questionnaire	29	2%
Total	1271	100%

La participation online a été plus fréquemment le fait des hommes et des catégories d'âge les plus jeunes.

Tableau 12
Caractéristiques des répondants spontanés
et manière de répondre au questionnaire

	Questionnaire papier	Questionnaire online
Total	312 30.3%	718 69.7%
Sexe		
- Homme	22.4%	77.6%
- Femme	58.5%	41.5%
Age		
- 18-24 ans	25.6%	74.4%
- 25-34 ans	11.6%	88.4%
- 35-44 ans	19.4%	80.6%
- 45-54 ans	22.5%	77.5%
- 55-64 ans	32.7%	67.3%
- 65 ans et plus	57.0%	43.0%

Base : 1030 répondants spontanés ayant indiqué ces informations

Parmi les répondants spontanés, 245 personnes ont reçu le matériel pour participer à la consultation de la part du Secrétariat général de l'Assemblée constituante. Ce matériel leur permettait de remplir le questionnaire soit par écrit, soit par online puisque ces participants disposaient également d'un code d'accès personnalisé et unique pour remplir le questionnaire depuis le site de l'Assemblée constituante. C'est le mode papier qui a été fortement privilégié puisque seuls 9% de ces participants ont choisi de répondre au questionnaire directement sur internet.

6. Résultats : aperçu de la manière de répondre au questionnaire

6.1. Manière de répondre et taux de réponse concernant les questions spécifiques

Globalement la grande majorité des participants ont renvoyé un questionnaire rempli. C'est parmi les institutions et associations que la proportion de non remise d'un questionnaire est la plus importante avec 17% d'organismes qui ont uniquement adressé une prise de position au Secrétariat général de l'Assemblée constituante.

Tableau 13
Manière de répondre selon le type de participant

	Avec questionnaire	Prise de position sans questionnaire
Echantillon Population	434	3
Députés	44	0
Institutions et associations	256	54
Répondants spontanés (particuliers)	1242	29
Total	1976	86

En ce qui concerne les questionnaires rendus et remplis (n=1976), on constate que pour 95% d'entre eux il a été répondu à au moins 25 questions sur les 27 questions spécifiques posées.

Pour un petit nombre de questionnaires rendus, aucune réponse n'a été donnée aux questions spécifiques (n=17) et 78 questionnaires étaient remplis de manière partielle soit avec des réponses données uniquement à un certain nombre de questions (1 à 24 questions répondues). Pour ces derniers, il s'agissait avant tout de questionnaires émanant d'institutions ou d'associations qui se limitaient à répondre aux seules questions spécifiques qui étaient dans la ligne de leurs domaines d'intérêt ou d'activité.

On peut évaluer l'intérêt porté aux différentes questions posées à l'aide de 2 indicateurs : la part de non réponse, soit le fait de n'avoir pas donné de réponse à la question posée et la part de « sans avis », option de réponse proposée pour l'ensemble des questions posées.

En prenant pour base les participants pour lesquels un questionnaire a été rempli ou renvoyé (n=1976), le tableau suivant présente le pourcentage de non réponse en fonction des types de participants. Les députés, à l'exception d'un ou deux d'entre eux, ont répondu à l'ensemble des questions posées. On constate que les participants de l'échantillon Population et les répondants spontanés ont répondu à la grande majorité des questions. Comme noté plus haut, les institutions et associations ont été plus sélectives dans les questions auxquelles elles ont choisi d'apporter une réponse.

Tableau 14
% de non réponse aux différentes questions selon le type de participant

	Echantillon Population	Députés	Institutions associations	Répondants spontanés
Questions spécifiques				
1. Préambule	3.5	0	8.6	2.1
2. Droits fondamentaux	1.6	2.3	8.6	1.6
3. Besoins fondamentaux	1.6	0	7.8	1.9
4. Droit vote communal étrangers	1.2	0	8.6	1.1
5. Droit éligibilité communal étrangers	1.4	0	9.0	1.4
6. Droit vote cantonal étrangers	1.6	0	10.5	1.6
7. Droit éligibilité cantonal étrangers	1.4	0	10.5	1.3
8. Parité hommes-femmes	1.4	0	10.5	1.9
9. Nombre signatures initiative législative	1.4	2.3	12.1	1.6
10. Nombre signatures référendum facultatif	1.6	4.5	12.5	1.9
11. Référendums obligatoires	2.3	0	11.7	2.0
12. Quorum	1.8	0	12.5	1.4
13. Présidence Conseil d'Etat	1.6	0	12.5	1.7
14. Election pouvoir judiciaire	2.1	0	12.5	2.2
15. Comptes de l'Etat	1.8	0	10.9	1.8
16. Coopération internationale	2.8	2.3	12.5	1.9
17. Région franco-valdo-genevoise	1.6	0	11.7	2.3
18. Communes: organisation territoriale	1.6	0	10.2	2.0
19. Compétences communes	2.1	2.3	10.9	2.3
20. Unification centime additionnel	0.9	2.3	10.2	1.8
21. Attribution centime additionnel	1.4	0	9.4	1.8
22. Energie nucléaire	2.3	0	10.9	2.2
23. Logement	1.8	2.3	10.2	1.9
24. Salaire parental	2.1	2.3	11.7	2.0
25. Frein endettement	1.6	0	12.1	2.4
26. Mode de transport	0.9	0	11.7	2.0
27. Gaz à effet de serre	0.9	0	11.7	1.4
	434	44	256	1242

Base : n=1976 participants ayant rempli et renvoyé un questionnaire

La proportion de « sans avis » dans les réponses aux questions spécifiques donne une vision différente.

Pour certaines questions, la proportion de « sans avis » est marquée dans l'échantillon Population. Il s'agit certainement de difficultés rencontrées par certaines personnes face à des questions pour lesquelles elles estimaient ne pas avoir les compétences ou les connaissances suffisantes pour répondre de manière appropriée ou pertinente. Ces questions leur sont sans doute apparues comme trop « techniques » et la proportion de « sans avis » est ainsi plus prononcée sur des questions comme les « Référendums obligatoires », la « Coopération internationale », la « Région franco-valdo-genevoise » ou le « Frein à l'endettement ».

Comparativement aux différents taux de « sans avis » observés pour l'échantillon Population, les taux observés pour le groupe des répondants spontanés est systématiquement plus faible. Cela tend à démontrer que les personnes ayant participé de manière spontanée peuvent être des personnes plus informées sur les travaux de la Constituante ou sur les sujets plus politiques. Il est ainsi fort probable que cette population de répondants spontanés est composée de personnes plus concernées par les différents thèmes abordés et qu'au travers de leurs opinions et expressions, elles présentent un éventail d'avis plus larges et plus « orientés » sur les différentes questions posées.

Comme pour les non réponses ce taux est plus élevé pour les institutions et associations qui ont ici aussi été plus sélectives dans les réponses données en indiquant plus fréquemment un « sans avis » pour des thèmes en dehors de leur domaine d'intérêt.

Tableau 15
% de « Sans avis » aux différentes questions selon le type de participant

	Echantillon Population	Députés	Institutions associations	Répondants spontanés
Questions spécifiques				
1. Préambule	9.9	9.1	16.8	7.7
2. Droits fondamentaux	8.8	0	11.7	4.6
3. Besoins fondamentaux	6.2	0	10.2	2.5
4. Droit vote communal étrangers	5.3	2.3	18.8	2.7
5. Droit éligibilité communal étrangers	5.5	2.3	18.8	2.7
6. Droit vote cantonal étrangers	6.0	2.3	20.3	3.5
7. Droit éligibilité cantonal étrangers	7.6	0	21.1	4.7
8. Parité hommes-femmes	13.8	6.8	23.0	9.0
9. Nombre signatures initiative législative	12.0	0	17.6	7.3
10. Nombre signatures référendum facultatif	11.5	0	17.6	7.2
11. Référendums obligatoires	22.4	6.8	24.6	13.2
12. Quorum	18	0	22.3	7.5
13. Présidence Conseil d'Etat	16.6	0	26.6	14.7
14. Election pouvoir judiciaire	10.1	2.3	24.6	7.3
15. Comptes de l'Etat	7.1	2.3	23.4	6.2
16. Coopération internationale	21.2	6.8	23.4	11.4
17. Région franco-valdo-genevoise	21.9	0	22.7	9.5
18. Communes: organisation territoriale	10.4	0	27.3	8.9
19. Compétences communes	13.8	0	26.6	13.1
20. Unification centime additionnel	12.0	2.3	25.4	9.3
21. Attribution centime additionnel	12.9	0	26.6	9.2
22. Energie nucléaire	15.0	4.5	19.5	5.7
23. Logement	6.5	2.3	16.8	4.8
24. Salaire parental	14.3	4.5	22.3	12.4
25. Frein endettement	25.8	0	24.6	17.6
26. Mode de transport	7.4	0	22.3	6.0
27. Gaz à effet de serre	7.1	2.3	16.0	3.8
	434	44	256	1242

Base : n=1976 participants ayant rempli et renvoyé un questionnaire

6.2. Commentaires spécifiques aux questions posées

Le remplissage du questionnaire permettait aux personnes qui le souhaitent de consigner des commentaires spécifiques pour chaque question posée (expression d'un avis libre). Globalement il y a eu **environ 4 commentaires par questionnaire**. La présence de commentaires varie en fonction du type de participant avec une moins forte propension à consigner un commentaire dans l'échantillon Population.

Tableau 16
Nombre moyen de commentaires par questionnaire selon le type de participant

	N	nombre moyen	nombre médian
Echantillon Population	434	2,1	0
Députés	44	3,7	2
Institutions et associations	256	4,2	2
Répondants spontanés	1242	4,4	2
Total	1976	3,9	0

Base : n=1976 participants ayant rempli et renvoyé un questionnaire

La présence d'un commentaire spécifique varie en fonction des questions posées. Les différentes questions obtiennent ainsi entre 7% et 28% de commentaires, soit **une moyenne de 264 commentaires par question**. Le tableau ci-dessous hiérarchise les différentes questions selon la proportion de commentaires obtenue. **On constate que les questions plus générales de « choix de société » (parité homme-femme, mode de transport, droit de vote-éligibilité étrangers, logement, énergie nucléaire ou salaire parental) récoltent le plus de commentaires alors que les questions plus « politiques » ou plus « techniques » présentent des taux de commentaires plus faibles (élection pouvoir judiciaire, centime additionnel, nombre de signatures, etc.).**

Tableau 17
Présence de commentaires spécifiques aux questions posées

	% de commentaires	n
Questions spécifiques		
8. Parité hommes-femmes	28.3	559
26. Mode de transport	19.0	376
4. Droit vote communal étrangers	18.4	364
2. Droits fondamentaux	17.3	342
22. Energie nucléaire	17.2	339
5. Droit éligibilité communal étrangers	16.6	329
24. Salaire parental	15.4	305
23. Logement	15.4	305
7. Droit éligibilité cantonal étrangers	14.6	289
15. Comptes de l'Etat	14.4	284
6. Droit vote cantonal étrangers	14.4	284
1. Préambule	13.8	273
19. Compétences communes	13.3	262
27. Gaz à effet de serre	12.9	254
18. Communes: organisation territoriale	12.6	249
17. Région franco-valdo-genevoise	12.4	245
9. Nombre signatures initiative législative	11.3	224
16. Coopération internationale	10.9	216
13. Présidence Conseil d'Etat	10.9	216
10. Nombre signatures référendum facultatif	10.5	207
11. Référendums obligatoires	10.2	201
20. Unification centime additionnel	10.0	197
3. Besoins fondamentaux	9.4	186
12. Quorum	9.1	180
21. Attribution centime additionnel	7.9	156
25. Frein endettement	7.7	153
14. Election pouvoir judiciaire	6.7	132

Base : n=1976 participants ayant rempli et renvoyé un questionnaire

La propension à indiquer un commentaire spécifique en fonction de la question posée varie aussi très clairement selon le type de participant. Ainsi les participants de l'échantillon Population et les répondants spontanés indiquent plus fréquemment des commentaires sur les questions plus générales de choix de société déjà mentionnées ci-dessus. Les questions portant plus spécifiquement sur la rédaction de l'avant-projet (préambule, droits fondamentaux et besoins fondamentaux) font nettement moins l'objet de commentaires au sein de l'échantillon Population. La propension à indiquer un commentaire est plus marquée chez les députés lorsqu'il s'agit de questions de type plus « politique » ou « technique » (nombre de signatures, référendums, ou compétence et organisation communale). Globalement on constate que les commentaires spécifiques sont plus fréquents auprès des institutions et associations ainsi qu'auprès des répondants spontanés. Cela peut s'expliquer par un effet mobilisateur de la consultation auprès de ces types de participants car ils sont clairement plus enclins à exprimer une opinion et à prendre part au débat lorsque la thématique traitée par la question spécifique concerne leur domaine d'intérêt ou champ d'activité ou celui de l'institution ou association participante.

Tableau 18
% de commentaires spécifiques selon le type de participant

	Echantillon Population	Députés	Institutions associations	Répondants spontanés
Questions spécifiques				
1. Préambule	6.2	11.4	16.0	18.2
2. Droits fondamentaux	7.6	20.5	27.7	20.9
3. Besoins fondamentaux	5.8	4.5	10.5	12.4
4. Droit vote communal étrangers	12.4	9.1	19.9	22.3
5. Droit éligibilité communal étrangers	11.1	13.6	18.8	18.7
6. Droit vote cantonal étrangers	9.4	9.1	12.9	17.0
7. Droit éligibilité cantonal étrangers	10.8	9.1	15.2	17.5
8. Parité hommes-femmes	25.6	22.7	25.0	32.3
9. Nombre signatures initiative législative	4.4	18.2	13.3	14.4
10. Nombre signatures référendum facultatif	3.5	20.5	13.3	12.2
11. Référendums obligatoires	6.7	22.7	9.4	12.1
12. Quorum	3.9	15.9	10.5	11.6
13. Présidence Conseil d'Etat	5.5	11.4	12.1	13.7
14. Election pouvoir judiciaire	4.4	9.1	6.6	8.1
15. Comptes de l'Etat	7.4	11.4	17.6	17.6
16. Coopération internationale	6.5	9.1	17.2	13.2
17. Région franco-valdo-genevoise	4.4	9.1	19.5	15.3
18. Communes: organisation territoriale	7.6	20.5	12.5	15.8
19. Compétences communes	4.8	25.0	17.6	15.9
20. Unification centime additionnel	4.6	9.1	11.3	13.0
21. Attribution centime additionnel	3.9	6.8	9.0	9.7
22. Energie nucléaire	9.7	15.9	14.5	22.5
23. Logement	10.8	11.4	16.8	19.3
24. Salaire parental	10.6	18.2	20.7	18.7
25. Frein endettement	3.5	11.4	9.4	9.6
26. Mode de transport	11.3	22.7	23.4	24.6
27. Gaz à effet de serre'	8.3	13.6	17.6	15.3

Base : n=1976 participants ayant rempli et renvoyé un questionnaire

6.3. Commentaire général

843 organisme ou particuliers, soit 40% des participants, ont fait part d'un commentaire général ou d'une prise de position sur l'avant-projet de constitution ou sur des articles particuliers de l'avant-projet. L'ensemble de ces commentaires généraux et prises de position font l'objet d'une analyse et d'un rapport rédigé par le Secrétariat général de l'Assemblée constituante.

38% des questionnaires remplis contenaient un commentaire général. Environ deux tiers de ces commentaires généraux étaient succincts et composés de quelques phrases. Le tiers restant relevait de commentaires généraux ou de prises de position plus étayées et développées parfois sur des documents annexes de plusieurs pages.

Comme pour les commentaires spécifiques et portant sur les questions posées, la présence et l'intensité de ces commentaires généraux ou prises de position varient clairement en fonction des différents types de répondants. Les institutions et associations ont été les plus enclines à consigner des commentaires généraux dans le questionnaire ou à remettre des prises de position développées.

Tableau 19
Type de commentaire général selon le type de participant

	n	Aucun	Commentaire général/ prise de position	Prise de position sans questionnaire
Echantillon Population	437	83.8%	15.6%	0.7%
Députés	44	65.9%	34.1%	0%
Institutions et associations	310	26.8%	55.8%	17.4%
Répondants spontanés	1271	58.3%	39.4%	2.3%
Total	2062	1219	757	86

Le tableau suivant indique l'importance des commentaires généraux et des prises de position formulées par les diverses institutions et associations en fonction des domaines d'intérêt et d'activité de chacune.

Tableau 20
Type de commentaire général selon le type d'institution ou association

Typologie Institutions et associations	n	Aucun	Commentaire général/ prise de position	Prise de position sans questionnaire
Canton	7	-	43%	57%
Communes	46	56%	33%	11%
Région	5	20%	40%	40%
Justice – Sécurité	5	20%	40%	40%
Politique	16	38%	62%	-
Economie	28	29%	64%	7%
Construction – Logement	12	-	58%	42%
Transport – Energie – Com	15	13%	40%	47%
Agriculture – Animaux	9	33%	56%	11%
Environnement	10	20%	50%	30%
Syndicats	10	-	70%	30%
Formation – Culture	21	24%	57%	19%-
Santé – Handicap	21	29%	57%	14%
Social – Famille – Aînés	43	23%	67%	9%
Jeunes – Sport – Loisirs	10	10%	60%	30%
Intégration – Droits humains	17	18%	70%	12%
International - Coopération	13	31%	54%	15%
Ethique - Religion	16	19%	75%	6%
Experts	6	33%	50%	17%
Total	310	83	173	54

7. Résultats : réponses aux questions spécifiques

Présentation et lecture des résultats

Les réponses données aux questions spécifiques sont présentées en fonction des différentes catégories de participants : Echantillon Population, Députés, Institutions et associations, Répondants spontanés. En effet, la présentation d'un résultat global n'a pas de sens étant donné que ce résultat mêlerait des types de population et des modalités de participation à la consultation très différentes. En présentant les résultats par type de participant, nous pouvons diminuer cette variabilité et procéder à une meilleure interprétation des résultats obtenus. Il demeure néanmoins que pour chacun des types de participants tels qu'ils ont été définis et surtout tels qu'ils se composent, les résultats recouvrent des réalités sociodémographiques, institutionnelles ou motivationnelles très différentes.

En ce qui concerne les résultats des institutions et associations, il faut prendre en considération que les proportions de « sans avis » ou de non réponse n'ont pas la même signification que pour les autres répondants. Pour ces derniers, les « sans avis » ou les réponses dénotent de la difficulté à répondre ou à se prononcer sur la question. Pour les institutions et associations, il s'agit fréquemment, et comme nous l'avons vu plus haut, d'une volonté délibérée de ne pas répondre à des questions qui n'entrent pas dans le champ de compétence ou d'activité des divers organismes. Tout en présentant les résultats de manière exhaustive pour tous les groupes de participants, l'interprétation des résultats concernant les institutions et associations portera ainsi sur une base de réponses excluant les « sans avis » et les non réponses.

D'autre part nous présentons les résultats en fonction des réponses données par les institutions et associations (n=310) en les distinguant selon les domaines d'activités et d'intérêts.

D'un point de vue formel, les tableaux et les graphiques présentent des résultats sous forme de pourcentages qui ont été arrondis. Il est ainsi possible que le total de ces pourcentages ne soit pas toujours égal à 100% mais diffère de l'ordre de 1 à 2%.

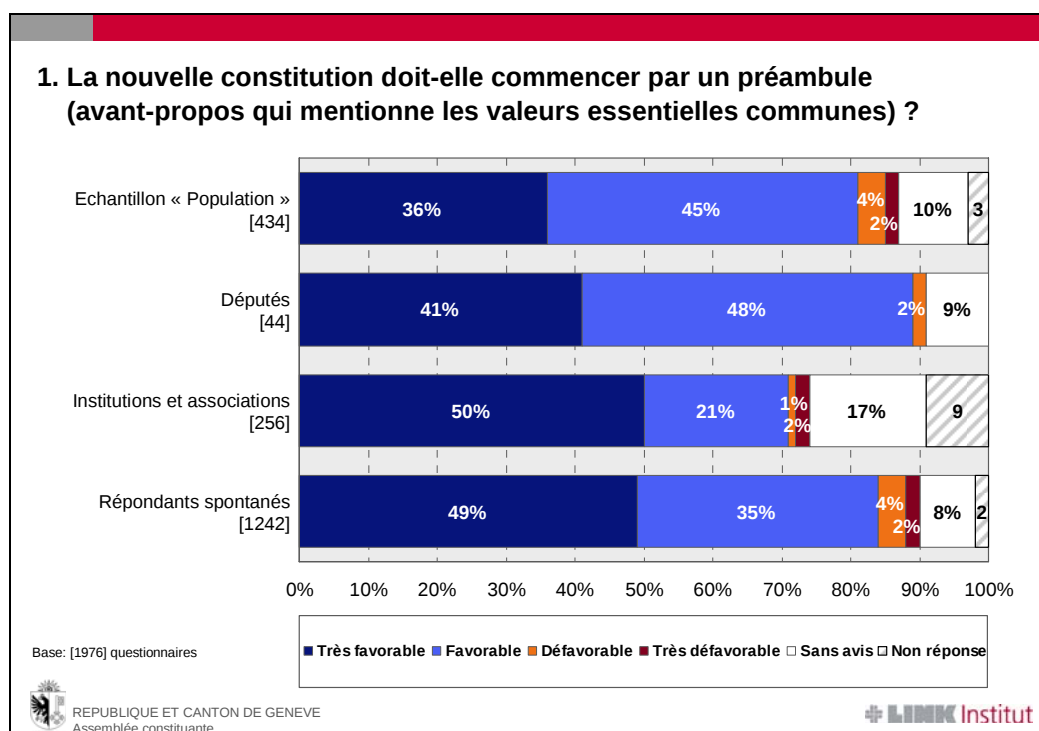
Présentation des commentaires spécifiques pour chaque question

Pour chacune des questions posées, nous présentons l'essentiel des commentaires spécifiques (3 à 5 types de réponses les plus fréquents) en les distinguant également par type de participant. Cette présentation des commentaires spécifiques vise avant tout à donner une image des principaux arguments évoqués et des principales réactions exprimées ou suscitées par la question. Il ne s'agissait pas ici de rattacher un commentaire ou un argument spécifique à tel ou tel organisme mais bien de rendre compte de l'ensemble des différents points de vue apparus.

Dans cette même perspective, nous relevons également un certain nombre de citations pour illustrer les teneurs des commentaires ou des arguments exposés. Il ne faut pas considérer les citations sélectionnées comme les plus représentatives ou comme relevant de l'argument le plus fréquemment apparu. Toutes ces citations apparaissent en *italique* dans le texte. Le report de ces citations dans le texte a privilégié le texte brut et elles ont été retranscrites telles qu'elles étaient.

Enfin, nous indiquons également le nombre de commentaires spécifiques relevés par type de participants. Il peut y avoir quelques différences d'unités si l'on effectue la somme de ces commentaires spécifiques pour chaque question avec celle du tableau 17. Cela est dû à des commentaires finalement non consistants (pages vides sur online, ne sait pas, etc.).

7.1. Question 1 : Préambule



Les différents types de participants sont favorables au préambule. En termes d'institutions et d'associations, la convergence est aussi forte mis à part quelques types d'institutions qui ne se prononcent pas sur ce point.

1. Préambule							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	24%	44%	-	-	12%	20%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	56%	38%	-	-	6%	-
Economie	26	65%	12%	-	-	15%	8%
Construction – Logement	7	43%	-	-	14%	43%	-
Transport – Energie – Com	8	38%	13%	-	13%	13%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	25%	-	-	50%	-
Environnement	7	43%	14%	-	-	29%	14%
Syndicats	7	43%	29%	-	14%	14%	-
Formation – Culture	17	47%	6%	6%	-	35%	6%
Santé – Handicap	18	22%	44%	-	-	28%	6%
Social – Famille – Aînés	39	64%	10%	3%	5%	13%	5%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	86%	-	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	80%	13%	-	-	7%	-
International - Coopération	11	91%	9%	-	-	-	-
Ethique - Religion	15	60%	20%	-	-	13%	7%
Experts	5	20%	60%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (25)

- important pour un début de constitution, il s'agit de donner le cadre ou les lignes directrices de la constitution : *Définir la vision, mission et objectif de la constitution. / Donne une vision générale. Doit mentionner les valeurs sur lesquelles elle repose. / Il est important que le préambule donne l'orientation sur l'esprit de la Constitution. / Indispensable de donner un souffle à cette constitution.*;
- référence aux valeurs fédérales, reprise du préambule de la Constitution suisse, reprise des valeurs chrétiennes ;
- référence aux Droits de l'Homme intimement liés à la République et canton de Genève ;
- y reconnaître le caractère multiculturel de l'Etat et du canton de Genève.

Principaux commentaires Institutions et associations (35)

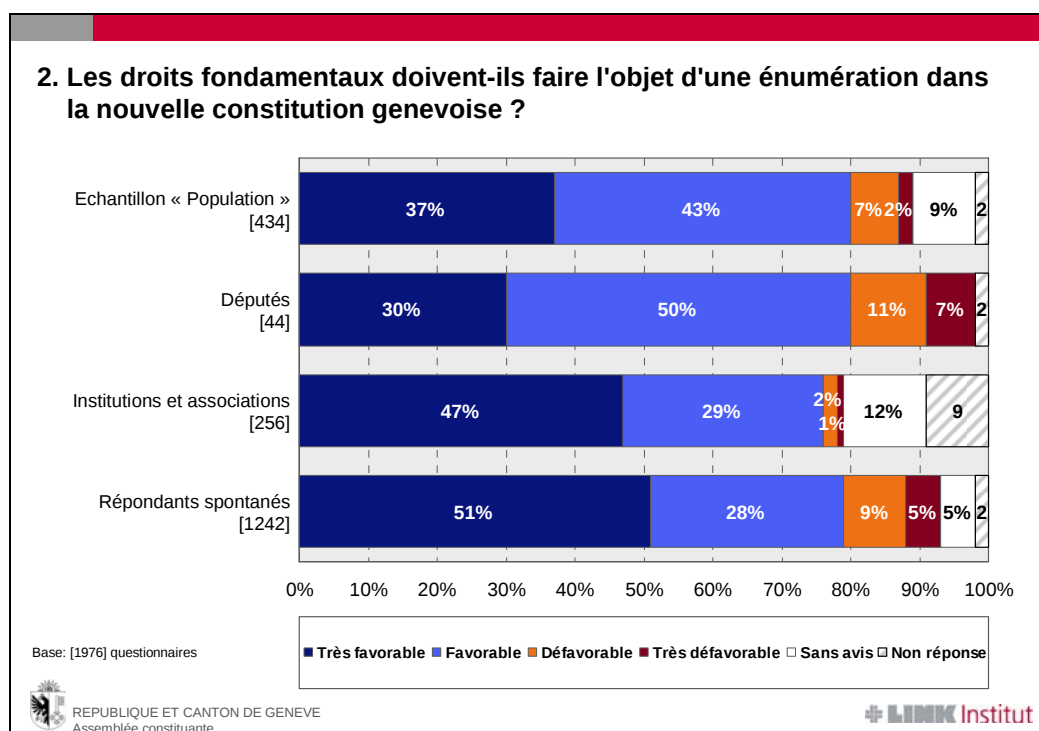
- référence aux droits humains, au caractère multiculturel de l'Etat et du canton de Genève ;
- reconnu comme indispensable : *Le préambule est indispensable car il permet d'exprimer une vision de la société et il permet d'énoncer les grands principes et valeurs qui ont guidé la rédaction de la constitution. (...). Ce préambule pourrait s'inspirer de celui de la Constitution Fédérale et de la Constitution vaudoise.*
- cohérence du préambule, qu'il reflète les valeurs contenues dans le projet de constitution ;
- débat sur les valeurs à contenir :
 - o *Le préambule pourrait faire mention de textes de rang international en matière de droits humains, mais sans que cela remplace l'inscription de droits fondamentaux tels que l'égalité et la non discrimination dans le texte lui-même. Au chapitre des valeurs, on mentionnera la cohésion sociale, la participation de tous à la vie sociale et l'autodétermination, qui a un sens particulier s'agissant des personnes handicapées.*
 - o *Nous souhaiterions en particulier que soit mentionné les thèmes de paix, de solidarité internationale, de respect mutuel et de la préservation de l'environnement. Le développement de notre société dans une optique de durabilité et de préservation des ressources nous paraît particulièrement important.*
 - o *Parmi les valeurs fondamentales, il nous semble judicieux que ce préambule fasse également mention de la cohésion sociale, la participation de tous à la vie sociale et l'autodétermination. Veiller à cette dernière valeur a un sens particulier pour les personnes handicapées.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (211)

Les commentaires des répondants spontanés reprennent les catégories de commentaires présentés ci-dessus. Ils sont cependant plus polarisés :

- nombreuses affirmations de soutien ou d'opposition à ce que le préambule fasse référence ou non aux valeurs chrétiennes ;
- commentaires sur la nécessité d'un préambule (plus nombreux) versus opinions le considérant comme inutile.

7.2. Question 2 : Droits fondamentaux



Comme la question sur le préambule, la question relative aux droits fondamentaux rassemble les différents types de participants qui se déclarent favorables au fait que ces droits fondamentaux fassent l'objet d'une énumération dans la nouvelle constitution genevoise. Les répondants spontanés ainsi que les institutions et associations présentent les proportions de « très favorable » les plus marquées.

2. Droits fondamentaux							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	22%	44%	5%	2%	7%	20%
Région	3	-	33%	33%	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	50%	38%	6%	6%	-	-
Economie	26	19%	65%	4%	-	8%	4%
Construction – Logement	7	71%	29%	-	-	-	-
Transport – Energie – Com	8	13%	13%	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	25%	13%	-	38%	-
Environnement	7	57%	14%	-	-	14%	14%
Syndicats	7	71%	14%	-	-	14%	-
Formation – Culture	17	47%	12%	-	-	24%	18%
Santé – Handicap	18	33%	39%	-	-	28%	-
Social – Famille – Aînés	39	77%	13%	-	3%	5%	3%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	14%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	100%	-	-	-	-	-
International – Coopération	11	73%	27%	-	-	-	-
Ethique – Religion	15	33%	40%	-	-	7%	20%
Experts	5	60%	20%	-	-	20%	-

Principaux commentaires échantillon Population (31) et Députés (9)

- opinions considérant que cette énumération est essentielle ;
- considérés comme nécessaires, en référence à la Constitution fédérale ;
- affirmation de quelques points de vue particuliers : liberté économique, mariage, liberté de s'exprimer/de contester, égalité des droits entre homme et femme, défense de la nature, droit au logement, droit à la formation.

Les commentaires des députés (9) réaffirment la nécessité d'indiquer des éléments même si ils sont contenus dans la Constitution fédérale, ce que d'aucuns jugent suffisant.

Principaux commentaires Institutions et associations (56) :

Comme pour les autres types de participants, nombre d'organismes considèrent la portée symbolique de l'énumération de ces droits fondamentaux. Il est fait référence aux devoirs des citoyens qui devraient également pouvoir faire l'objet d'une énumération.

Les droits les plus souvent cités sont les suivants : droit au logement, à la dignité et l'égalité, (droits humains), égalité entre femmes et hommes, caractère multiculturel de l'Etat et du canton de Genève.

Pour nombre de répondants, il s'agit d'énumérer des droits mais également de les articuler avec les dispositions de droit supérieur :

- *Dans la mesure où la Constitution cantonale est la charte fondamentale il convient que la population de ce canton puisse avoir un accès direct à l'énonciation des droits fondamentaux et des libertés qui y sont reconnus. Si la liste n'est pas exhaustive, il conviendrait de mentionner aussi l'applicabilité du droit supérieur (Constitution fédérale et conventions européennes ou internationales ratifiées).*
- *Uniquement les droits spécifiques au canton, en complément à ceux déjà mentionnés à l'échelon supérieur.*
- *Il est essentiel que la Constitution genevoise accorde une large place aux droits fondamentaux et les spécifie, car Genève est un acteur majeur du droit de la protection des personnes (droit humanitaire, droits sociaux et droit international) et doit à ce titre se montrer exemplaire.*
- *Nous y sommes favorables, pour sa dimension symbolique, tout en étant quelque peu dubitatif sur le choix des droits retenus ou non. On pourrait s'en tenir à un simple rappel des dispositions du droit supérieur.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (241)

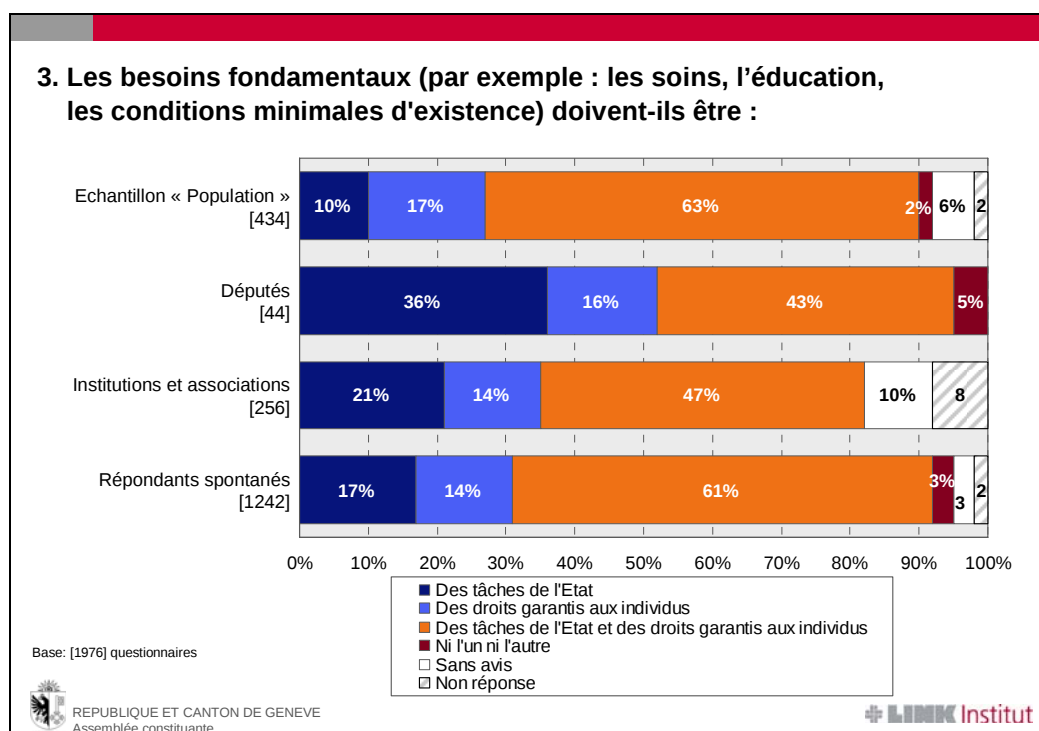
Les commentaires des répondants spontanés reprennent les principales catégories évoquées ci-dessus.

Les opinions se partagent entre celles qui considèrent que d'autres textes d'ordre supérieur les contiennent et que la constitution peut dès lors y faire référence sans les inclure (répétition, acquis internationaux) et celles qui estiment nécessaire d'énumérer à nouveau de tels droits dans la constitution genevoise (rappel nécessaire, essentiel). Pour ces dernières, c'est d'ailleurs un devoir de le faire pour le canton :

- *Genève est liée historiquement aux droits humains. Le canton doit donner l'exemple et, même, innover.*
- *Genève se veut une ville humaniste et humanitaire. Il faut être exemplaire et explicite dans cette partie, quitte à faire des redites.*

L'éventail des droits est ici plus large et hétérogène : droit au logement, droit au rassemblement, droit à l'éducation, droit au travail, droit civil et politique pour les étrangers inclus le vote et l'éligibilité, droit de manifester, salaire décent ou revenu minimum, droit aux soins.

7.3. Question 3 : Besoins fondamentaux



Les députés se démarquent par rapport aux autres types de participants en considérant plus fortement que les besoins fondamentaux sont des tâches de l'Etat. Pour une majorité de personnes de l'échantillon Population ou des répondants spontanés, les besoins fondamentaux doivent être des tâches de l'Etat et des droits garantis aux individus. C'est dans une moindre mesure également la tendance constatée pour les institutions et associations.

3. Besoins fondamentaux						
Typologie Institutions et associations	n	Tâches de l'Etat	Droits garantis aux individus	Tâches Etat et droits individus	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	67%
Communes	41	20%	20%	39%	2%	20%
Région	3		33%	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	31%	25%	38%	6%	-
Economie	26	73%	4%	19%	-	4%
Construction – Logement	7	57%	-	43%	-	-
Transport – Energie – Com	8	25%	-		50%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	38%	38%	13%	-
Environnement	7	14%	29%	43%	14%	-
Syndicats	7	29%	29%	29%	14%	-
Formation – Culture	17	-	6%	53%	29%	12%
Santé – Handicap	18	6%	11%	72%	11%	-
Social – Famille – Aînés	39	8%	18%	56%	15%	3%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	-	71%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	7%	20%	73%	-	-
International - Coopération	11	18%	-	82%	-	-
Ethique - Religion	15	7%	-	67%	7%	20%
Experts	5	40%	20%	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (23) et Députés (2)

La plupart des commentaires se bornent à réaffirmer les réponses données. D'autres commentaires mettent l'accent sur la difficulté à évaluer dans quelle mesure ces besoins pourront être garantis.

- *Autrement dit, les besoins de base devraient être en charge de l'Etat. Il y a la possibilité d'une interprétation erronée, si nous disons «les droits garantis des individus ». Par conséquent, l'Etat doit également fournir les lignes directrices et des interprétations dans la fourniture de ces besoins fondamentaux.*
- *L'Etat ne peut assumer toutes les tâches permettant de réaliser concrètement ces droits. Il conviendrait donc de préciser quels sont ceux dont la réalisation est la tâche de l'Etat (par exemple droit à un enseignement de base, art. 19 CF) et quels sont ceux qui, sans être pour autant la tâche de l'Etat, demandent de celui-ci qu'il définisse, dans la loi, les modalités concrètes de mise en œuvre (par exemple, assurance obligatoire).*
- *Les besoins fondamentaux représentent des conditions essentielles pour la réalisation de chacun. Les autorités ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser ces droits fondamentaux. A contrario, les tâches de l'Etat sont souvent essentielles pour réaliser un droit fondamental, mais elles ne sont en soi que des engagements politiques; elles ne créent pas de droits subjectifs à une réparation en cas de non respect des engagements pris. Il convient donc de reprendre une série de droits fondamentaux qui ont été transformés en buts sociaux ou tâches de l'Etat pour les remettre à leur juste place. Notamment les droits suivants: logement, soins, revenu de base, accès à la justice indépendamment du revenu.*

Principaux commentaires Institutions et associations (21)

Ils rejoignent les commentaires présentés ci-dessus.

Principaux commentaires des répondants spontanés (135)

Les commentaires des répondants spontanés rejoignent les commentaires présentés ci-dessus. Ils présentent une très forte hétérogénéité et relèvent fréquemment d'expressions qui réaffirment uniquement la réponse donnée.

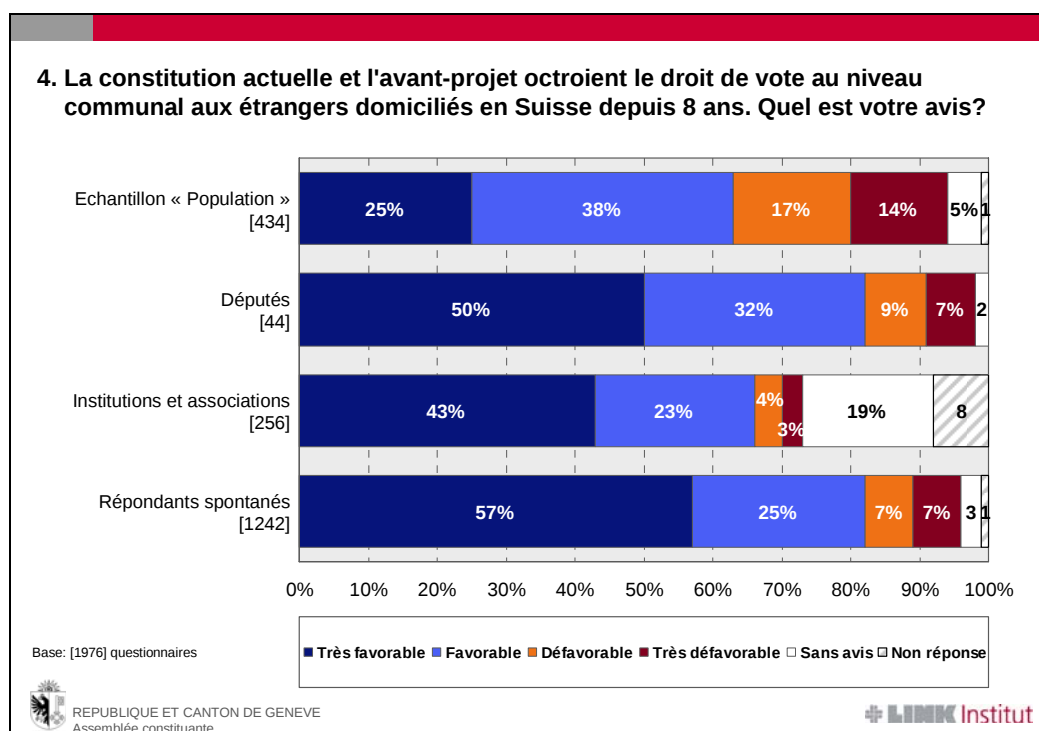
Pour les personnes qui retiennent la réponse « des tâches de l'Etat et des droits garantis aux individus », les arguments évoquent la responsabilité individuelle et le fait que l'Etat a une responsabilité sociale pour garantir les besoins fondamentaux des individus :

- *Chaque individu doit se responsabiliser. Bien entendu l'Etat est là pour intervenir, si nécessaire.*

De nombreux commentaires relèvent soit un catalogue de besoins (la santé, l'éducation, le logement, le revenu minimum), soit de la difficulté de définir ces besoins ou de la distinction entre besoin ou accès aux besoins :

- *Votre formulaire est absurde : des besoins ne peuvent pas être des tâches.*
- *En terme de droits, il ne s'agit pas d'un droit à la santé ou à l'éducation mais à l'accès aux soins ou aux écoles.*
- *Confusion inadmissible (où sont les juristes ?) entre droits (inaliénables) et besoins (dont la satisfaction dépend de facteurs externes variables). Les "besoins fondamentaux" essentiels à la vie ne peuvent être dissociés des droits civils et politiques.*

7.4. Question 4 : Droits politiques des étrangers (vote au niveau communal)



Globalement, tous les types de participants se déclarent favorables à ce que l'avant-projet de constitution octroie le droit de vote au niveau communal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans. On constate cependant que c'est au sein de l'échantillon Population que les opinions défavorables sont le plus prononcé (31%).

Les institutions et les associations à dimension plus « sociale » portent une opinion plus favorable sur cette question alors que des institutions et associations de type plus « économique » ont plus fortement tendance à ne pas se prononcer sur la question.

4. Droit vote communal étrangers							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	51%	34%	5%	-	2%	7%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	44%	38%	-	13%	6%	-
Economie	26	12%	65%	-	4%	12%	8%
Construction – Logement	7	14%	29%	-	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	25%	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	13%	25%	-	38%	-
Environnement	7	71%	-	-	14%	14%	-
Syndicats	7	57%	14%	14%	-	14%	-
Formation – Culture	17	47%	12%	-	-	29%	12%
Santé – Handicap	18	6%	17%	11%	-	61%	6%
Social – Famille – Aînés	39	54%	8%	-	5%	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	14%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	87%	7%	-	-	7%	-
International - Coopération	11	82%	9%	-	-	-	9%
Ethique - Religion	15	27%	20%	13%	7%	13%	20%
Experts	5	60%	20%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (51) et Députés (4)

- les opinions défavorables considèrent que le délai devrait être plus long ou alors que le droit de vote doit impliquer la naturalisation ou la nationalité suisse ;
- le droit de vote doit dépendre d'autres éléments comme le niveau d'intégration ou la maîtrise de la langue ;
- les opinions favorables insistent sur le caractère multiculturel et sur le fait que des mesures comme celles-là favoriseront l'intégration.

Principaux commentaires Institutions et associations (45)

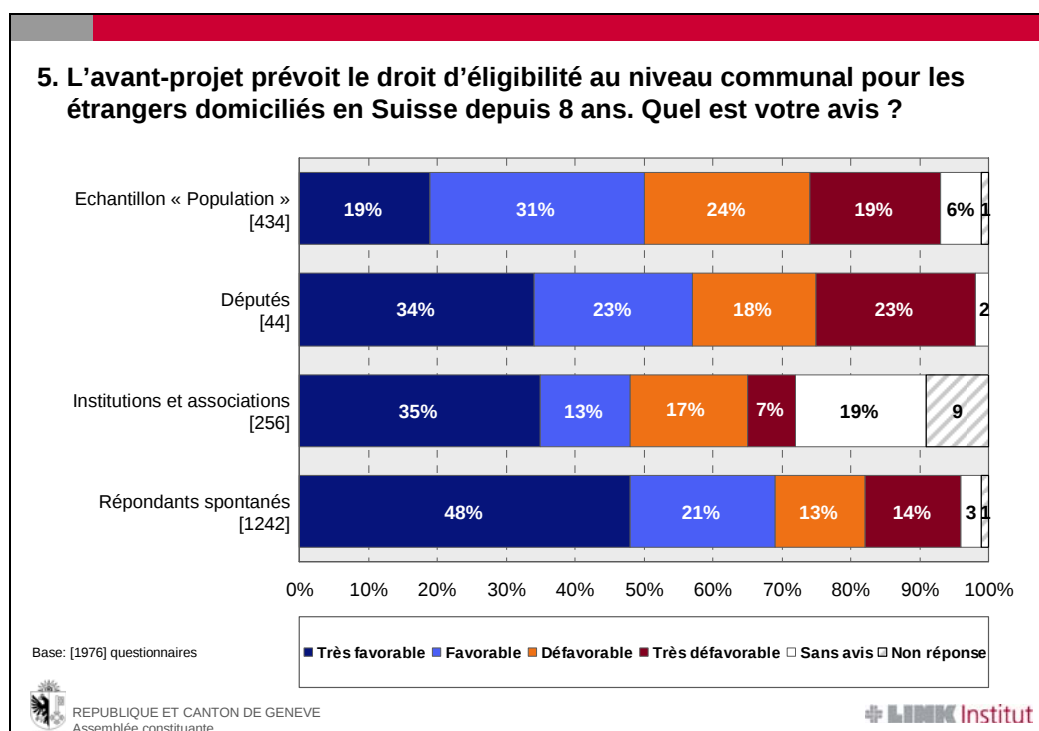
Si certains types de commentaires reprennent les éléments évoqués ci-dessus, le commentaire principal concerne la position d'un droit de vote accordé sur la base d'un délai de résidence légal de 5 ans de résidence. La majorité des commentaires proviennent d'institutions et d'associations de type « social ».

Principaux commentaires des répondants spontanés (260)

Les commentaires des répondants spontanés reprennent les principales catégories évoquées par l'échantillon Population et sont dans l'ensemble polarisées :

- pour les « favorables », fortement représentés : réduction à 5 ans (résidence) ;
- pour les « défavorables » : augmentation du délai à 10 ans ;
- pour les « défavorables » : faire dépendre le droit de vote du degré d'intégration ou de la nationalité suisse ; l'argument étant que la nationalité suisse est facile à obtenir ;
- étendre ce droit au niveau cantonal ;
- droit logique et cohérent au niveau de la commune car toutes les personnes sont touchées dans leur quotidien par les décisions et les politiques locales ;
- les « opposés » ne voient pas en quoi la Suisse et le canton devraient favoriser des mesures qui ne sont pas aussi « progressistes » dans le reste de l'Europe.

7.5. Question 5 : Droits politiques des étrangers (éligibilité au niveau communal)



Globalement, tous les types de participants se déclarent favorables à ce que l'avant-projet de constitution octroie le droit d'éligibilité au niveau communal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans mais les opinions sont plus partagées que pour le droit de vote avec des positions défavorables plus affirmées notamment au sein de l'échantillon Population (43%).

5. Droit éligibilité communal étrangers							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	17%	22%	37%	10%	5%	10%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	44%	13%	13%	25%	6%	-
Economie	26	12%	8%	58%	8%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	14%	14%	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	13%	13%	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	-	38%	-	38%	-
Environnement	7	43%	14%	14%	14%	14%	-
Syndicats	7	57%	14%	14%	-	14%	-
Formation – Culture	17	35%	18%	6%	-	29%	12%
Santé – Handicap	18	-	17%	17%	-	61%	6%
Social – Famille – Aînés	39	49%	10%	-	8%	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	14%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	87%	7%	-	-	7%	-
International - Coopération	11	73%	18%	-	-	-	9%
Ethique - Religion	15	33%	13%	13%	7%	13%	20%
Experts	5	60%	20%	-	20%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (49) et Députés (6)

Les commentaires rejoignent ceux de la question 4 et beaucoup de participants y font directement référence. Ce sont les personnes émettant une opinion défavorable qui consignent le plus fréquemment des commentaires. Les opinions étant dans l'ensemble un peu plus défavorables, l'accent est mis sur un délai plus long pour obtenir ce droit (10 à 12 ans) ou sur le fait que l'éligibilité au niveau communal doit être conditionnée à l'acquisition de la nationalité suisse. On trouve également l'idée d'une intégration qui doit être « démontrée » ou reconnue pour pouvoir accéder à ce droit d'éligibilité.

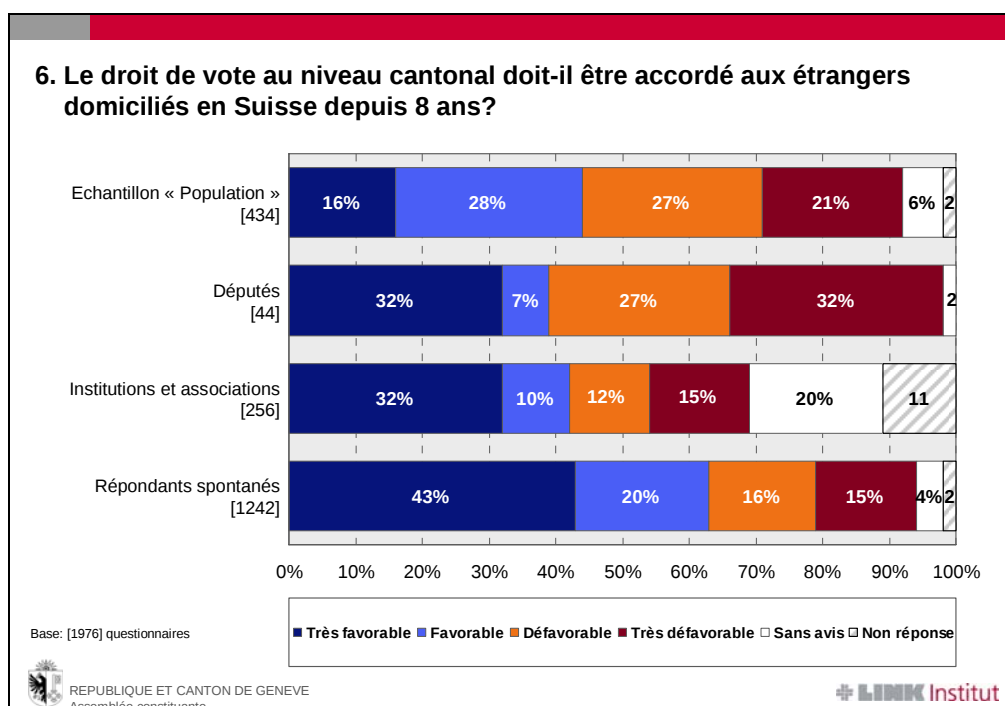
Principaux commentaires Institutions et associations (46)

Les commentaires et les prises de position rejoignent ceux de la question 4

Principaux commentaires des répondants spontanés (232)

Les commentaires rejoignent ceux de la question 4.

7.6. Question 6 : Droits politiques des étrangers (vote au niveau cantonal)



Les répondants spontanés, ainsi que les institutions et associations⁶ se déclarent favorables à ce que l'avant-projet de constitution octroie le droit de vote au niveau cantonal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans. Les opinions défavorables sont marquées au sein de l'échantillon Population et du groupe Députés.

Au niveau des différents types d'institutions et d'associations, les opinions sont plus partagées ou mitigées. Aucune position claire ne peut être relevée pour nombre d'entre elles. Par contre une opinion plus favorable est exprimée par les institutions et associations de type plus « social » alors que l'opinion défavorable domine pour les institutions et associations de type plus « politique » ou « économique ».

6. Droit vote cantonal étrangers							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	12%	24%	20%	17%	7%	20%
Région	3	33%	-	33%	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	38%	6%	25%	25%	6%	-
Economie	26	12%	-	8%	65%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	14%	14%	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	-	13%	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	13%	13%	13%	38%	-
Environnement	7	57%	14%	-	14%	14%	-
Syndicats	7	57%	14%	-	14%	14%	-
Formation – Culture	17	29%	6%	18%	-	35%	12%
Santé – Handicap	18	6%	11%	17%	-	61%	6%
Social – Famille – Aînés	39	54%	3%	5%	5%	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	14%	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	93%	-	-	-	7%	-
International - Coopération	11	64%	9%	9%	-	9%	9%
Ethique – Religion	15	20%	20%	13%	13%	13%	20%
Experts	5	-	40%	40%	20%	-	-

⁶ A l'exclusion des « sans avis » et des non réponses pour les institutions et associations.

Principaux commentaires échantillon Population (42) et Députés (4)

Les commentaires rejoignent ceux des questions 4 et 5 et beaucoup de participants y font directement référence. Les opinions étant dans l'ensemble un peu plus défavorables, l'accent est mis sur un délai plus long pour obtenir ce droit (10 à 12 ans) ou sur le fait que le vote au niveau cantonal doit être conditionné à l'acquisition de la nationalité suisse.

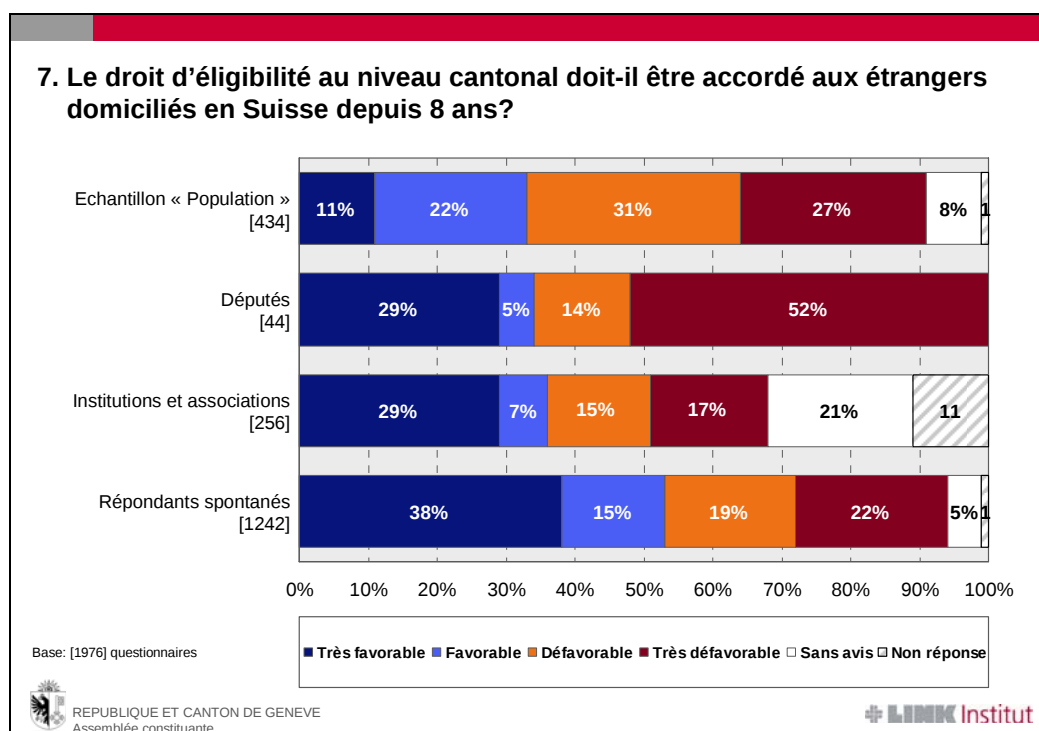
Principaux commentaires Institutions et associations (33)

Les commentaires et les prises de position rejoignent ceux des questions 4 et 5 avec un commentaire principal demandant un droit plus fortement conditionné à un délai de résidence minimum de 4 ans ou de 5 ans dans la commune ou le canton. Ce commentaire est principalement le fait des institutions ou associations qui promeuvent l'intégration des étrangers. On note cependant que le nombre d'organismes qui font état de ce commentaire se réduit par rapport aux questions précédentes.

Principaux commentaires des répondants spontanés (211)

Les commentaires rejoignent ceux des questions 4 et 5.

7.7. Question 7 : Droits politiques des étrangers (éligibilité au niveau cantonal)



Cette question oppose les différents types de participants puisque l'échantillon Population et le groupe Députés se déclarent clairement défavorables à ce que l'avant-projet de constitution octroie le droit d'éligibilité au niveau cantonal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans. L'opinion exprimée par les répondants spontanés demeure favorable et en ligne avec les questions précédentes même si l'opinion défavorable est marquée (41%). Si l'on exclut les « sans avis » et les non réponses (32%), la tendance favorable serait aussi légèrement majoritaire auprès des institutions et association. Le fait que l'expression des répondants spontanés soit favorable et plus proche des opinions exprimées par les organismes est un indicateur de la spécificité de ce groupe de participants. Les opinions exprimées par les répondants spontanés relèvent d'un effet mobilisateur de la consultation auprès de personnes qui sont plus engagées au niveau citoyen ou dans le monde associatif et qui participent à la consultation pour faire valoir leurs opinions et leurs valeurs. En cela ces opinions se distinguent de celles qui sont exprimées au sein de l'échantillon Population.

Pour les différents types d'institutions et d'associations, on retrouve la tendance relevée pour la question 6 avec une opinion plus favorable exprimée par les institutions et associations de type plus « social » alors que l'opinion défavorable domine pour les organismes de type plus « politique » ou « économique ».

7. Droit éligibilité cantonal étrangers							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	5%	12%	34%	22%	7%	20%
Région	3	33%	-	33%	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	31%	6%	13%	44%	6%	-
Economie	26	8%	4%	-	73%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	14%	14%	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	-	13%	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	-	38%	-	38%	-
Environnement	7	43%	-	29%	14%	14%	-
Syndicats	7	57%	14%	-	14%	14%	-
Formation – Culture	17	29%	-	24%	-	35%	12%
Santé – Handicap	18	-	17%	17%	-	61%	6%
Social – Famille – Aînés	39	46%	10%	5%	5%	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	14%	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	87%	7%	-	-	7%	-
International - Coopération	11	64%	-	18%	-	9%	9%
Ethique - Religion	15	27%	-	13%	13%	27%	20%
Experts	5	-	40%	40%	20%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (46) et Députés (4)

Les commentaires rejoignent ceux des questions 5 et 6 et beaucoup de participants y font directement référence.

Principaux commentaires Institutions et associations (36)

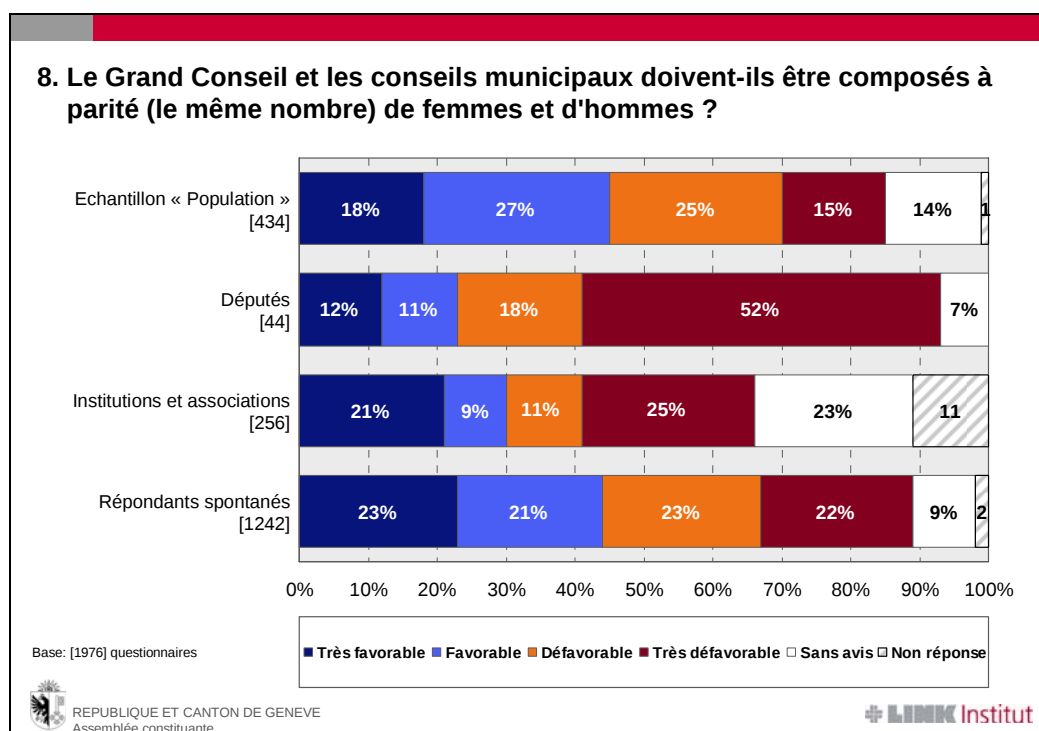
Les commentaires rejoignent ceux des questions 5 et 6. Certains commentaires considèrent que c'est une question pour laquelle il est plus difficile de se prononcer : ils expriment ainsi une réticence plus marquée d'accorder le droit d'éligibilité au niveau cantonal en comparaison des droits politiques accordés aux étrangers abordés précédemment.

Principaux commentaires des répondants spontanés (205)

Les commentaires rejoignent ceux des questions 5 et 6. Certains commentaires considèrent que c'est une question très controversée qui pourrait être une source importante d'oppositions :

- *Cela ne me dérangerait pas mais je pense que les citoyens ne seront pas d'accord. Ca serait cependant assez visionnaire et après tout quel serait le problème vu que les mêmes personnes peuvent aussi demander la nationalité, donc leur accorder le droit d'éligibilité est raisonnable.*
- *« A faire voter séparément de la constitution. Sinon le nombre d'opposants ferait capoter la constitution.*

7.8. Question 8 : Parité Femmes-Hommes



La question portant sur la parité femmes-hommes en termes de composition du Grand Conseil ou des conseils municipaux obtient des résultats très partagés et sans tendance claire pour tous les types de participants hormis le groupe Députés qui présente une opinion clairement défavorable. Les avis sont tout aussi mitigés parmi les différentes catégories d'organismes avec cependant quelques institutions et associations de type plus « social » qui expriment un avis globalement plus favorable sur la question.

8. Parité hommes-femmes							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	-	33%	67%
Communes	41	2%	2%	20%	56%	7%	12%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	13%	6%	19%	38%	25%	-
Economie	26	8%	12%	-	65%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	-	-	29%	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	13%	13%	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	38%	-	13%	25%	25%	-
Environnement	7	43%	14%	29%	-	14%	-
Syndicats	7	43%	14%	29%	-	14%	-
Formation – Culture	17	24%	12%	12%	6%	35%	12%
Santé – Handicap	18	-	6%	11%	6%	78%	-
Social – Famille – Aînés	39	39%	10%	10%	5%	26%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	-	14%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	40%	33%	-	7%	7%	13%
International - Coopération	11	46%	18%	-	9%	9%	18%
Ethique - Religion	15	7%	7%	20%	27%	20%	20%
Experts	5	-	20%	20%	60%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (104) et Députés (9)

Le principal type de commentaire porte sur le fait qu'il faut avant tout mettre en avant les compétences qui sont exprimées parfois en termes de caractéristiques individuelles, de qualités personnelles ou professionnelles :

- *Cela est bien plus les qualités d'un individu pour une fonction donnée qu'une question d'égalité des sexes.*
- *C'est la valeur et les compétences de chacun qui me semblent les plus importantes.*
- *L'égalité est garantie par les droits fondamentaux (art. 14 ch. I) à partir de là seule doit compter la compétence.*

Le second type de commentaire s'articule sur le fait de favoriser la parité mais sans l'imposer :

- *Favoriser la parité, mais ne pas l'obliger.*
- *La parité comme principe paraît trop rigide, mais un déséquilibre trop important ne devrait pas être possible.*

Le premier type de commentaire est plus fréquemment mentionné par les personnes qui se déclarent plutôt défavorables à la question alors que le second apparaît plus souvent en association avec des opinions plutôt favorables à la question posée.

Un petit nombre de commentaires affirment simplement le principe de quotas ou s'opposent au sexe comme critère sans apporter des arguments.

Principaux commentaires Institutions et associations (60)

Par rapport aux commentaires de l'échantillon Population, les commentaires sont ici plus enclins à favoriser l'application d'un principe de parité. Cependant, il s'agit aussi de veiller à l'application non rigide d'un principe définis par des quotas de sexe et de valoriser le principe de compétence :

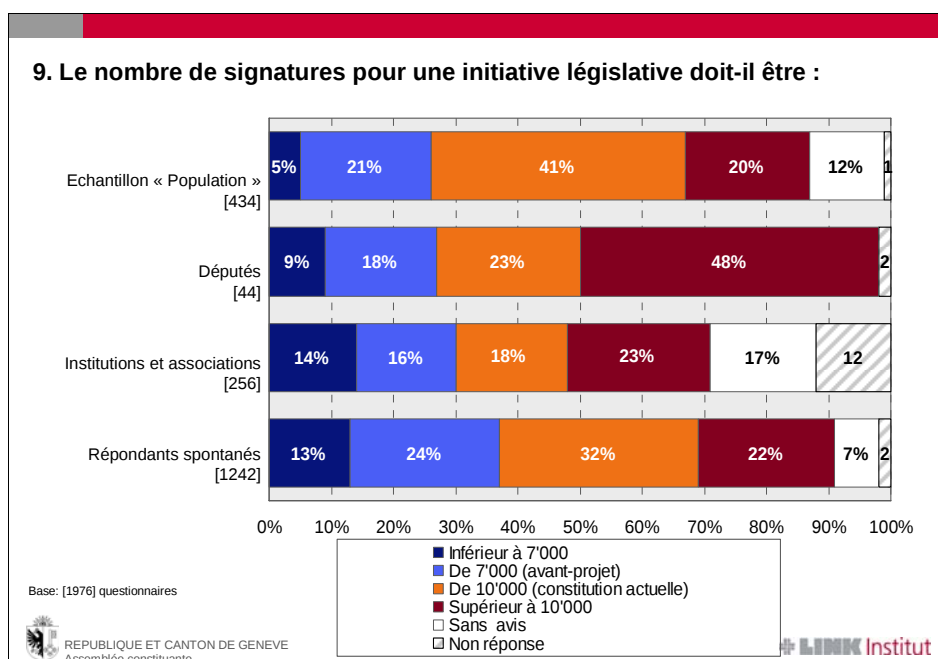
- introduction de la parité dans toutes les autorités élues ;
- principe des quotas considéré comme difficilement applicable ;
- ne pas imposer un tel principe des quotas mais le promouvoir avec force ;
- favoriser avant tout les compétences ;
- veiller à ce que l'application d'un principe des quotas ne devienne pas discriminatoire (discrimination positive).

Principaux commentaires des répondants spontanés (382)

Les commentaires des répondants spontanés sont en ligne avec ceux relevés dans l'échantillon Population et s'articulent principalement sur les trois arguments suivants :

- favoriser les compétences ;
- favoriser et inciter la parité sans l'imposer ;
- considérer la difficulté d'appliquer un tel principe et valoriser plutôt une représentation minimum ou la promotion des candidatures féminines au sein des partis.

7.9. Question 9 : Initiative et référendum (initiative législative)



Concernant la question portant sur le nombre de signatures requis pour une initiative législative, tous les types de répondants optent pour une option majoritaire différente de celle proposée par l'avant-projet (7000 signatures). L'option du statu quo - 10'000 signatures - est privilégiée tant au sein de l'échantillon Population que parmi les répondants spontanés alors que l'opinion du groupe Députés et des institutions et associations se porte sur une élévation du nombre de signatures par rapport à la constitution actuelle (supérieure à 10'000). Les opinions des organismes de type plus « social » se portent plus fréquemment sur un abaissement du nombre de signatures à l'inverse des institutions et associations de type plus « économique ».

9. Nombre signatures initiative législative							
Typologie Institutions et associations	n	Inférieur à 7'000	De 7'000	De 10'000	Supérieur à 10'000	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	-	7%	37%	34%	2%	20%
Région	3	-	33%	-	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	13%	31%	31%	25%	-	-
Economie	26	8%	-	4%	77%	-	12%
Construction – Logement	7	14%	14%	-	71%	-	-
Transport – Energie – Com	8	-	25%	13%	13%	25%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	13%	25%	25%	25%	-
Environnement	7	57%	-	14%	14%	14%	-
Syndicats	7	-	71%	14%	-	14%	-
Formation – Culture	17	12%	18%	18%	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	-	-	11%	11%	72%	6%
Social – Famille – Aînés	39	21%	23%	15%	3%	28%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	-	14%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	40%	27%	13%	7%	-	13%
International - Coopération	11	36%	27%	18%	9%	-	9%
Ethique - Religion	15	-	13%	20%	13%	27%	27%
Experts	5	-	40%	20%	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (19) et Députés (7)

An niveau de l'échantillon Population, les commentaires sont principalement consignés par des personnes qui sont favorable à l'élévation du nombre de signatures et qui mentionnent deux arguments :

- l'augmentation de la population et du nombre des votants ;
- le coût économique des initiatives, d'où la nécessité de les légitimer en amont par un nombre plus important de signatures.

Principaux commentaires Institutions et associations (28)

Augmenter le nombre de signatures sur la base de la population : système de pourcentage en proportion de la population :

- *Il serait meilleur de mettre ce chiffre en % du corps électoral plutôt qu'en chiffre absolu.*
- *En rapport avec la croissance de la population. Ajustable tous les 10 ans.*
- *L'augmentation de l'électorat n'a jamais été répercutée sur le nombre de signature. Pourquoi ne pas prévoir un % du nombre de votants ?*

Principaux commentaires des répondants spontanés (166)

On retrouve les arguments exposés ci-dessus dans les commentaires des répondants spontanés. Cependant ces commentaires sont plus polarisés et correspondent tant à des personnes qui prônent l'augmentation du nombre de signatures que ceux qui prônent un nombre inférieur ou le maintien du nombre actuel.

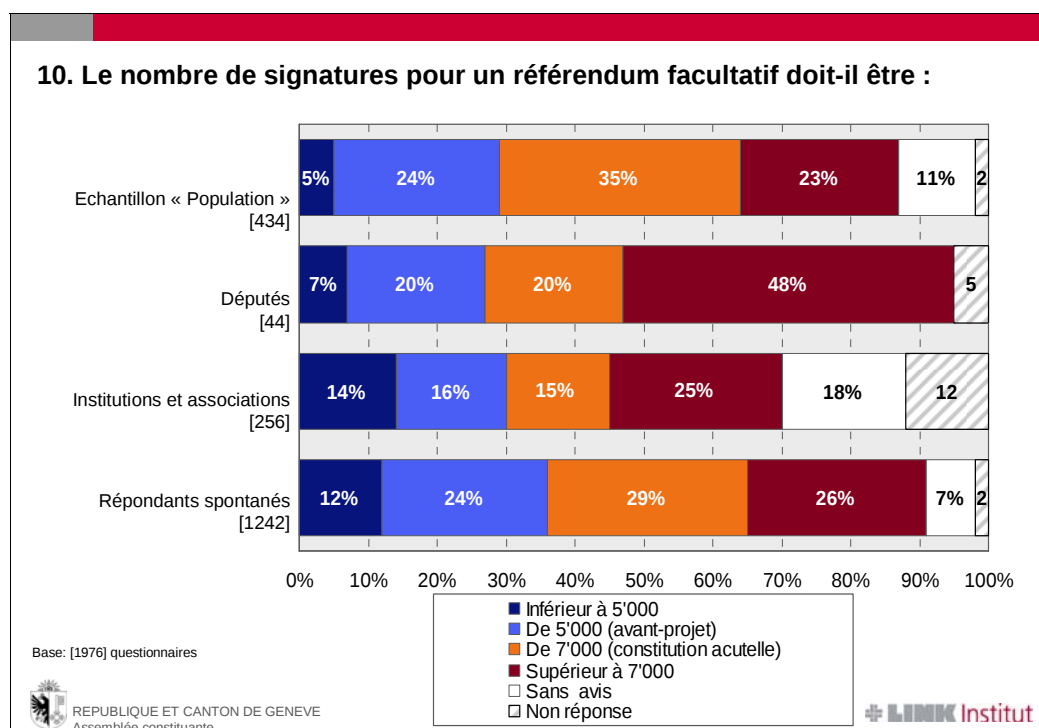
Pour ceux qui prônent l'augmentation, les principaux arguments sont :

- le fait de coller à l'augmentation de la population ;
- le fait de diminuer les blocages politiques que peuvent entraîner le lancement d'initiatives promues par des minorités.

Pour ceux qui prônent la diminution ou l'abaissement du nombre de signatures, l'argument principal est le fait de permettre à des minorités de faire entendre leur voix et de soumettre des questions à la volonté du peuple :

- *Plus de débat = plus de démocratie.*
- *La diminution du nombre de signatures constitue l'une des conditions permettant à notre démocratie semi-directe de fonctionner. Au lieu de gouverner en solitaire, ne laissant que la rue comme recours (modèle pratiqué dans de nombreux pays alentours), les partis au pouvoir doivent ainsi concerter et tisser des compromis en amont. Cela ne peut fonctionner que si les instruments de démocratie directe restent accessibles. Il s'agit en outre d'apporter une réponse à la baisse générale de l'engagement citoyen et de l'intérêt pour les questions politiques. Une ouverture est aujourd'hui nécessaire pour signifier une volonté d'encourager l'ensemble des citoyen-ne-s de notre canton à participer activement à leur devenir.*

7.10. Question 10 : Initiative et référendum (référendum facultatif)



On constate pour cette question 10 les mêmes tendances que celles observées pour la question 9.

10. Nombre signatures référendum facultatif							
Typologie Institutions et associations	n	Inférieur à 5'000	De 5'000	De 7'000	Supérieur à 7'000	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	2%	2%	37%	37%	2%	20%
Région	3	-	33%	-	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	13%	38%	13%	38%	-	-
Economie	26	8%	-	4%	77%	-	12%
Construction – Logement	7	14%	14%	-	71%	-	-
Transport – Energie – Com	8	-	25%	-	25%	25%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	13%	25%	25%	25%	-
Environnement	7	57%	-	14%	14%	14%	-
Syndicats	7	14%	57%	14%	-	14%	-
Formation – Culture	17	6%	24%	18%	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	-	-	11%	11%	67%	11%
Social – Famille – Aînés	39	21%	23%	13%	5%	28%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	-	14%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	33%	40%	7%	7%	-	13%
International - Coopération	11	36%	18%	9%	18%	9%	9%
Ethique - Religion	15	-	20%	13%	13%	27%	27%
Experts	5	-	20%	40%	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (14) et Députés (9)

Les commentaires sont équivalents à ceux présentés sous la question 9.

Principaux commentaires Institutions et associations (60)

Les commentaires sont équivalents à ceux présentés sous la question 9.

Deux commentaires illustrent la position de ceux qui favorisent un abaissement du nombre de signatures :

- *L'accès facilité aux instruments de démocratie directe va contraindre le Grand Conseil à mieux consulter en amont et à mieux tenir compte des oppositions potentielles.*
- *La baisse du nombre de signatures requises au niveau cantonal et communal répond pleinement au contexte actuel et aux évolutions à venir. Il s'agit de renforcer notre système démocratique, en élargissant quelque peu les possibilités de participation du plus grand nombre. Une adaptation du nombre de signatures requises était indispensable au vu du développement des moyens mis à disposition des citoyen-ne-s pour voter. L'introduction du vote par correspondance et prochainement du vote électronique ont en effet pour conséquence que la récolte de signatures devant les bureaux de vote, ne peut guère plus jouer ce rôle à présent. Par ailleurs, Genève est l'un des cantons les plus restrictifs en matière d'exercice des droits populaires. Aujourd'hui, le référendum facultatif ne peut aboutir qu'avec les signatures de 3% du corps électoral, le seuil pour les initiatives cantonales se montant même à 4.2%. Dans d'autres cantons, des adaptations ont déjà eu lieu.*

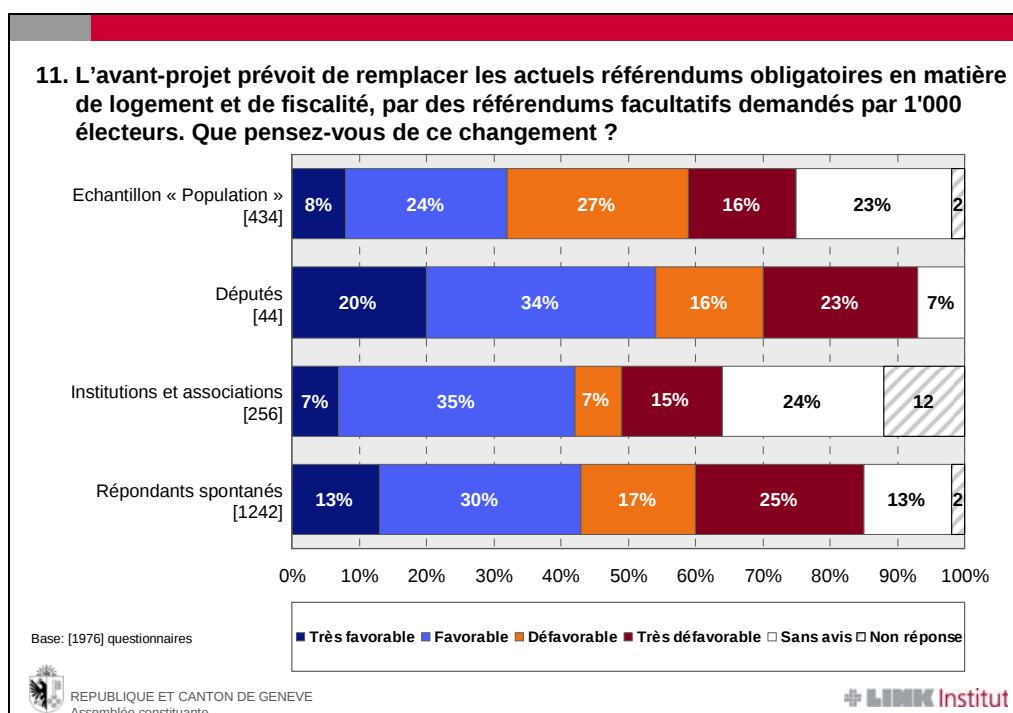
Principaux commentaires des répondants spontanés (148)

Les commentaires sont équivalents à ceux présentés sous la question 9.

Le commentaire suivant illustre la position de ceux qui favorisent une élévation du nombre de signatures :

- *La situation actuelle ne me semble pas satisfaisante, un nombre plus importants de signatures devrait être demandé pour avoir une plus large représentativité de la population. Ce sont généralement des enjeux majeurs qui font l'objet de référendums, avec comme conséquence blocage voire abandon de projets, et des sommes très importantes qui ont été investies dans des études qui deviennent inutiles, et des surenchères nécessaires pour adapter les projets. D'où le besoin d'une bonne représentativité de la volonté populaire dès le dépôt du référendum.*

7.11. Question 11 : Référendums obligatoires



Le changement de l'avant-projet qui prévoit de remplacer les actuels référendums obligatoires en matière de logement et de fiscalité par des référendums facultatifs demandés par 1'000 électeurs obtient des avis partagés auprès des répondants spontanés et au sein de l'échantillon Population pour lesquels aucune opinion majoritaire n'émerge. Pour ce dernier groupe le nombre de « sans avis » est important (23%) et traduit, selon nous, un manque de connaissances spécifiques pour répondre à une question de type plutôt « technique ». L'opinion du groupe des institutions et associations, à l'exclusion des « sans avis » et des non réponses dont les taux sont ici particulièrement élevés, est plutôt favorable à ce changement tout comme l'opinion du groupe Députés. A l'inverse des autres, les institutions et associations « Construction – Logement » ou « Syndicats » se déclarent défavorables à ce changement.

11. Référendums obligatoires							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	5%	39%	15%	12%	12%	17%
Région	3	-	-	-	-	100%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	19%	50%	6%	25%	-	-
Economie	26	12%	62%	8%	12%	-	8%
Construction – Logement	7	-	29%	-	71%	-	-
Transport – Energie – Com	8	13%	25%	-	-	38%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	13%	13%	13%	50%	-
Environnement	7	29%	29%	-	29%	14%	-
Syndicats	7	-	14%	14%	43%	29%	-
Formation – Culture	17	-	24%	6%	12%	47%	12%
Santé – Handicap	18	-	17%	-	-	78%	6%
Social – Famille – Aînés	39	5%	21%	10%	18%	33%	13%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	86%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	7%	47%	-	13%	20%	13%
International - Coopération	11	-	73%	9%	-	9%	9%
Ethique - Religion	15	7%	20%	-	20%	27%	27%
Experts	5	20%	40%	20%	20%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (27) et Députés (7)

An niveau de l'échantillon Population, les commentaires présentent des arguments très partagés :

- prévoir un nombre d'électeurs supérieur à 1000 pour avoir une représentativité, une base plus légitime ;
- en accord avec le nombre de 1000 électeurs car il permet d'amener les problèmes dans le débat public grâce aux votations ;
- importance de maintenir ces instruments pour les thématiques de la fiscalité et du logement qui sont des thèmes majeurs à Genève ;
- le coût économique et politique de tels instruments.

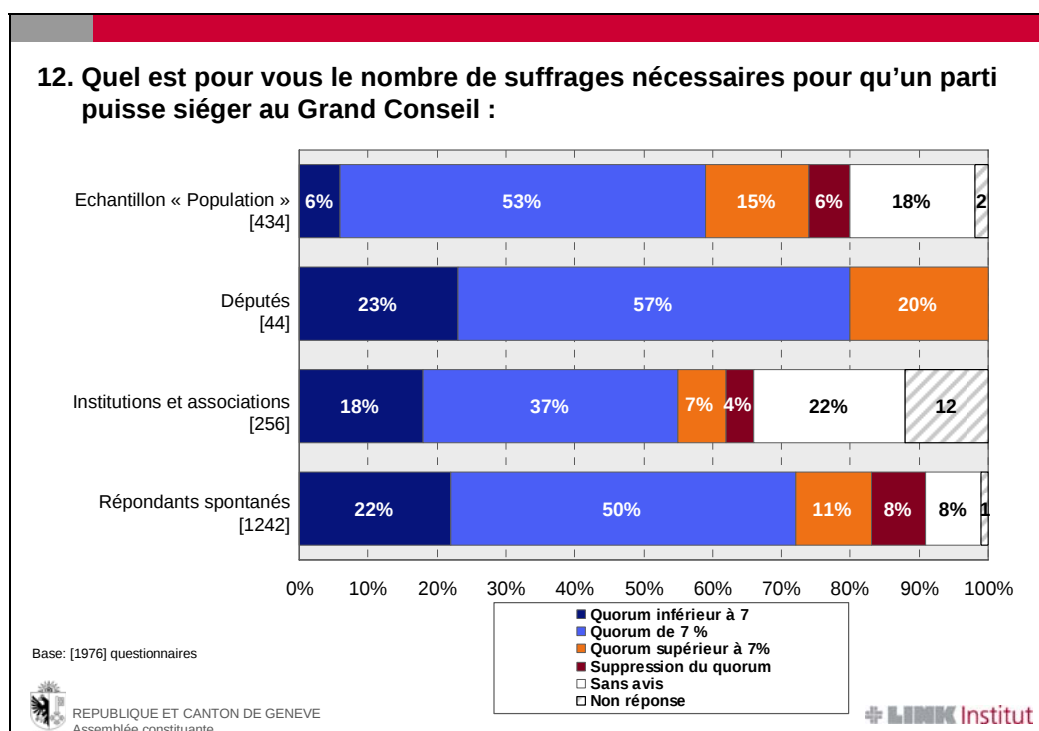
Principaux commentaires Institutions et associations (20)

Les commentaires font état d'avis très partagés. Les commentaires sont plutôt favorables vis-à-vis de l'instrument dès le moment où il y a une élévation du nombre d'électeurs. Il est également considéré que la proposition favorise la démocratie directe.

Principaux commentaires des répondants spontanés (142)

- augmenter le nombre de 1000 pour avoir une représentativité, une base plus légitime ;
- forte opposition de certains considérant la proposition de l'avant-projet comme une régression :
 - o *Ce sont des domaines beaucoup trop sensibles pour qu'on revienne sur ces acquis.*
 - o *Ce texte de l'avant-projet jette aux orties la presque totalité des avancées sociales de ces dernières décennies et est donc inacceptable.*
 - o *Ce vote obligatoire, parfois exagéré, est cependant une véritable avancée vers la démocratie directe, et il me paraît important de le conserver ! Après tout, ces sujets sont simplement ajoutés parmi les autres, et le coût de ce vote obligatoire ne me paraît donc pas problématique.*
- valorisation de certains considérant cette proposition comme une amélioration du fonctionnement de la démocratie directe :
 - o *Cela renforce le contrôle populaire sans exiger de vote populaire en cas de consensus. Excellent.*
 - o *Cessons de multiplier des consultations techniques, qui fatiguent les citoyens et amoindrissent la volonté de participer à la vie politique.*
 - o *Cela évitera de devoir voter sur des sujets de détails pas très importants.*

7.12. Question 12 : Quorum



Tous les types de participants à la consultation se prononcent plutôt favorablement pour le maintien d'un quorum de 7%, tel qu'il est contenu dans la constitution actuelle et proposé par l'avant-projet.

12. Quorum							
Typologie Institutions et associations	n	Quorum inférieur à 7%	Quorum de 7%	Quorum supérieur à 7%	Suppression du quorum	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	-	33%	67%
Communes	41	10%	56%	12%	-	2%	20%
Région	3	-	67%	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	25%	38%	13%	19%	6%	-
Economie	26	4%	62%	12%	4%	8%	12%
Construction – Logement	7	-	29%	-	14%	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	25%	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	25%	13%	13%	38%	-
Environnement	7	43%	29%	-	14%	14%	-
Syndicats	7	57%	29%	-	-	14%	-
Formation – Culture	17	18%	29%	-	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	-	17%	6%	-	72%	6%
Social – Famille – Aînés	39	28%	23%	5%	-	33%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	14%	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	40%	33%	-	7%	7%	13%
International - Coopération	11	18%	55%	-	9%	9%	9%
Ethique - Religion	15	7%	47%	7%	-	13%	27%
Experts	5	-	80%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (17) et Députés (7)

Les commentaires des personnes souhaitant une augmentation du quorum mettent l'accent sur le blocage de petits partis ou l'éparpillement de la représentativité politique.

Les commentaires des personnes favorables au maintien de l'actuel quorum ou à son abaissement considèrent que le quorum doit garantir la représentativité la plus large possible et donc favoriser les petits partis.

Principaux commentaires Institutions et associations (31)

Tous les commentaires des institutions et associations se déclarent pour un quorum devant être maintenu ou ne pas dépasser les 5% :

- *Un quorum à 5%, comme dans beaucoup de cantons, devrait permettre d'éviter l'exclusion d'un parti représentant une partie relativement importante de l'opinion publique tout en évitant un trop grand émiettement des forces en présence.*
- *Quorum à 5% afin de permettre à tous les partis d'avoir la possibilité d'être avec des élus.*
- *Un quorum à 5%, comme dans beaucoup de cantons, permet une homogénéité suffisante du Grand Conseil, tout en n'excluant pas de la représentation d'un parti assez important de la population.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (125)

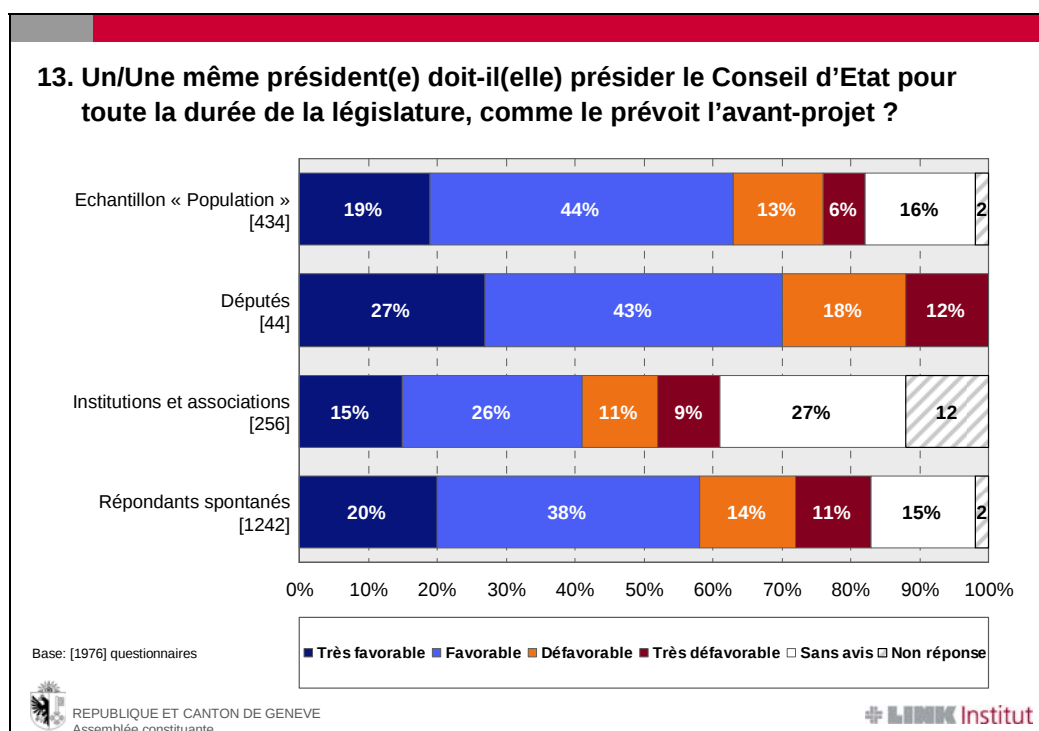
La majorité des commentaires portent sur le fait de favoriser un quorum à 5% afin d'assurer la présence des petits partis, de donner une place aux minorités et de favoriser la diversité de la vie politique et citoyenne :

- *5% me semblerait bien. La diversité croît, il faut que les minorités soient représentées.*
- *A 5% pour une meilleure représentativité de la population.*
- *Dans mon esprit, le quorum devrait permettre à un maximum de sensibilités de s'exprimer, mais il doit être également représentatif d'une large tranche de la population. Une diminution à 5% me paraît adéquate.*
- *La diversité d'opinions est une richesse. Il faut encourager la concurrence dans le marché des idées politiques, et que les grands partis soient tenus de renouveler leurs programmes grâce à la pression des petits partis.*

Une minorité de commentaires portent sur l'élévation de ce quorum afin que la vie politique soit plus « efficace » :

- *Eviter l'émiettement des partis.*
- *Eviter une fragmentation excessive du parlement.*
- *10% paraît un bon compromis entre représentativité et bon fonctionnement de la politique cantonale (plus d'efficacité avec moins de groupuscules).*
- *Au moins 10%. L'émiettement des partis ne favorise pas une bonne gouvernance.*
- *Je pense effectivement qu'un quorum est nécessaire pour éviter la dispersion des voix et éviter un ralentissement de l'activité étatique du fait d'une augmentation des possibles opinions divergentes. Je suis donc en faveur de cette limitation qui pousse les petits partis à faire des alliances et par ce fait à trouver des compromis qui s'ils ne se faisaient pas à ce stade, devraient se faire après les élections ralentissant et compliquant l'activité du législateur.*

7.13. Question 13 : Présidence du Conseil d'Etat



Tous les types de participants à la consultation se prononcent favorablement sur la proposition de l'avant-projet prévoyant qu'un/une même président(e) préside le Conseil d'Etat pour toute la durée de la législature. Seules, les institutions et associations « Environnement » ou « Syndicats » se déclarent défavorables à cette proposition de l'avant-projet.

13. Présidence du Conseil d'Etat							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	33%	-	-	-	67%
Communes	41	27%	24%	22%	2%	5%	20%
Région	3	33%	33%	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	25%	31%	19%	6%	19%	-
Economie	26	39%	39%	-	8%	8%	8%
Construction – Logement	7	29%	14%	-	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	25%	-	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	-	13%	-	25%	63%	-
Environnement	7	-	29%	29%	29%	14%	-
Syndicats	7	14%	14%	29%	29%	14%	-
Formation – Culture	17	6%	29%	12%	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	11%	11%	-	-	73%	6%
Social – Famille – Aînés	39	5%	15%	13%	18%	39%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	71%	-	-	29%	-
Intégration – Droits humains	15	7%	27%	13%	7%	33%	13%
International - Coopération	11	-	64%	9%	-	18%	9%
Ethique - Religion	15	-	20%	13%	27%	7%	33%
Experts	5	20%	60%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (22) et Députés (4)

Dans les commentaires des personnes favorables, il est fréquemment mis l'accent sur le fait que le/la président(e) demeure le garant des décisions collégiales et sur la nécessité de prévoir des conditions qui puissent conduire à la destitution ou au changement du/de la président(e) en exercice.

Les personnes favorables considèrent aussi que cette proposition donnerait plus de poids et de visibilité à la fonction de président(e). Ces commentaires favorables s'interrogent néanmoins sur les modalités de désignation qui devraient accompagner cette proposition : comment le/la président(e) serait-il/elle alors désigné(e) et par qui ?

Les commentaires des opinions défavorables se centrent sur la préférence du système de collégialité et sur la volonté de ne pas trop personnaliser la fonction ou la vie politique.

Principaux commentaires Institutions et associations (28)

Les commentaires des institutions et associations rejoignent ceux mentionnés ci-dessus.

Principaux commentaires des répondants spontanés (162)

Les commentaires mettent en avant les avantages et les défauts d'une telle proposition. Ce sont d'ailleurs souvent plutôt des commentaires sous forme de conditions ou de questions pour mieux accepter ou comprendre la teneur d'une telle proposition.

Avantages

- *Cela donnerait une cohérence à l'action de l'exécutif, qui manque aujourd'hui. Le rôle du président reste à préciser.*
- *Cela permettra d'organiser un soutien administratif durable et d'assurer une représentation continue vis-à-vis de l'extérieur, notamment de la Genève internationale.*
- *Cela permettra une meilleure coordination de l'action du Conseil d'Etat. La solution de l'avant-projet de lui confier les relations extérieures au sens large est également très positive.*

Désavantages

- *Difficilement compatible avec le principe de collégialité.*
- *Je préfère les tournus, garant de la dépersonnalisation du pouvoir et de la représentation.*
- *La collégialité garde des attraits qu'une présidence d'une telle durée saperait.*
- *Le tournus actuel de la présidence du Conseil d'Etat assure une représentation plus équilibrée des courants politiques qui peuvent le composer. Une présidence sur la durée de la législature ne ferait que renforcer l'orientation politique liée à une éventuelle majorité au Conseil d'Etat, ce qui ne serait pas souhaitable, tous les courants devant avoir valeur égale dans le débat.*

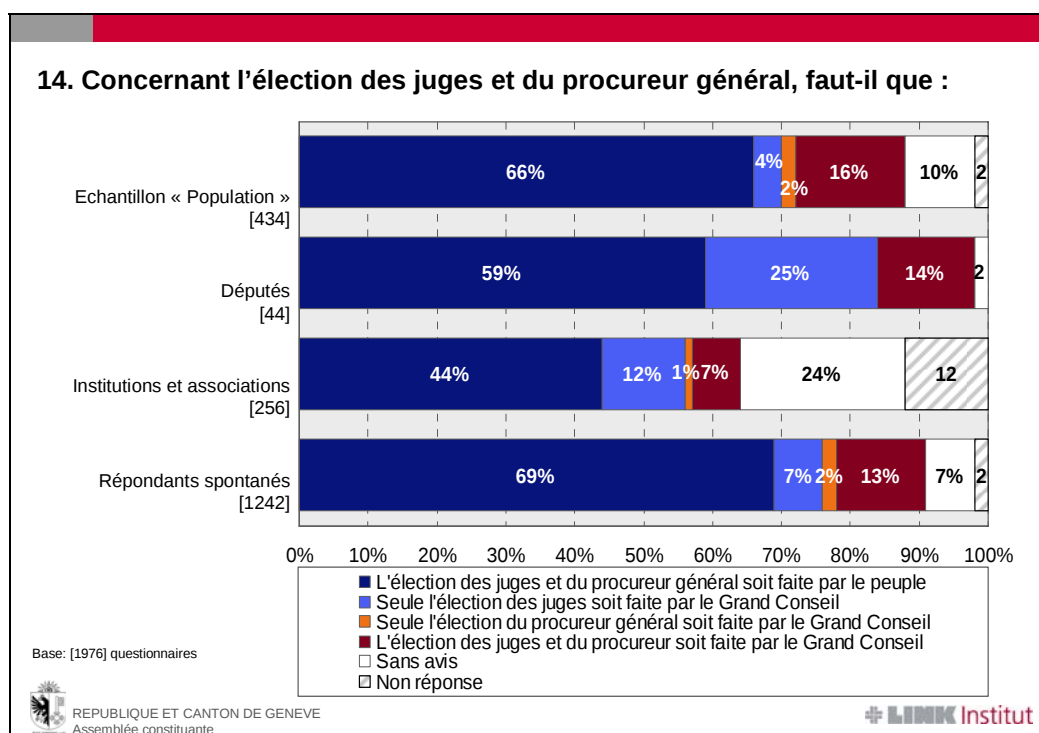
Conditions

- garant de la collégialité ;
- allègement des charges ;
- possibilité de destitution ;
- réduire à 2 ans (demi-législature).

Questions

- *Qui choisit le président ? le peuple, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ?*
- *Trop d'inconnues et de questions sans réponses quant à la fonction réelle et le cahier des charges de la présidence.*

7.14. Question 14 : Election du pouvoir judiciaire



Au sein de chaque groupe de participants, la majorité opte pour le maintien de la situation actuelle soit l'élection des juges et du procureur général par le peuple telle que la comprend la constitution actuelle et telle que la prévoit l'avant-projet.

14. Election pouvoir judiciaire							
Typologie Institutions et associations	n	Election juge/procureurs par le peuple	Election juge par Grand Conseil	Election procureur par Grand Conseil	Election juge/procureur par Grand Conseil	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	33%	-	67%
Communes	41	51%	15%	-	7%	7%	20%
Région	3	33%	-	-	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	33%	-	-	-	33%	33%
Politique	16	63%	19%	-	13%	-	6%
Economie	26	27%	58%	-	-	8%	8%
Construction – Logement	7	29%	29%	-	-	43%	-
Transport – Energie – Com	8	-	13%	-	13%	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	50%	-	13%	-	38%	-
Environnement	7	71%	-	-	14%	14%	-
Syndicats	7	71%	-	-	-	29%	-
Formation – Culture	17	41%	-	-	6%	41%	12%
Santé – Handicap	18	6%	6%	6%	6%	72%	6%
Social – Famille – Aînés	39	41%	-	-	8%	36%	15%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	71%	-	-	-	29%	-
Intégration – Droits humains	15	67%	-	-	7%	13%	13%
International - Coopération	11	55%	18%	-	-	18%	9%
Ethique - Religion	15	47%	-	-	7%	20%	27%
Experts	5	80%	-	-	20%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (16) et Députés (4)

Les commentaires insistent soit sur la plus grande compétence du politique pour élire juges et procureur général soit sur le fait que cette élection doit demeurer du ressort du peuple de manière à éviter les « interférences » entre politique et judiciaire.

La professionnalisation, dégagée de toute procédure politique, est aussi évoquée.

Principaux commentaires Institutions et associations (14)

Les commentaires des institutions et associations relèvent principalement la satisfaction vis-à-vis de la situation actuelle ou réaffirment la tradition et la légitimité d'une élection par le peuple.

La professionnalisation, dégagée de toute procédure politique, est aussi évoquée.

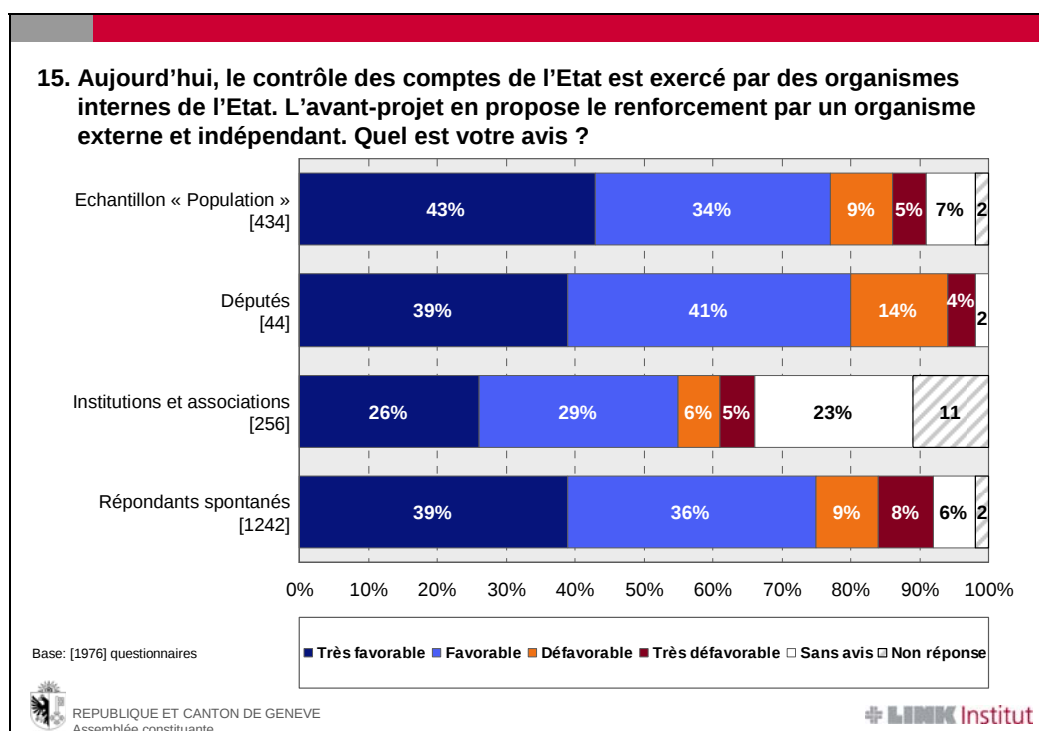
Principaux commentaires des répondants spontanés (95)

Les commentaires des répondants spontanés rejoignent ceux mentionnés ci-dessus .

Plusieurs commentaires évoquent cependant la « voie de la professionnalisation » :

- *Quelles compétences et connaissances à l'électeur pour apprécier la qualité des juges et du procureur ?*
- *Permettre des candidatures directes hors de l'influence des partis politiques.*
- *Prévoir un examen préalable des compétences par un organisme représentatif et indépendant (magistrats, avocats, juristes, société civile).*
- *Les juges et le procureur général doivent être élus par leurs pairs. C'est le seul moyen de garantir l'indépendance des trois pouvoirs. Pas d'ingérence du législatif dans le judiciaire, deux pouvoirs qui n'ont de toute façon pas la même temporalité (la majorité au GC change tous les 4 ans, un juge reste plus ou moins toute sa carrière à la magistrature).*
- *Les juges devraient être nommés et non élus. Ils ne doivent pas avoir de comptes à rendre au politique.*
- *Les candidats doivent être examinés par un organe indépendant chargé de préavisier en fonction de critères de compétences.*
- *L'élection des juges et du procureur général devrait être absolument apolitique donc sans aucune couleur politique et seulement affaire de compétence.*

7.15. Question 15 : Comptes de l'Etat



Tous les types de participants à la consultation se prononcent favorablement sur la proposition de l'avant-projet prévoyant le renforcement du contrôle des comptes de l'Etat par un organisme externe et indépendant. Seules, les institutions et associations « Canton » ou « Syndicats » se déclarent défavorables à cette proposition de l'avant-projet.

15. Comptes de l'Etat							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	67%	-	-
Communes	41	32%	32%	5%	-	12%	20%
Région	3	-	67%	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	50%	25%	13%	13%	-	-
Economie	26	65%	19%	4%	-	8%	4%
Construction – Logement	7	-	43%	-	14%	43%	-
Transport – Energie – Com	8	25%	-	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	38%	-	13%	38%	-
Environnement	7	29%	29%	14%	-	14%	14%
Syndicats	7	-	29%	14%	43%	14%	-
Formation – Culture	17	18%	18%	6%	-	47%	12%
Santé – Handicap	18	11%	28%	-	-	56%	6%
Social – Famille – Aînés	39	18%	31%	3%	5%	33%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	57%	-	-	29%	-
Intégration – Droits humains	15	27%	20%	20%	-	20%	13%
International - Coopération	11	-	64%	9%	-	18%	9%
Ethique - Religion	15	20%	27%	13%	7%	7%	27%
Experts	5	20%	60%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (29) et Députés (4)

Les commentaires relèvent la plus grande neutralité et objectivité d'un organisme externe mais également des coûts supplémentaires pour l'Etat.

D'autres commentaires insistent sur le fait que ce contrôle doit rester du ressort de l'Etat et qu'il y a déjà suffisamment d'organes de contrôle à tous les échelons de l'Etat ou de l'administration.

Principaux commentaires Institutions et associations (42)

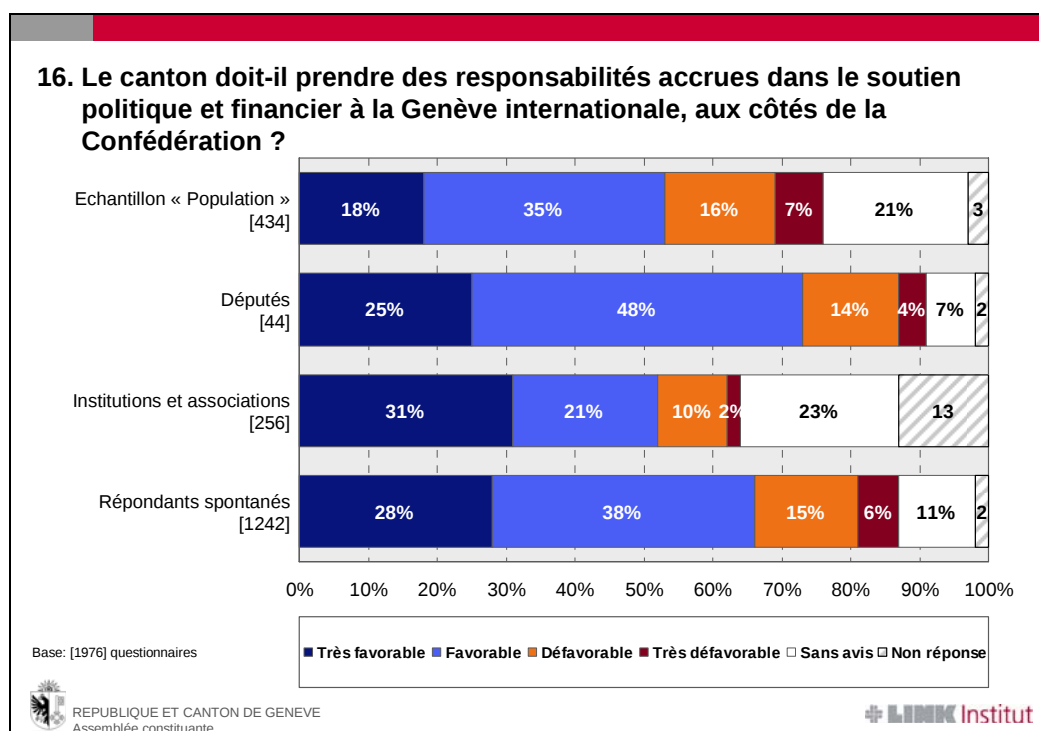
Le principal commentaire des institutions et associations réside dans le souhait que ce contrôle soit effectué par une entité publique ; la Cour des comptes est l'organe fréquemment cité (et reconnu) pour cette tâche.

Principaux commentaires des répondants spontanés (205)

C'est également la mention d'une instance publique indépendante, comme la Cour des comptes fréquemment citée et saluée pour son travail, qui domine clairement dans les commentaires des répondants spontanés.

Un certain nombre de commentaires émettent également le souhait, que dans l'optique choisie d'un contrôle externe, il s'agirait également de restreindre ou supprimer les organes qui sont actuellement en charge de contrôles.

7.16. Question 16 : Coopération internationale à Genève



Les différents types de participants sont globalement favorables à cette question. C'est au sein de l'échantillon Population que les opinions favorables sont les moins prononcées. Pour ce groupe le nombre de « sans avis » est important (21%) et peut traduire une difficulté de compréhension de la question.

16. Coopération internationale							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	33%	-	-	-	67%
Communes	41	5%	39%	24%	2%	10%	20%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	50%	25%	13%	6%	6%	-
Economie	26	77%	15%	-	-	0%	8%
Construction – Logement	7	86%	-	-	-	0%	14%
Transport – Energie – Com	8	25%	-	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	-	25%	13%	-	63%	-
Environnement	7	29%	14%	29%	-	14%	14%
Syndicats	7	-	43%	14%	14%	29%	-
Formation – Culture	17	24%	12%	6%	-	41%	18%
Santé – Handicap	18	11%	-	6%	-	78%	6%
Social – Famille – Aînés	39	26%	21%	5%	3%	36%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	57%	29%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	47%	20%	13%	-	7%	13%
International - Coopération	11	73%	9%	-	9%	9%	-
Ethique - Religion	15	7%	27%	20%	-	20%	27%
Experts	5	40%	40%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (21) et Députés (4)

Les commentaires sont diversifiés. Ils valorisent une Genève internationale qui favorise l'économie mais ils insistent aussi sur un soutien accru aux populations étrangères moins favorisées et aux organisations non gouvernementales, comme en bénéficient les organismes internationaux.

Principaux commentaires Institutions et associations (35)

Les principaux commentaires des institutions et associations mettent l'accent sur l'engagement de Genève en faveur de la solidarité internationale avec les pays en développement et avec les organisations non-gouvernementales les moins favorisées.

Un certain nombre de commentaires font remarquer que la question est mal posée et sujette à diverses interprétations :

- *Un soutien à la coopération internationale à Genève n'est pas la même chose qu'un soutien à la Genève internationale. Votre question est donc mal formulée. S'agit-il d'un soutien aux projets de coopération par le biais du Service de la solidarité internationale ou s'agit-il seulement de garantir (financièrement) que les organisations internationales restent à Genève?*

Principaux commentaires des répondants spontanés (152)

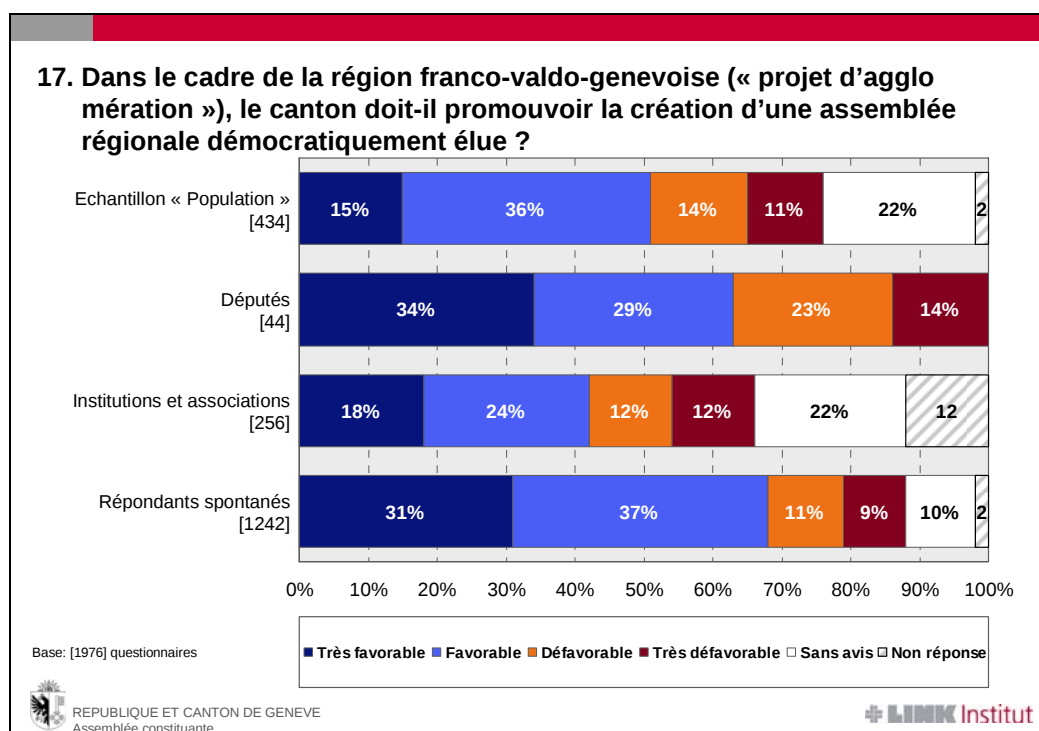
Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés :

- valorisation d'une Genève internationale qui valorise et favorise l'économie, le marché de l'emploi et le développement du canton ;
- prise en considération d'un soutien accru à la coopération internationale.

Certains s'interrogent sur l'opportunité d'introduire cette dimension dans la constitution considérant que c'est avant tout une affaire de promotion et de décision politique.

L'interrogation porte aussi sur l'importance de ce soutien financier à la Genève internationale considérant qu'il y a d'autres priorités financières pour Genève. Enfin certains commentaires insistent sur le fait qu'un tel soutien pourrait être accepté pour autant que de mêmes efforts soient destinés à la population genevoise dans son ensemble.

7.17. Question 17 : Région franco-valdo-genevoise



Comme pour la question précédente portant sur la coopération internationale, les différents types de participants se déclarent favorables à cette question mais l'échantillon Population ainsi que les institutions et associations présentent les opinions favorables les moins prononcées et un nombre important de « sans avis ».

17. Région franco-valdo-genevoise							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	33%	-	-	-	67%
Communes	41	7%	20%	29%	15%	10%	20%
Région	3	33%	67%	-	-	-	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	19%	38%	19%	19%	6%	-
Economie	26	4%	4%	15%	62%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	14%	29%	14%	29%	-
Transport – Energie – Com	8	25%	13%	-	13%	25%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	25%	-	13%	38%	13%
Environnement	7	29%	29%	29%	-	14%	-
Syndicats	7	43%	43%	-	-	14%	-
Formation – Culture	17	12%	29%	6%	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	6%	17%	6%	-	72%	-
Social – Famille – Aînés	39	31%	26%	3%	-	31%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	71%	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	40%	20%	7%	-	20%	13%
International - Coopération	11	27%	46%	9%	-	9%	9%
Ethique - Religion	15	27%	7%	13%	7%	20%	27%
Experts	5	20%	40%	-	20%	20%	-

Principaux commentaires échantillon Population (16) et Députés (4)

Les principaux commentaires relèvent de réticences ou d'oppositions quant à la mise sur pied d'une assemblée régionale. Ils sont souvent exprimés sous forme de questions et s'interrogent sur la provenance et la disponibilité des ressources (institutionnelles et financières) pour mettre sur pied une telle assemblée et sur les compétences réelles qui lui seront dévolues.

Principaux commentaires Institutions et associations (43)

Un certain nombre de commentaires salue la possibilité offerte à la participation des citoyens mais la majorité des commentaires s'interroge sur la faisabilité réelle d'une telle assemblée et sur les difficultés qu'elle pourra rencontrer (collaboration) :

- *Pour autant qu'un accord international permette de donner de véritables compétences décisionnelles et des ressources propres.*
- *Quelles compétences pourrait avoir une telle assemblée ?*
- *S'assurer que cette assemblée possède un pouvoir de décision.*
- *Structure politique bi-nationale difficilement gérable ! Quelle serait sa place dans les structures existantes, quels seraient ses pouvoirs et ses prérogatives ?*

Principaux commentaires des répondants spontanés (157)

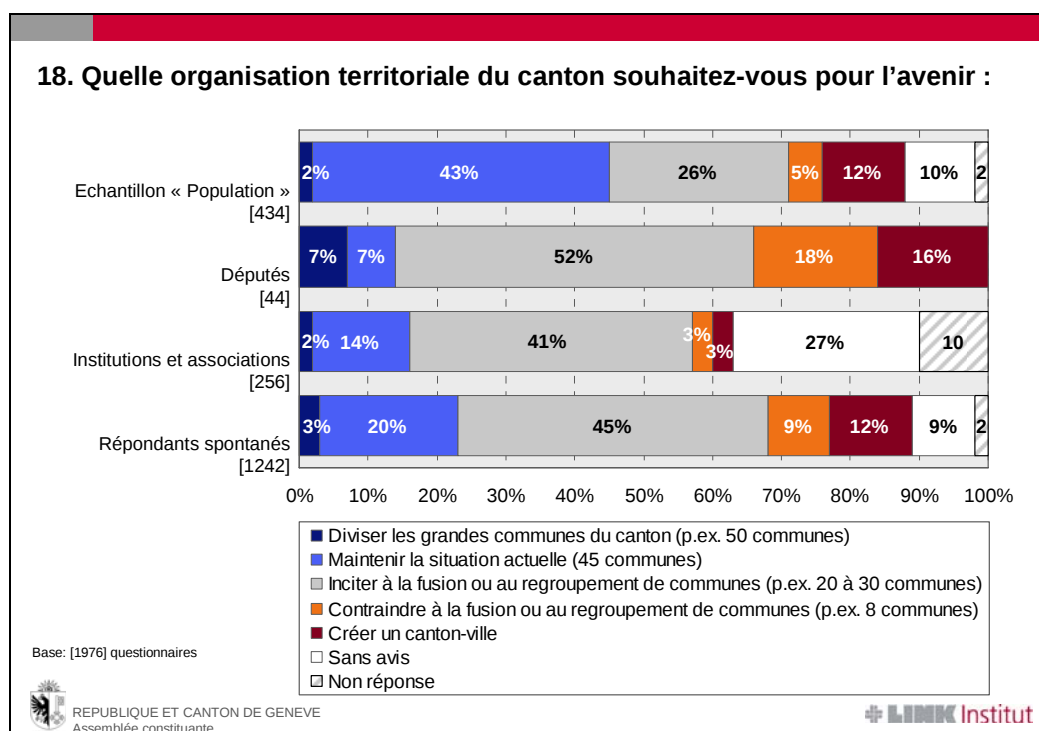
De nombreux commentaires saluent ce « premier pas » et la possibilité d'une participation de la société civile à un niveau transrégional.

Mais les commentaires sont tout aussi nombreux à s'interroger sur la faisabilité réelle d'une telle assemblée et sur l'acceptation d'un partage du pouvoir entre les collectivités impliquées.

De plus les commentaires mettent aussi l'accent sur la difficulté à se prononcer sur une démarche dans laquelle demeurent de nombreuses inconnues :

- *Faute d'une définition claire des compétences d'une telle assemblée il est difficile de se prononcer.*
- *Favorable mais attention toutefois à la multiplication des acteurs. Rôle? But(s)? Compétences?*

7.18. Question 18 : Communes (organisation territoriale)



Cette question oppose l'échantillon Population aux autres types de répondants avec un choix qui se porte sur le maintien de la situation actuelle alors que la réponse « inciter à la fusion ou au regroupement des communes » est l'avis majoritaire qui prédomine pour les autres types de participants. Ici aussi l'avis des répondants spontanés converge avec celui des institutions et associations (dès le moment où l'on exclut pour ces dernières les « sans avis » et les non réponses). Cela s'inscrit dans l'hypothèse formulée plus haut de répondants spontanés distincts de l'échantillon Population car plus engagés au niveau citoyen ou dans le monde associatif. En ce qui concerne les institutions et associations, l'incitation à la fusion est la réponse la plus fréquente et la plus majoritaire auprès des institutions et associations de niveau plus « politique » ou « économique » alors que celles de type plus « social » sont clairement plus partagées sur la question.

18. Communes : organisation territoriale								
Typologie Institutions et associations	n	Diviser grandes communes	Maint. Situation actuelle	Inciter fusion de communes	Contr. fusion communes	Création canton ville	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	-	67%
Communes	41	-	32%	59%	2%	-	5%	2%
Région	3	-	-	67%	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	-	25%	56%	-	13%	-	6%
Economie	26	-	4%	73%	-	-	12%	12%
Construction – Logement	7	-	-	43%	-	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	25%	-	13%	38%	25%
Agriculture – Animaux	8	-	13%	13%	-	13%	63%	-
Environnement	7	-	14%	57%	-	14%	14%	-
Syndicats	7	14%	14%	29%	14%	-	29%	-
Formation – Culture	17	-	6%	18%	6%	6%	53%	12%
Santé – Handicap	18	-	6%	6%	6%	-	78%	6%
Social – Famille – Aînés	39	-	10%	33%	5%	3%	39%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	-	43%	-	-	57%	-
Intégration – Droits humains	15	-	20%	40%	-	-	27%	13%
International - Coopération	11	-	9%	64%	9%	-	9%	9%
Ethique - Religion	15	13%	20%	27%	-	-	13%	27%
Experts	5	20%	20%	20%	-	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (31) et Députés (8)

Nombre de commentaires reprennent la réponse donnée comme une affirmation. Les commentaires des personnes se déclarant favorables aux fusions ou à leur incitation mettent en avant des avantages d'économie de coûts, de simplification de l'organisation administrative ou de suppression des doublons entre le canton et la ville.

Les commentaires des députés mettent un accent plus particulier sur les démarches :

- *La nouvelle Constitution devrait se borner à rendre possible la fusion des communes et à clarifier les procédures pour que celles-ci puissent être demandées par les populations des communes concernées.*
- *Travailler plutôt sur leurs compétences qui doivent être clairement délimitées, Déjà trop de prérogatives.*

Principaux commentaires Institutions et associations (27)

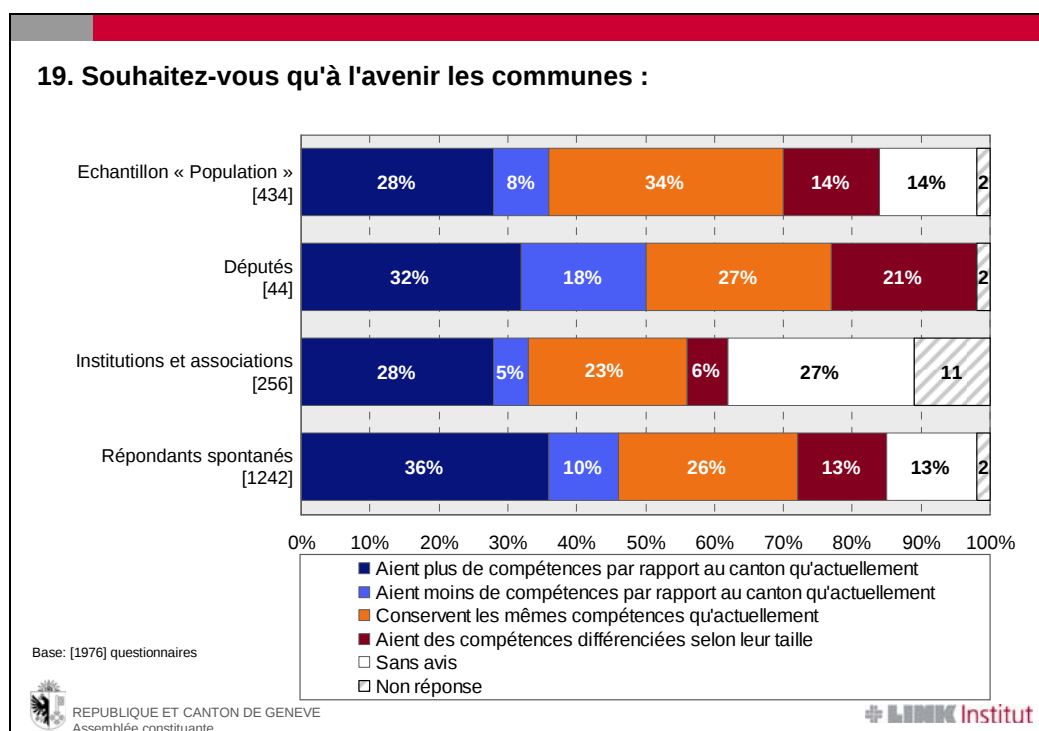
Comme pour les précédents types de répondants, nombre de commentaires reprennent la réponse donnée comme une affirmation. Un point ressort, l'opposition aux districts plusieurs fois mentionnée.

Principaux commentaires des répondants spontanés (180)

Reprenant les points déjà mentionnés, les principales idées force suivantes composent les commentaires des répondants spontanés :

- insistance sur le caractère volontaire de l'incitation, favoriser l'intercommunalité ;
- le niveau de la commune est garant d'un lien social, d'une proximité plus forte à conserver ;
- la fusion ou le regroupement sont porteurs de rationalité, d'une meilleure distribution ou organisation des ressources et des prestations ;
- opposition aux districts ;
- fusion ville-canton pour supprimer les doublons ;
- à l'identité ou spécificité affirmée de la commune (opposants à la fusion) s'oppose la perte de cette identité et spécificité due à l'accroissement et aux changements démographiques (partisans de la fusion).

7.19. Question 19 : Communes (compétences)



La réponse à cette question sur les compétences des communes est très partagée entre le maintien de la situation actuelle et une plus grande compétence accordée aux communes par rapport au canton. La première est plus prononcée dans l'échantillon Population alors que la seconde l'emporte auprès des autres types de participants.

19. Compétences communes							
Typologie Institutions et associations	n	Plus de compét. par rapport au canton	Moins de compét. par rapport au canton	Mêmes compét. qu'actuellement	Compét. différenciées selon taille	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	-	33%	67%
Communes	41	63%	2%	20%	7%	5%	2%
Région	3	-	-	33%	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	44%	-	25%	19%	6%	6%
Economie	26	15%	4%	65%	-	8%	8%
Construction – Logement	7	-	29%	29%	-	29%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	13%	25%	-	38%	25%
Agriculture – Animaux	8	38%	-	25%	-	38%	-
Environnement	7	14%	29%	29%	14%	14%	-
Syndicats	7	14%	14%	57%	-	14%	-
Formation – Culture	17	6%	12%	12%	6%	53%	12%
Santé – Handicap	18	6%	6%	6%	-	78%	6%
Social – Famille – Aînés	39	28%	5%	13%	-	41%	13%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	43%	-	-	14%	43%	-
Intégration – Droits humains	15	33%	-	20%	13%	20%	13%
International - Coopération	11	55%	-	18%	-	18%	9%
Ethique - Religion	15	20%	7%	13%	20%	13%	27%
Experts	5	20%	-	20%	-	20%	40%

Principaux commentaires échantillon Population (19) et Députés (11)

Les commentaires étant peu nombreux et hétérogènes (due à la variabilité des réponses possibles), aucune tendance ne peut être présentée.

Principaux commentaires Institutions et associations (37)

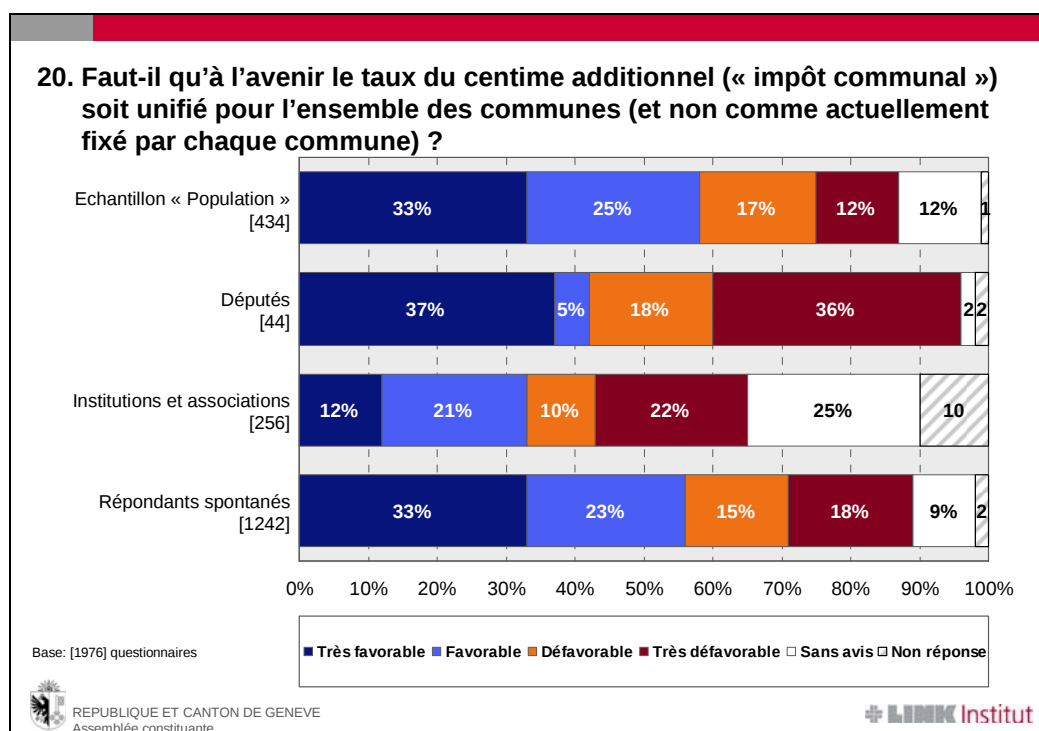
Les principaux commentaires des institutions et associations mettent l'accent sur la répartition des compétences et sur la distinction du niveau de compétence en fonction de thématiques ou enjeux spécifiques (logement, aménagement du territoire, transports) :

- *La répartition des tâches entre le canton et les communes dépend largement des sujets. Concernant les institutions d'importance cantonale, voire régionale, elles devraient être attribuées au canton. En revanche, les communes devraient avoir davantage d'autonomie concernant les tâches de proximité.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (192)

Les commentaires sont nombreux et hétérogènes (due à la variabilité des réponses possibles). Ils reprennent fréquemment la réponse donnée comme une affirmation ou définissent des domaines ou des conditions. La référence à la question 18 est souvent mentionnée.

7.20. Question 20 : Communes (centime additionnel unifié)



Les participants des groupes échantillon Population et Répondants spontanés se déclarent globalement favorables à l'unification du centime additionnel pour l'ensemble des communes. L'avis est plutôt défavorable auprès des députés et très partagé au niveau des institutions et associations. Pour ces dernières, on note une opposition entre institutions et associations de type plus « politique » ou « économique » (communes incluses) qui se déclarent plutôt défavorables et institutions et associations de type plus « social » qui y seraient plus favorables.

20. Unification centime additionnel							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	-	33%	67%
Communes	41	10%	17%	27%	39%	2%	5%
Région	3	-	-	-	-	100%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	19%	6%	25%	31%	13%	6%
Economie	26	4%	12%	4%	69%	8%	4%
Construction – Logement	7	14%	-	-	57%	14%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	-	13%	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	-	25%	-	25%	50%	-
Environnement	7	-	71%	14%	-	14%	-
Syndicats	7	43%	29%	14%	-	14%	-
Formation – Culture	17	6%	24%	18%	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	11%	-	6%	6%	72%	6%
Social – Famille – Aînés	39	15%	31%	3%	3%	36%	13%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	57%	-	14%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	20%	33%	-	7%	27%	13%
International - Coopération	11	18%	36%	-	18%	18%	9%
Ethique - Religion	15	13%	13%	13%	20%	13%	27%
Experts	5	40%	60%	-	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (18) et Députés (4)

Les commentaires principaux concernent soit l'idée que cette « unification » va pénaliser les communes qui ont la meilleure gestion, soit que la péréquation doit pallier cela :

- *La différence incite à la bonne gestion.*
- *Une péréquation devrait être appliquée pour compenser "une partie" des différences de richesse des communes.*

Principaux commentaires Institutions et associations (24)

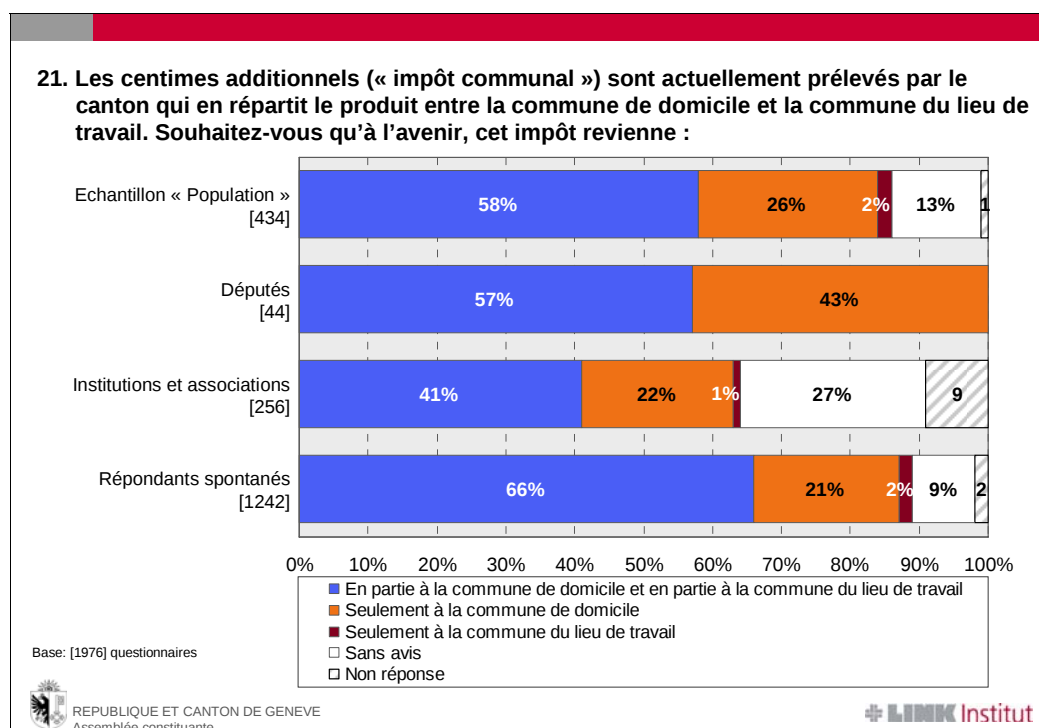
Globalement les principaux commentaires des institutions et associations se répartissent selon trois idées force :

- l'évolution démographique et les coûts toujours plus importants des infrastructures rendent les situations des communes comparables et devraient conduire à cette unification, tout comme le souhait ou la nécessité d'appliquer un principe d'égalité :
 - o *Les différences actuelles entre communes de campagne et communes urbaines ou communes résidentielles n'ont plus leur raison d'être. Les problèmes urbains qui pèsent particulièrement sur certaines communes concernent, de fait, l'ensemble des communes du canton. Elles doivent donc toutes contribuer à leur résolution.*
- la situation ne devrait pas changer mais être améliorée par l'action sur une meilleure péréquation :
 - o *Suggestion: élargir et optimiser le fonds de péréquation intercommunal, afin que les communes qui doivent prendre des tâches d'intérêt général plus larges ne soient pas défavorisées par rapport à d'autres.*
 - o *Une péréquation financière doit venir compenser les inégalités de charges et de ressources des communes. La péréquation actuellement en vigueur devrait garantir une plus grande équité et mieux tenir compte du fait que certaines communes à fortes ressources et faibles charges bénéficient de services et d'infrastructures assumés par des communes qui se trouvent dans la situation inverse.*
- l'unification nivellerait les communes et il n'y aurait ainsi plus de compétitivité, de concurrence entre communes pour rechercher la meilleure gestion possible des communes :
 - o *Une telle proposition reviendrait à supprimer toute notion de compétitivité fiscale des communes, ce qui est inacceptable.*
 - o *Que cela reste comme tel, car le centime additionnel dépend d'une bonne ou mauvaise gestion de la dite commune et de son développement (travail, entreprises).*

Principaux commentaires des répondants spontanés (148)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés.

7.21. Question 21 : Communes (attribution centime additionnel)



Pour tous les types de participants, la situation actuelle, qui voit le canton répartir l'impôt communal entre la commune du domicile et la commune du lieu de travail, est la réponse qui est privilégiée. L'avis de le donner seulement à la commune de domicile est plus prononcé parmi les députés et auprès des institutions et associations « Economie » et « Construction - Logement ».

21. Attribution centime additionnel						
Typologie Institutions et associations	n	Commune de domicile et de travail	Seulement commune de domicile	Seulement commune de travail	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	33%	67%
Communes	41	56%	42%	-	2%	-
Région	3	-	-	-	100%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	67%
Politique	16	75%	25%	-	-	-
Economie	26	19%	69%	-	8%	4%
Construction – Logement	7	14%	43%	-	29%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	13%	-	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	50%	13%	-	38%	-
Environnement	7	71%	-	-	14%	14%
Syndicats	7	86%	-	-	14%	-
Formation – Culture	17	41%	-	6%	41%	12%
Santé – Handicap	18	6%	11%	-	72%	11%
Social – Famille – Aînés	39	44%	10%	-	36%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	57%	14%	-	29%	-
Intégration – Droits humains	15	40%	7%	7%	33%	13%
International - Coopération	11	64%	9%	-	18%	9%
Ethique - Religion	15	33%	7%	7%	27%	27%
Experts	5	40%	40%	-	20%	-

Principaux commentaires échantillon Population (15) et Députés (3)

Les commentaires sont peu nombreux, hétérogènes et aucune tendance ne peut être présentée.

Principaux commentaires Institutions et associations (19)

Pour les plus favorables à la commune de domicile, les commentaires contiennent l'argument des infrastructures liés à l'habitat et le fait que ce soit la commune dans laquelle vote le résident.

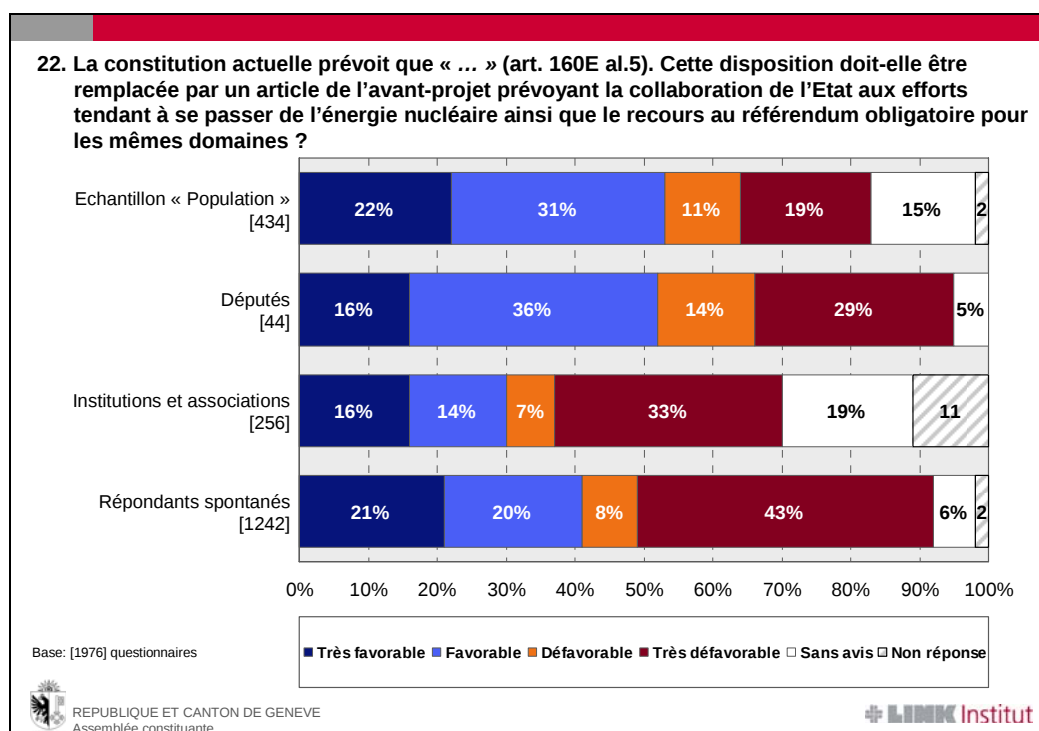
L'argument d'une meilleure péréquation est aussi fréquemment repris :

- *La situation actuelle tend à tenir compte des investissements assumés tant par le lieu de domicile que de celui d'activité. Privilégier l'un ou l'autre est un non sens, qui ne sert que les intérêts de communes résidentielles dont la population présente de forts revenus.*
- *Le système actuel est satisfaisant car il tient justement compte d'une trop faible péréquation entre communes riches et communes urbaines. Si le système de péréquation change dans le sens d'une meilleure prise en considération des problèmes spécifiques aux communes urbaines, la répartition de l'impôt à la commune de domicile peut être envisageable.*
- *Une solution pourrait consister à partager l'imposition communale entre la commune de domicile et l'ensemble des autres communes par un instrument péréquatif (par exemple nouveau fonds de péréquation).*

Principaux commentaires des répondants spontanés (115)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés.

7.22. Question 22 : Energie nucléaire



Les réponses à cette question sur un éventuel remplacement d'une disposition de la constitution portant sur l'énergie nucléaire par un nouvel article de l'avant-projet est très partagée. Si les avis sont plutôt favorables auprès des députés et au sein de l'échantillon Population, c'est clairement une opinion défavorable qui domine pour les deux autres types de participants avec une forte proportion de « très défavorable ». Cela semble indiquer que, pour ces deux groupes, une forte proportion de personnes ou d'associations opposées à l'énergie nucléaire se sont mobilisés pour affirmer leurs points de vue. Cela est confirmé par les opinions émises par différents types d'institutions ou d'associations.

22. Energie nucléaire							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	33%	-	67%
Communes	41	7%	29%	17%	22%	5%	20%
Région	3	33%	-	-	33%	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	6%	38%	6%	50%	-	-
Economie	26	46%	23%	4%	12%	8%	8%
Construction – Logement	7	14%	29%	-	-	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	13%	-	-	25%	50%	13%
Agriculture – Animaux	8	-	25%	-	25%	50%	-
Environnement	7	14%	14%	-	71%	-	-
Syndicats	7	14%	14%	-	57%	14%	-
Formation – Culture	17	6%	-	18%	29%	35%	12%
Santé – Handicap	18	17%	6%	6%	-	72%	-
Social – Famille – Aînés	39	18%	-	5%	41%	26%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	14%	-	71%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	20%	-	-	67%	-	13%
International - Coopération	11	18%	-	-	64%	9%	9%
Ethique - Religion	15	13%	7%	20%	27%	7%	27%
Experts	5	20%	40%	-	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (36) et Députés (7)

La plupart des commentaires relèvent de personnes se déclarant plutôt défavorables à la question et affirment leur opposition à l'énergie nucléaire (dangerosité, référence à l'actualité) ou au maintien de l'article de la constitution actuelle.

Les quelques commentaires des personnes s'étant déclarées favorables considèrent que l'éventuel nouvel article :

- prendrait mieux en compte le fait de devoir assurer l'avenir énergétique ;
- devrait explicitement faire référence aux énergies renouvelables ;
- pourrait coexister avec la disposition actuelle.

Principaux commentaires Institutions et associations ()

Les commentaires des institutions et associations reprennent « avec plus de force » les éléments mentionnés ci-dessus :

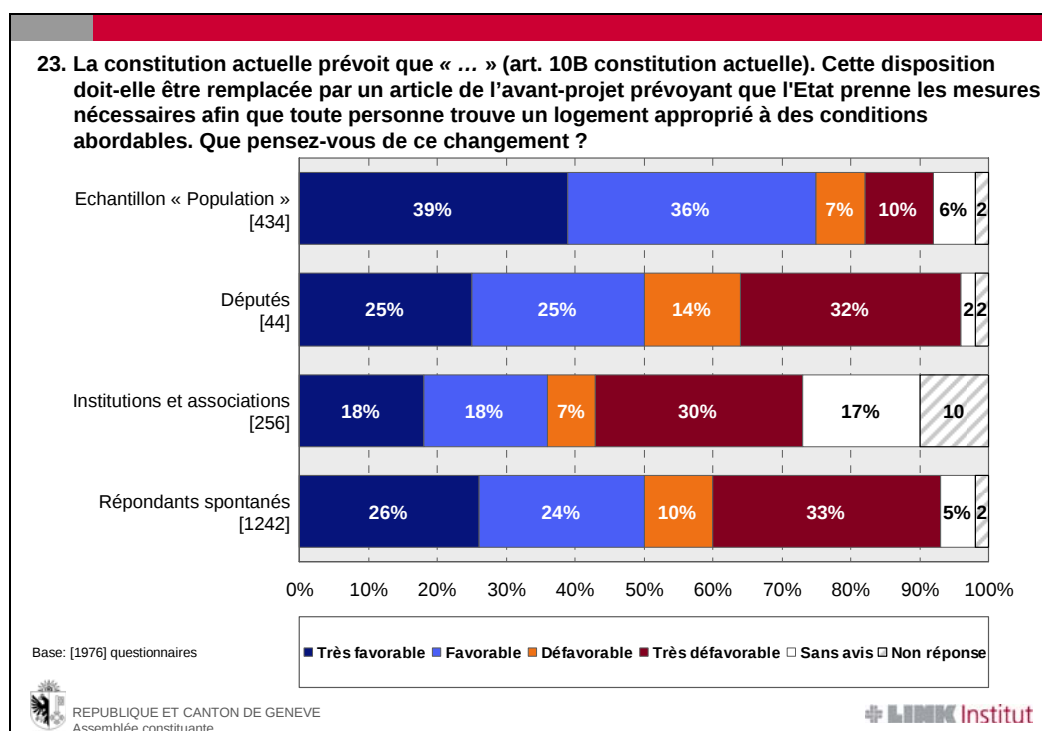
- *L'art 160E al.5 doit être maintenu dans la nouvelle Constitution. Il n'est pas question que Genève ouvre la porte au nucléaire. L'article proposé dans l'avant-projet a pour principal défaut de renverser la charge de la preuve, les autorités étant quasiment déchargées de toute obligation en la matière, le peuple n'ayant voix au chapitre qu'en dernière instance. De plus, un tel article met en pièces toute la politique en faveur des économies d'énergie contenues dans l'article 160E. Il y a en effet un lien fort entre le refus du nucléaire et la recherche d'alternatives (économies d'énergie, cleantech, etc.), puisque c'est le premier qui conditionne tout le reste.*
- *La constitution actuelle avec son art. 160E al.5 est un socle indispensable pour obliger les autorités à avancer vers un développement durable (l'accident nucléaire du Japon confirme que l'improbable est toujours possible).*
- *La disposition actuelle - opposition totale au nucléaire - doit être impérativement conservée.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (263)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés dont la très grande majorité proviennent de personnes qui se sont déclarées défavorables et très défavorable à la question. On trouve une forte proportion d'affirmations d'opposition au nucléaire. De nombreux commentaires déclarent que c'est le point le plus critique et le plus « révoltant » de l'avant-projet :

- *C'est "le" scandale de l'affaire !*
- *C'est absolument irresponsable, inadmissible et franchement honteux que l'on puisse remettre en question cet article qui, me semble-t-il, avait été démocratiquement adopté par les Genevois il n'y a pas si longtemps.*
- *C'est bafouer une décision populaire claire !*
- *C'est juste un casus belli que de vouloir supprimer cet article.*
- *Il est inadmissible qu'un article visionnaire et parfait comme celui-ci soit retiré. Il est fondamental qu'il soit maintenu afin de garantir la sécurité du peuple.*

7.23. Question 23 : Logement



Alors que l'échantillon Population présente une opinion plutôt favorable à cette question, les opinions sont très partagées parmi les autres types de répondants et ne dégagent pas de majorité claire. Comme à la question précédente, les réponses « très défavorables » sont fortement prononcées au sein des groupes de participants à l'exclusion de l'échantillon Population. Elles mettent en évidence la très forte opposition de certaines associations ou sensibilités politiques à la question posée.

23. Logement							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	27%	20%	17%	10%	7%	20%
Région	3	33%	33%	-	-	-	33%
Justice – Sécurité	3	-	-	-	33%	33%	33%
Politique	16	19%	31%	6%	44%	-	-
Economie	26	23%	50%	8%	12%	-	8%
Construction – Logement	7	43%	29%	-	29%	-	-
Transport – Energie – Com	8	-	13%	-	-	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	25%	13%	13%	25%	-
Environnement	7	-	29%	-	43%	14%	14%
Syndicats	7	-	14%	-	57%	29%	-
Formation – Culture	17	12%	12%	-	18%	47%	12%
Santé – Handicap	18	17%	11%	-	28%	44%	-
Social – Famille – Aînés	39	15%	3%	5%	54%	18%	5%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	14%	-	71%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	13%	-	-	67%	13%	7%
International - Coopération	11	27%	9%	-	55%	-	9%
Ethique - Religion	15	20%	20%	20%	-	20%	20%
Experts	5	20%	-	40%	40%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (41) et Députés (5)

Les commentaires sont ici très hétérogènes. La plupart mettent l'accent sur le maintien de ce droit fondamental mais s'interrogent également sur sa réelle application ou faisabilité. Beaucoup de commentaires sont critiques sur la situation actuelle du logement dans le canton. Le droit au logement est ressenti avant tout comme une déclaration d'intention qui doit être maintenue dans la constitution. Cependant les applications concrètes et réelles pour la population sont rares et difficiles au vu des conditions actuelles du marché du logement et de son développement :

- *A Genève, la garantie d'un "droit au logement" est illusoire; néanmoins, il faut que les "mesures nécessaires" soient suivies d'effet et contrôlées périodiquement.*
- *Est-ce bien réaliste ? Idéalement oui je suis favorable, évidemment !*
- *Comment l'Etat peut-il garantir le droit au logement alors que les moyens permettant de réaliser ce droit lui échappent en plus grande partie? Il serait préférable d'être plus réaliste et de dire, par exemple, qu'une des tâches prioritaires de l'Etat est de créer les conditions permettant l'accès de tous au logement. De plus, les qualificatifs "approprié" et "abordables" sont si imprécis qu'ils peuvent facilement être utilisés pour justifier l'immobilisme de l'Etat en la matière. C'est une formulation "alibi".*

Principaux commentaires Institutions et associations (32)

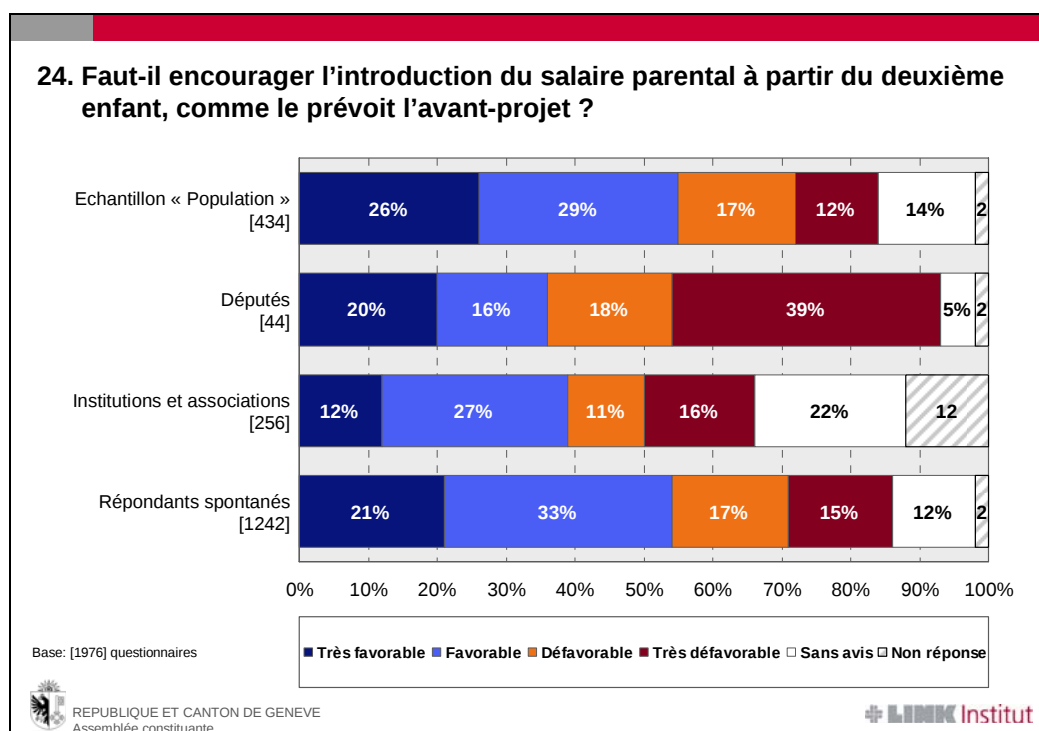
Si quelques commentaires des institutions et associations considèrent l'éventuel nouvel article comme plus pragmatique, la majorité des commentaires réaffirment la disposition de la constitution actuelle :

- *Le droit au logement est un droit fondamental. Il devrait être mieux respecté et en aucun cas être remplacé par une tâche de l'Etat, qui plus est aussi vaguement définie. Au mieux, la tâche de l'Etat en question - précisée - ne serait-elle qu'un moyen de permettre à ce droit au logement à être exercé.*

Principaux commentaires des répondants spontanés (218)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés dont la très grande majorité proviennent de personnes qui se sont déclarées défavorables et très défavorable à la question. On trouve une forte proportion d'affirmations qui insistent sur le maintien du « droit au logement » et de l'article 10B de la constitution actuelle.

7.24. Question 24 : Salaire parental



Les avis favorables à l'introduction du salaire parental comme le prévoit l'avant-projet sont plus prononcés dans l'échantillon Population et parmi les répondants spontanés. Le groupe Députés est par contre plus défavorable à ce point de l'avant-projet.

Une opinion plus favorable se dégage aussi des organismes si l'on exclut les « sans avis » et les non réponses. Parmi ce type de participants, les institutions et associations de type plus « social » affirment plus fortement leur accord avec cette introduction d'un salaire parental à partir du deuxième.

24. Salaire parental							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	-	-	33%	67%
Communes	41	2%	27%	17%	22%	12%	20%
Région	3	-	33%	-	-	67%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	19%	31%	19%	25%	6%	-
Economie	26	12%	4%	-	73%	8%	4%
Construction – Logement	7	-	14%	14%	14%	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	-	-	-	13%	63%	25%
Agriculture – Animaux	8	13%	13%	13%	13%	50%	-
Environnement	7	-	43%	29%	-	29%	-
Syndicats	7	-	43%	14%	14%	29%	-
Formation – Culture	17	12%	29%	12%	-	35%	12%
Santé – Handicap	18	11%	17%	6%	17%	44%	6%
Social – Famille – Aînés	39	26%	39%	3%	-	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	-	57%	14%	-	14%	14%
Intégration – Droits humains	15	27%	33%	13%	-	13%	13%
International - Coopération	11	27%	46%	18%	-	-	9%
Ethique - Religion	15	-	40%	27%	-	13%	20%
Experts	5	20%	20%	20%	20%	20%	-

Principaux commentaires échantillon Population (40) et Députés (7)

Les commentaires s'interrogent sur la faisabilité et la mise en œuvre d'une telle mesure :

- quel financement ? ;
- quelles conditions pour le percevoir : dès le 1^{er} enfant, accord ou restrictions selon durée de résidence, selon quel statut matrimonial ?

Certains considèrent d'ailleurs la proposition comme trop vague pour porter un réel avis.

Pour les opinions défavorables, ce n'est pas à l'Etat d'aller aussi loin en termes de politique familiale. Cela ne favorise pas l'entrée des femmes dans le marché du travail et risque d'entraîner des charges plus lourdes pour les entreprises. Les commentaires mentionnent ainsi d'autres mesures propres à soutenir les familles et les enfants : augmentation des allocations familiales, baisse de la charge fiscale des familles, offre de crèches, etc.

Pour les opinions favorables, la mesure est considérée comme un encouragement et une aide bienvenue aux familles (encouragement et reconnaissance) ; surtout pour les plus défavorisées d'entre elles.

Principaux commentaires Institutions et associations (43)

Les principaux commentaires des institutions et associations sont dans la ligne des points exposés ci-dessus :

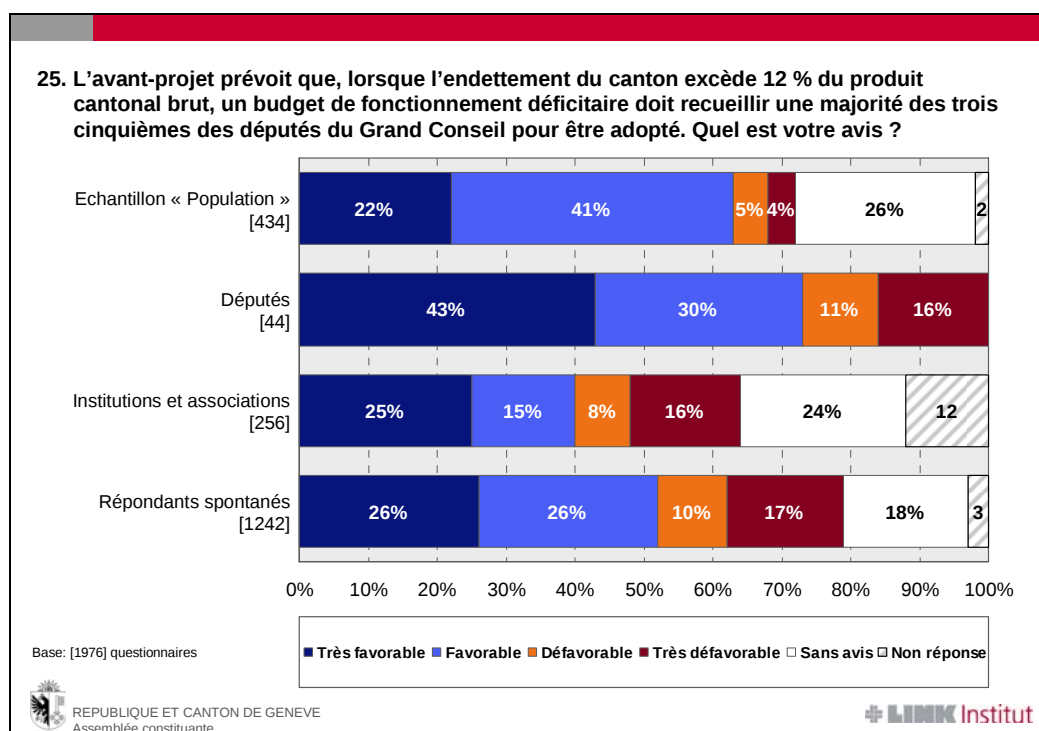
- quel financement ?
- définition trop vague :
 - o *Le Conseil fédéral a réaffirmé à plusieurs reprises son opposition à un tel système, en raison d'une absence de base constitutionnelle. Si un tel système est rejeté au niveau fédéral, cela condamne à notre sens toute velléité cantonale d'introduire un tel système. En outre, le présent projet ne donne aucune indication quant à l'ampleur de la proposition (hauteur du salaire, longueur de l'indemnisation), pas plus que sur son financement ou ses modalités d'application.*
- le congé parental devrait être la première mesure à promouvoir et devrait être accordé tant à l'homme qu'à la femme :
 - o *Cette solution est minimaliste et ne doit s'entendre que dans la ligne du congé parental. La future Constitution doit prévoir un congé parental qui s'adresse à la mère et au père à partir du 1er enfant. Ce congé doit être accompagné d'un revenu parental qui soit notamment incitatif pour le père et qui permette de mieux concilier à la fois vie familiale et vie professionnelle.*
- politique familiale à mettre en place dès le premier enfant.

Principaux commentaires des répondants spontanés (210)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés dont les quelques citations ci-dessous illustrent le propos :

- *Ce n'est pas à la Constitution de se mêler de politique familiale. Il y a des lois et des partis politiques pour cela.*
- *Cependant, il faut introduire un congé parental pour les deux parents à partir du 1er enfant, accompagné d'un revenu parental qui soit notamment incitatif pour le père et qui permette de mieux concilier à la fois vie familiale et vie professionnelle.*
- *C'est une vraie fausse bonne idée. C'est le temps de travail et la rémunération du travail qui doivent être améliorée et bien sûr le soutien aux familles par un accès gratuit à la formation, aux structures de la petite enfance, à des logements adaptés...*

7.25. Question 25 : Frein à l'endettement



Tous les types de participants se déclarent plutôt favorables à la disposition que prévoit l'avant-projet en cas d'endettement du canton avec une plus forte proportion d'avis favorables parmi les députés et l'échantillon Population. On constate une claire opposition entre institutions et associations de type plus « politique » (communes incluses) ou « économique » (plutôt favorables) et institutions et associations de type plus « social » (plutôt défavorables).

25. Frein endettement							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	20%	44%	7%	5%	5%	20%
Région	3	-	-	-	-	100%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	56%	13%	-	25%	6%	-
Economie	26	73%	12%	4%	8%	-	4%
Construction – Logement	7	43%	29%	-	14%	-	14%
Transport – Energie – Com	8	25%	0%	-	-	50%	25%
Agriculture – Animaux	8	25%	25%	-	13%	38%	-
Environnement	7	-	14%	14%	43%	29%	-
Syndicats	7	-	14%	29%	43%	14%	-
Formation – Culture	17	24%	6%	-	18%	41%	12%
Santé – Handicap	18	11%	6%	17%	-	61%	6%
Social – Famille – Aînés	39	3%	8%	10%	23%	46%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	-	-	71%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	20%	7%	13%	13%	27%	20%
International - Coopération	11	9%	9%	18%	36%	18%	9%
Ethique - Religion	15	47%	7%	-	-	20%	27%
Experts	5	40%	20%	20%	20%	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (14) et Députés (5)

Les commentaires des personnes plutôt favorables mettent l'accent sur la nécessité du canton à ne pas créer de l'endettement qui se répercutera sur les impôts ou la politique future. Il est d'ailleurs également fait référence à une tolérance qui devrait fixer un seuil plus bas que les 12% prévus par l'avant-projet.

Pour les plutôt défavorables, les commentaires insistent sur un abaissement de ce pourcentage, voire la non tolérance d'un fonctionnement déficitaire.

Principaux commentaires Institutions et associations (18)

Les commentaires des institutions et associations mettent en avant des arguments très partagés tels que ceux évoqués ci-dessus. Globalement l'endettement doit être contrôlé. Cependant, cette lutte contre l'endettement ne doit pas impliquer automatiquement des coupes budgétaires ou des mesures d'austérité préteritantes les prestations sociales.

La citation ci-dessous résume la plupart des arguments évoqués dans ces commentaires :

- *Au plus : maintien du statu quo ; mais sur le principe, chaque parlement doit prendre ses responsabilités. Cette disposition, fixant une majorité élevée, préfigure pour Genève de nouveaux blocages en matière budgétaire. Par ailleurs, il est non seulement problématique de faire reposer une mesure sur un chiffre fixe, mais il est en plus inefficace d'utiliser une donnée qui n'est pas fiable, le PIB cantonal correspondant à une estimation. Enfin, le concept d'endettement n'est absolument pas réaliste pour mesurer l'état des finances de l'Etat. Un endettement élevé peut correspondre à des investissements très importants. Il faudrait alors mettre en relation la cause de cette dette en fonction du patrimoine de l'Etat ou du financement de son fonctionnement. La question de l'endettement doit être pensée dans un horizon temporel de moyen et long terme et non pas de court terme, voir dans l'immédiat.*

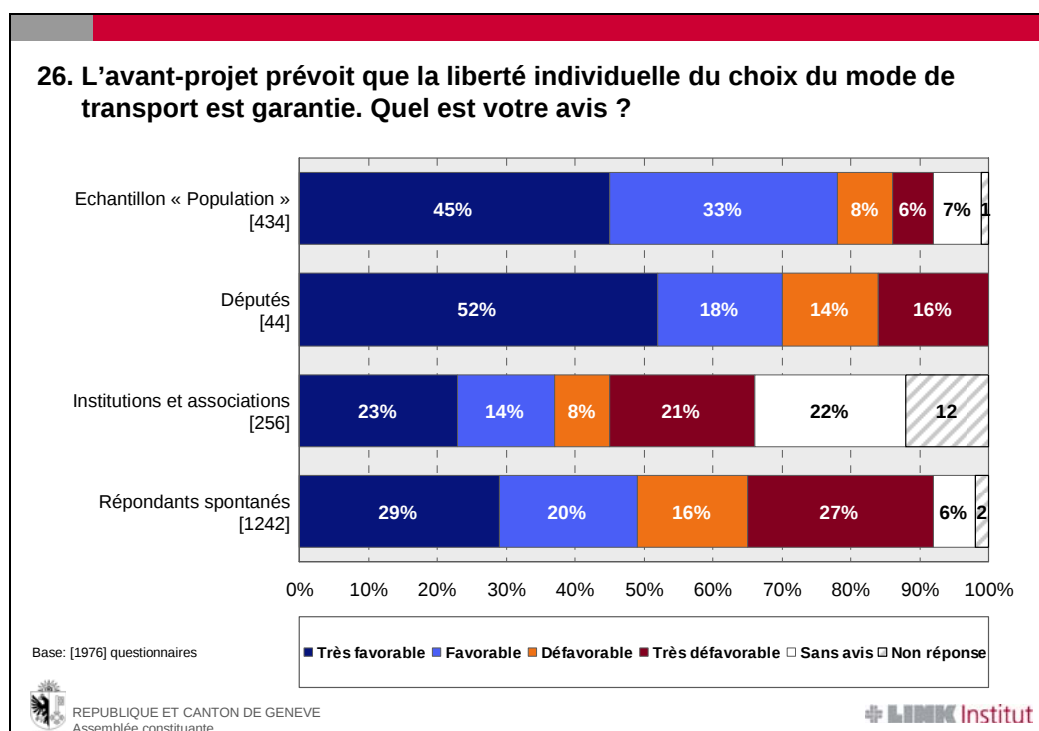
Principaux commentaires des répondants spontanés (111)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés.

Un certain nombre de commentaires remettent en cause le fait qu'un tel article soit introduit dans le projet de constitution. Par ailleurs la fixation d'un chiffre aussi précis pose problème :

- *Imposition d'un cadre rigide pouvant mener à des blocages absurdes.*
- *Irréaliste selon la conjoncture !*

7.26. Question 26 : Mode de transport



L'échantillon Population et le groupe des députés sont clairement favorables au fait que l'avant-projet prévoit que la liberté individuelle du choix du mode de transports soit garantie. Pour les deux autres types de participants, les opinions sont fortement polarisées avec de fortes proportions de « très défavorables ». Le sujet est ainsi susceptible de mobiliser deux « camps » fortement opposés.

26. Mode de transport							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	-	-	33%	-	-	67%
Communes	41	42%	22%	2%	5%	10%	20%
Région	3	-	33%	33%	-	-	33%
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	31%	19%	25%	25%	-	-
Economie	26	73%	-	4%	8%	8%	8%
Construction – Logement	7	29%	-	-	14%	43%	14%
Transport – Energie – Com	8	38%	-	-	50%	13%	-
Agriculture – Animaux	8	13%	50%	-	25%	13%	-
Environnement	7	-	14%	29%	43%	14%	-
Syndicats	7	14%	14%	29%	29%	14%	-
Formation – Culture	17	12%	12%	-	24%	41%	12%
Santé – Handicap	18	6%	17%	6%	-	61%	11%
Social – Famille – Aînés	39	5%	10%	5%	33%	36%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	14%	-	-	71%	14%	-
Intégration – Droits humains	15	7%	27%	7%	33%	13%	13%
International - Coopération	11	18%	-	18%	36%	18%	9%
Ethique – Religion	15	13%	13%	7%	13%	33%	20%
Experts	5	-	20%	20%	40%	20%	-

Principaux commentaires échantillon Population (42) et Députés (6)

Les commentaires sur cette question sont extrêmement diversifiés et sont autant des affirmations quant aux modes de transport utilisés que des mesures proposées ou à privilégier en termes d'offre et de politique de transports. D'ailleurs, des commentaires semblables peuvent accompagner aussi bien les opinions favorables que défavorables sur la question. Les différents arguments évoqués sont ainsi :

- la liberté individuelle du choix du mode de transport découle de la liberté individuelle de chacun ;
- développement de la mobilité douce (infrastructures, offre tarifaire, etc.) ;
- limiter les restrictions imposées au trafic automobile ;
- interdiction ou politique de limitation envers les voitures polluantes ;
- restriction de la circulation automobile.

Les deux derniers arguments sont tout de même plus fréquemment évoqués par les personnes prononçant des opinions défavorables et considérant que la liberté du choix individuel du mode de transport devrait prendre en compte des restrictions imposées à certains types de pratiques de mobilité.

Les commentaires des députés mettent en évidence la difficulté d'application d'un tel article et sa possible contradiction avec les articles 176 et 174. Le commentaire d'un député illustre bien les contradictions présentées plus haut :

- *Cet article ne sert à rien car il ne fixe aucune priorité. On voit actuellement les limites de ce système qui dans les faits lèsent aussi bien les automobilistes que les usagers des transports publics ou des mobilités douces.*

Principaux commentaires Institutions et associations (50)

Les principaux commentaires des institutions et associations se répartissent selon trois axes.

Des opinions plutôt favorables mentionnant les restrictions excessives imposées au trafic routier :

- *Ne pas donner la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Assurer une fluidité des déplacements.*
- *Très favorable également sur le principe, lequel est toutefois vidé de sa substance par la priorité donnée aux transports publics et à la mobilité douce. En clair, cela revient à garantir aux Genevois de pouvoir choisir un mode de transport individuel... sans pour autant leur assurer une fluidité des déplacements. Il convient de faire en sorte que le principe du libre choix des transports ne soit pas une coquille vide.*

Des opinions plutôt défavorables mentionnant qu'il faut avant tout développer les transports publics et la mobilité douce :

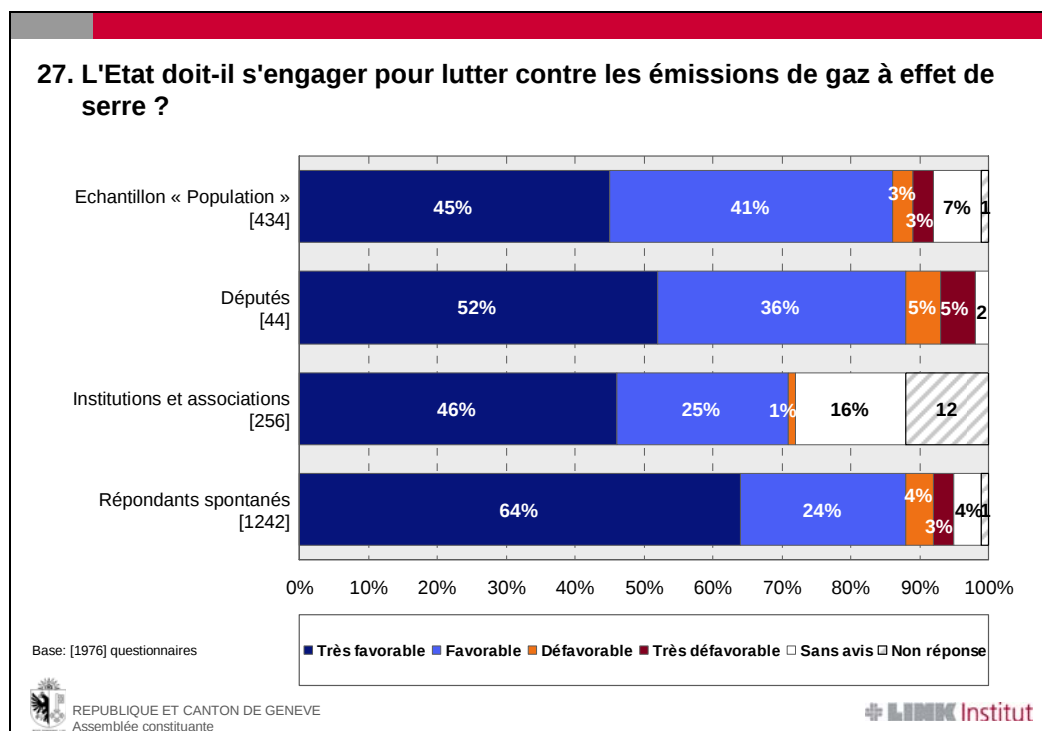
- *Le trafic privé devrait être limité dans certaines zones engorgées en permanence au profit du trafic professionnel et public.*
- *Nous souhaitons une incitation à l'usage des transports publics et mode de transport doux pour l'environnement ainsi que le développement de mesures nécessaires à la mobilité douce.*

Des commentaires, moins fréquents, considérant qu'un tel article n'a pas lieu d'être dans une constitution.

Principaux commentaires des répondants spontanés (270)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés pour l'échantillon Population résument les commentaires des répondants spontanés qui présentent un large éventail de mesures et d'incitations à promouvoir ou à mettre en œuvre en termes de politique des transports.

7.27. Question 27 : Gaz à effet de serre



Les différents types de participants sont clairement favorables à ce que l'Etat s'engage pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

27. Gaz à effet de serre							
Typologie Institutions et associations	n	Très favorable	Favorable	Défavorable	Très défavorable	Sans avis	Non réponse
Canton	3	33%	-	-	-	-	67%
Communes	41	42%	29%	2%	-	5%	22%
Région	3	67%	-	-	-	33%	-
Justice – Sécurité	3	-	-	-	-	33%	67%
Politique	16	50%	38%	6%	6%	-	-
Economie	26	23%	69%	-	-	-	8%
Construction – Logement	7	29%	43%	-	-	14%	14%
Transport – Energie – Com	8	38%	38%	-	-	13%	13%
Agriculture – Animaux	8	38%	25%	-	-	38%	-
Environnement	7	86%	-	-	-	14%	-
Syndicats	7	57%	29%	-	-	14%	-
Formation – Culture	17	24%	24%	-	-	41%	12%
Santé – Handicap	18	11%	11%	-	-	67%	11%
Social – Famille – Aînés	39	62%	5%	-	-	23%	10%
Jeunes – Sport – Loisirs	7	86%	-	-	-	14%	-
Intégration – Droits humains	15	80%	7%	-	-	-	13%
International - Coopération	11	64%	36%	-	-	-	-
Ethique - Religion	15	53%	20%	-	-	7%	20%
Experts	5	40%	40%	20%	-	-	-

Principaux commentaires échantillon Population (32) et Députés (5)

Les commentaires proviennent, dans leur très grande majorité, de personnes qui se déclarent favorables à la question posée et contiennent les principaux arguments suivants :

- le fait que cet engagement aille de soi et devienne un devoir à tous les niveaux (individu, canton, pays, communauté internationale, etc.) ;
- que l'engagement se fasse en conformité avec le droit fédéral et la collaboration internationale ;
- évocation de mesures plus ou moins restrictives : baisse des tarifs TPG, taxation des grosses cylindrées, pose de doubles vitrages ;
- la difficulté de la mise en pratique : changement de conscience des individus, généraliser l'effort à tous les individus, à tous les pays, etc.

Principaux commentaires Institutions et associations (38)

Les principaux commentaires des institutions et associations, reprenant dans l'ensemble les éléments ci-dessus, mettent un plus fort accent sur le fait que l'engagement et les mesures qu'il implique soient fondés dans un cadre national. A cela, s'ajoute l'interrogation de savoir si ce point doit figurer dans la constitution ou s'il ne devrait pas mieux être l'objet d'une loi au niveau fédéral ; l'argument apparaît aussi sous forme d'affirmation.

Principaux commentaires des répondants spontanés (152)

Les mêmes types de commentaires déjà énumérés ci-dessus composent les commentaires des répondants spontanés.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire

Annexe 2 : Liste des organismes ayant participé à la consultation



[_ _ _ _]

CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION

QUESTIONNAIRE ET PRISE DE POSITION

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Date et signature :

.....

Les noms et signatures sont obligatoires. L'anonymat des réponses individuelles est garanti.

Délai de renvoi du questionnaire : 4 mars 2011

Mode de remplir et de renvoyer le questionnaire :

- ☞ avec l'enveloppe réponse ci-jointe, au Secrétariat de l'Assemblée constituante
- ☞ par Internet avec le lien et le code d'accès indiqués sur la lettre d'accompagnement



PRINCIPES

Comment participer à la consultation

Vous pouvez participer à la consultation sur l'avant-projet de constitution de plusieurs manières:

- en répondant aux questions, le cas échéant avec un commentaire dans les emplacements prévus sous chaque question;

et/ou

- en faisant vos commentaires sur l'avant-projet.

Si vous ne souhaitez pas répondre au questionnaire mais seulement exprimer une prise de position, veuillez cocher la case "sans avis" aux différentes questions.

Questionnaire

Remplir le questionnaire prend environ 15 minutes. Une seule réponse est possible par question. Les questions auxquelles il aura été donné plusieurs réponses ne pourront pas être prises en considération.

Prise de position sur l'avant-projet

Vous pouvez commenter l'avant-projet soit de manière générale, soit sur le(s) article(s) qui vous intéressent particulièrement. Vous pouvez utiliser pour cela la page prévue en fin de questionnaire ou répondre sur papier libre.

Identification

L'identification est obligatoire. Dans le cadre de cette consultation, seules les réponses dans lesquelles les informations personnelles auront été consignées seront prises en compte dans le dépouillement et l'analyse des questionnaires et des prises de position.

Confidentialité et anonymat pour les particuliers

Pour toutes les réponses qui auront été fournies à titre individuel, c'est-à-dire sans une claire mention d'une association ou d'une organisation, les informations consignées seront traitées de manière strictement confidentielle. L'anonymat des réponses individuelles est garanti. Aucun lien ne sera réalisé entre les données personnelles et les réponses. Les analyses de résultats seront réalisées de manière anonyme puisqu'il ne sera plus possible de mettre en relation les réponses au questionnaire ou les prises de position avec des données personnelles ou nominales.

Traitement des informations fournies par les associations ou les organisations

Pour toutes les réponses qui auront été fournies pour le compte d'associations ou d'organisations, c'est-à-dire avec une claire mention du nom de l'association ou de l'organisation, les informations consignées pourront être analysées et être mises en lien avec les associations ou organisations répondantes. Cependant, l'anonymat des réponses individuelles ou personnelles est strictement garanti.

Informations complémentaires

Le Secrétariat de l'Assemblée constituante se tient à votre disposition pour toute question sur la consultation au numéro de téléphone : 022 546 87 07. Les documents relatifs à la consultation sont à disposition sur le site internet www.ge.ch/constituante.



Préambule

1. La nouvelle constitution doit-elle commencer par un préambule (avant-propos qui mentionne les valeurs essentielles communes) ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Droits fondamentaux

2. Les droits fondamentaux (par exemple : liberté d'expression, droit au mariage, égalité) doivent-ils faire l'objet d'une énumération dans la nouvelle constitution genevoise ? (Certains droits figurent dans d'autres textes tels que la Constitution fédérale, la Convention européenne des droits de l'homme ou des traités internationaux.)

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Besoins fondamentaux

3. Les besoins fondamentaux (par exemple : les soins, l'éducation, les conditions minimales d'existence) doivent-ils être : *(1 seule réponse possible)*

1 ☐ des tâches de l'Etat

3 ☐ des tâches de l'Etat et des droits garantis aux individus

2 ☐ des droits garantis aux individus

4 ☐ ni l'un ni l'autre

5 ☐ sans avis

Commentaire éventuel.....

.....

Droits politiques des étrangers

4. La constitution actuelle et l'avant-projet octroient le droit de vote au niveau communal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans. Quel est votre avis ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

5. L'avant-projet prévoit le droit d'éligibilité au niveau communal pour les étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans. Quel est votre avis ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

6. Le droit de vote au niveau cantonal doit-il être accordé aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

7. Le droit d'éligibilité au niveau cantonal doit-il être accordé aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....



Parité Femmes-Hommes

8. Le Grand Conseil et les conseils municipaux doivent-ils être composés à parité (le même nombre) de femmes et d'hommes ?

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| 1 ☐ Très favorable | 3 ☐ Défavorable | 5 ☐ Sans avis |
| 2 ☐ Favorable | 4 ☐ Très défavorable | |

Commentaire éventuel.....
.....

Initiative et référendum

9. Le nombre de signatures pour une initiative législative doit-il être : *(1 seule réponse possible)*

- | | |
|--|--|
| 1 ☐ inférieur à 7'000 | 3 ☐ de 10'000 (constitution actuelle) |
| 2 ☐ de 7'000 (avant-projet) | 4 ☐ supérieur à 10'000 |
| 5 ☐ sans avis | |

Commentaire éventuel.....
.....

10. Le nombre de signatures pour un référendum facultatif doit-il être : *(1 seule réponse possible)*

- | | |
|--|---|
| 1 ☐ inférieur à 5'000 | 3 ☐ de 7'000 (constitution actuelle) |
| 2 ☐ de 5'000 (avant-projet) | 4 ☐ supérieur à 7'000 |
| 5 ☐ sans avis | |

Commentaire éventuel.....
.....

Référendums obligatoires

11. L'avant-projet prévoit de remplacer les actuels référendums obligatoires en matière de logement et de fiscalité, par des référendums facultatifs demandés par 1'000 électeurs. Que pensez-vous de ce changement ?

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| 1 ☐ Très favorable | 3 ☐ Défavorable | 5 ☐ Sans avis |
| 2 ☐ Favorable | 4 ☐ Très défavorable | |

Commentaire éventuel.....
.....

Quorum

12. Quel est pour vous le nombre de suffrages nécessaires pour qu'un parti puisse siéger au Grand Conseil : *(1 seule réponse possible)*

- | | |
|---|--|
| 1 ☐ quorum inférieur à 7% | 3 ☐ quorum supérieur à 7% |
| 2 ☐ quorum de 7% (constitution actuelle et avant-projet) | 4 ☐ suppression du quorum |
| 5 ☐ sans avis | |

Commentaire éventuel.....
.....

Présidence du Conseil d'Etat

13. Un/Une même président(e) doit-il(elle) présider le Conseil d'Etat pour toute la durée de la législature, comme le prévoit l'avant-projet ?

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| 1 ☐ Très favorable | 3 ☐ Défavorable | 5 ☐ Sans avis |
| 2 ☐ Favorable | 4 ☐ Très défavorable | |

Commentaire éventuel.....
.....

Election du pouvoir judiciaire

14. Concernant l'élection des juges et du procureur général, faut-il que : *(1 seule réponse possible)*

- | |
|--|
| 1 ☐ l'élection des juges et du procureur général soit faite par le peuple (constitution actuelle et avant-projet) |
| 2 ☐ seule l'élection des juges soit faite par le Grand Conseil |
| 3 ☐ seule l'élection du procureur général soit faite par le Grand Conseil |
| 4 ☐ l'élection des juges et du procureur soit faite par le Grand Conseil |
| 5 ☐ sans avis |

Commentaire éventuel.....
.....



Comptes de l'Etat

15. Aujourd'hui, le contrôle des comptes de l'Etat est exercé par des organismes internes de l'Etat. L'avant-projet en propose le renforcement par un organisme externe et indépendant. Quel est votre avis ?

- 1 ☐ Très favorable 3 ☐ Défavorable 5 ☐ Sans avis
2 ☐ Favorable 4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....
.....

Coopération internationale à Genève

16. Le canton doit-il prendre des responsabilités accrues dans le soutien politique et financier à la Genève internationale, aux côtés de la Confédération ?

- 1 ☐ Très favorable 3 ☐ Défavorable 5 ☐ Sans avis
2 ☐ Favorable 4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....
.....

Région franco-valdo-genevoise

17. Dans le cadre de la région franco-valdo-genevoise (« projet d'agglomération »), le canton doit-il promouvoir la création d'une assemblée régionale démocratiquement élue ?

- 1 ☐ Très favorable 3 ☐ Défavorable 5 ☐ Sans avis
2 ☐ Favorable 4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....
.....

Communes

18. Quelle organisation territoriale du canton souhaitez-vous pour l'avenir : *(1 seule réponse possible)*

- 1 ☐ diviser les grandes communes du canton (p.ex. 50 communes)
2 ☐ maintenir la situation actuelle (45 communes)
3 ☐ inciter à la fusion ou au regroupement de communes (p.ex. 20 à 30 communes)
4 ☐ contraindre à la fusion ou au regroupement de communes (p.ex. 8 communes)
5 ☐ créer un canton-ville
6 ☐ sans avis

Commentaire éventuel.....
.....

19. Souhaitez-vous qu'à l'avenir les communes : *(1 seule réponse possible)*

- 1 ☐ aient plus de compétences par rapport au canton qu'actuellement
2 ☐ aient moins de compétences par rapport au canton qu'actuellement
3 ☐ conservent les mêmes compétences qu'actuellement
4 ☐ aient des compétences différenciées selon leur taille
5 ☐ sans avis

Commentaire éventuel.....
.....

20. Faut-il qu'à l'avenir le taux du centime additionnel (« impôt communal ») soit unifié pour l'ensemble des communes (et non comme actuellement fixé par chaque commune) ?

- 1 ☐ Très favorable 3 ☐ Défavorable 5 ☐ Sans avis
2 ☐ Favorable 4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....
.....

21. Les centimes additionnels (« impôt communal ») sont actuellement prélevés par le canton qui en répartit le produit entre la commune de domicile et la commune du lieu de travail. Souhaitez-vous qu'à l'avenir, cet impôt revienne : *(1 seule réponse possible)*

- 1 ☐ en partie à la commune de domicile et en partie à la commune du lieu de travail (situation actuelle)
2 ☐ seulement à la commune de domicile
3 ☐ seulement à la commune du lieu de travail
4 ☐ sans avis

Commentaire éventuel.....
.....



Energie nucléaire

22. La constitution actuelle prévoit que « les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci » (art. 160E al.5). Cette disposition doit-elle être remplacée par un article de l'avant-projet prévoyant la collaboration de l'Etat aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire ainsi que le recours au référendum obligatoire pour les mêmes domaines ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Logement

23. La constitution actuelle prévoit que « le droit au logement est garanti » (art. 10B constitution actuelle). Cette disposition doit-elle être remplacée par un article de l'avant-projet prévoyant que l'Etat prenne les mesures nécessaires afin que toute personne trouve un logement approprié à des conditions abordables. Que pensez-vous de ce changement ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Salaire parental

24. Faut-il encourager l'introduction du salaire parental à partir du deuxième enfant, comme le prévoit l'avant-projet ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Frein à l'endettement

25. L'avant-projet prévoit que, lorsque l'endettement du canton excède 12 % du produit cantonal brut, un budget de fonctionnement déficitaire doit recueillir une majorité des trois cinquièmes des députés du Grand Conseil pour être adopté. Quel est votre avis ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Mode de transport

26. L'avant-projet prévoit que la liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie. Quel est votre avis ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....

Gaz à effet de serre

27. L'Etat doit-il s'engager pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ?

1 ☐ Très favorable

3 ☐ Défavorable

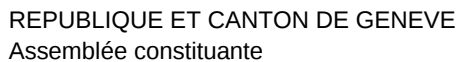
5 ☐ Sans avis

2 ☐ Favorable

4 ☐ Très défavorable

Commentaire éventuel.....

.....



1. Vos commentaires généraux.

[illegible]

Secrétariat : Case postale 3919 1211 Genève 3 • tél. 022 546 87 07, fax 022 546 87 01 • contact@constituante.ge.ch, www.ge.ch/constituante



Pour terminer, quelques informations personnelles pour le traitement statistique (facultatif)

28. Quel est votre sexe ?

- 1 ☐ Femme
2 ☐ Homme

29. Quel est votre âge ?

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| 1 ☐ 18-24 ans | 3 ☐ 35-44 ans | 5 ☐ 55-64 ans |
| 2 ☐ 25-34 ans | 4 ☐ 45-54 ans | 6 ☐ 65 ans et plus |

MERCI
pour votre collaboration !

Liste des institutions et associations participantes (n=310)

en gras = sollicitées (n=247)

en clair = spontanées (n=63)

** = sans remise de questionnaire*

1. Canton

Bureau des préposée-es à la protection des données et à la transparence (PPDT)

* Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP)

* Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

Cour des comptes

* Grand Conseil - Secrétariat général

Inspection cantonale des finances (ICF)

* Pouvoir judiciaire - Commission de gestion

2. Communes

Exécutif d'Aire-la-Ville

Exécutif d'Anières

Exécutif d'Avusy

Exécutif de Bardonnex

Exécutif de Bellevue

Exécutif de Cartigny

Exécutif de Chancy

Exécutif de Choulex

Exécutif de Collex-Bossy

Exécutif de Dardagny

Exécutif de Gy

Exécutif de Perly-Certoux

Exécutif de Puplinge

Exécutif de Troinex

* Association des communes genevoises (ACG)

Conseil administratif de Carouge

Conseil administratif de Chêne-Bougeries

Conseil administratif de Chêne-Bourg

Conseil administratif de Collonge-Bellerive

Conseil administratif de Cologny

Conseil administratif de Confignon

Conseil administratif de la Ville de Genève

Conseil administratif de Lancy

Conseil administratif de Plan-les-Ouates

* Conseil administratif de Satigny

* Conseil administratif de Versoix

Conseil administratif d'Onex

Conseil administratif du Grand-Saconnex

Conseil municipal d'Anières

Conseil municipal d'Avully

Conseil municipal de Bellevue

* Conseil municipal de Carouge

Conseil municipal de Chancy

* Conseil municipal de Chêne-Bougeries

Conseil municipal de Chêne-Bourg

Conseil municipal de Choulex

Conseil municipal de Collex-Bossy

Conseil municipal de Confignon

Conseil municipal de Genthod
Conseil municipal de Jussy
Conseil municipal de Laconnex
Conseil municipal de Perly-Certoux
Conseil municipal de Russin
Conseil municipal de Satigny
Conseil municipal de Troinex
Conseil municipal de Vernier

3. Région

- * Assemblée régionale de coopération (ARC)
- * Comité régional franco-genevois (CRFG)
- Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST)
- Mairie d'Annemasse
- Mairie de Ferney-Voltaire

4. Justice et sécurité

- * Conseil supérieur de la magistrature (CSM)
- Association des juristes progressistes (AJP)
- Association des Magistrats
- Association MédiationS
- * Ordre des avocats de Genève

5. Politique

Les Verts
Parlement des jeunes de Meyrin
Parti communiste genevois
Parti démocrate-chrétien (PDC)
Parti du travail (PdT)
Parti évangélique genevois
Parti libéral genevois
Parti radical genevois
Parti socialiste genevois
Union démocratique du centre (UDC)
Vert'libéraux Genève
"Femmes" de l'UDC Genève
Association Grupo-Uni-Horpa
Association libérale Chêne-Bourg
Les Radicales du canton de Genève
Parti socialiste genevois - section Chêne-Bougeries

6. Economie

- Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC-Genève)
Basic Income Earth Network Switzerland (BIEN-CH)
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Chambre de l'économie sociale et solidaire - APRES-GE
Fédération des entreprises romandes (FER)
- * Fédération romande des consommateurs - Section Genève (FRC)
 - Hotel & Gastro union romandie
 - Société des hôteliers de Genève
 - Trade Club de Genève
 - Union des associations patronales genevoises (UAPG)

Union industrielle genevoise (UIG)

Association des quincaillers suisses - section Genève

Association genevoise des décorateurs d'intérieur et courtèpointières (AGDI)

Association genevoise des détaillants en textiles (AGDT)

Association genevoise des entreprises d'entretien des textiles (AGETEX)

Association genevoise des fabricants d'articles en cuir

Association genevoise des fabricants et grossistes en textile et accessoires

Association genevoise des ingénieurs (ASI)

Association genevoise des marchands de chaussures et maroquinièrs

Association patronale de la corporation genevoise des banquiers privés

Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et

* des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)

Comité Halte aux déficits (HaD)

Fédération du commerce genevois (FCG)

Fédération économique du centre-ville Genève

G[e]avance

Groupement des banquiers privés genevois

Union genevoise des marbriers

7. Construction et logement

Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG)

* **Association suisse des locataires (ASLOCA) Genève**

Chambre genevoise immobilière (CGI)

* **Commission admin. des fondations immobilières de droit public (CAFI)**

Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

* **Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG)**

* **Pôle "logement" de la Fédération associative genevoise**

Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL)

Société suisse des entrepreneurs (SSE) - Section de Genève

Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI)

Association Agro-quartiers autogérés (AQA)

* Association genevoise des fournisseurs de la construction

Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles de Genève (APGCI)

8. Transports, communications, énergie

* **Association "FEU VERT"**

Association transports et environnement (ATE) - Section Genève

Coordination transports et déplacements (CTD)

Groupement transports et économie (GTE)

Services industriels de Genève (SIG)

* **Association suisse des transports routiers (ASTAG)**

Touring Club Suisse - section genevoise (TCS)

Transports publics genevois (TPG)

* **Union genevoise des carrossiers (UGC)**

* Association genevoise des entreprises de déménagement (AGED)

* Association genevoise des entreprises de transport (AGET)

* Association genevoise pour une politique rationnelle de l'énergie (Genève-Energie)

Automobile club de Suisse (ACS)

* Communauté tarifaire franco-valdo-genevoise UNIRESO

Pro Velo

9. Agriculture, élevage, animaux domestiques

AgriGenève

Ligue suisse contre la vivisection et pour les droits de l'animal (LSCV)

Société féline genevoise

Société genevoise des vétérinaires

* Société genevoise pour la protection des animaux (SGPA)

Syndicat genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge

Uniterre-Genève

Fédération cynégétique genevoise

Fédération genevoise des jardins familiaux

10. Environnement

Association des voisins de l'usine des Cheneviers (AVUC)

Association EcoAttitude

Association Ecoquartiers-genève

Contratom

* Coordination "Energie"

Groupelement des entreprises genevoises d'extraction de gravier (GED)

* Les Recycleurs Genevois

Noé 21

* Pro Natura Genève

WWF - Section Genève

11. Syndicats et groupements de travailleurs

Association de défense des travailleuses et travailleurs (ADETRA)

* Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Cartel TPG - SEV (Syndicat du personnel des transports)

Commission du personnel de l'Hospice général

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Groupelement Unis pour servir

* Syndicat interprofessionnel (SYNA)

* Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT)

Syndicat suisse des mass média - Groupe Genève (SSM)

Transfair

12. Education, formation, science, culture et patrimoine

Association Défense du français

Association des directeurs de l'enseign. second. postobl. (ADESPO)

* Association genevoise des écoles privées (AGEP)

Association Lire et Ecrire - Genève

Association pour le patrimoine industriel (API)

Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF - OFPC)

Conservatoire de musique de Genève

Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre

* Former sans exclure

Groupelement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP)

* Hautes écoles spécialisées (HES-SO) Genève

Institut de formation des adultes - Genève (IFAGE)

Institut national genevois (ING)

Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC)

Union des espaces culturels autogérés (UECA)

*** Université de Genève**

Université ouvrière de Genève (UOG)

Université populaire du canton de Genève (UPCGe)

Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU)

Orientation animation socioculturelle de la Haute école de travail social de Genève

Presse - Le Courrier

13. Santé et Handicap

*** Association des médecins du canton de Genève (AMG)**

Association genevoise de prévention des accidents par morsure de chiens

Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU)

Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA)

*** Association Stop Suicide**

Association suisse des infirmières-infirmiers (ASI) - section Genève

Croix-Bleue genevoise

EPH - Fondation Aigues-Vertes

Fédération genevoise des associations de personnes handicapées (FéGAPH)

Fédération genevoise des EMS (FEGEMS)

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) Section Genève

Fédération suisse des sourds (FSS)

Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

Groupe sida Genève

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (Insieme-Genève)

PharmaGenève

*** Physio Genève**

Pro Infirmis Genève

TED-Autisme

Commission Santé de l'UNI3

14. Social, famille, aînés

Armée du Salut - Hôtel Bel'Espérance

Aspasie

Association des familles monoparentales (AFM)

Association des gestionnaires de famille (HESTIA)

Association des membres pensionnés de l'instruction publ. et de l'adm. (AMPIA)

Association Dialogai

Association Ecole des parents

Association genevoise des organismes d'éducation et de rééducation (AGOER-INSOS)

Association Lestime

Association Parole

Association pour le Bateau Genève

Association Viol-secours

*** AVIVO**

Caritas Genève

Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)

Centre social protestant-Genève (CSP)

Commission cantonale de la famille

Commission consultative des aînés (Plate-forme des associations des aînés de Genève)

*** Conseil des Anciens de Genève (CdA)**

EPH - Centre-Espoir (Armée du Salut)

Fédération d'associations privées d'action sociale (FARGO)

Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales - Couple et Famille

Fédération genevoise des associations LGBT

Femmes pour la parité
FIAN Suisse - Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir
F-Information
Hospice général
Intégration pour tous (IPT)
Le Caré (Caritas)

- * Mouvement populaire des familles (MPF)
- Oeuvre suisse d'entraide ouvrière Genève (OSEO)
- Réalise
- Regroupement d'associations privées (RAP)
- Service social israélite
- Voie F
- Association 360
- Association Père pour toujours
- Avenir ensemble
- * Fédération associative genevoise (FAGE)
- Fondation pour l'expression associative (FEA)
- Le Gai Savoir
- Marche mondiale des femmes
- Think out

15. Jeunes, sports, loisirs, quartiers

- Association des habitants des Pâquis (SURVAP)
Association genevoise des sports (AGS)
- * Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR)
 - Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)
 - * Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)
 - Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)
 - Pro Juventute
 - L'Usine
 - Le Zoo
 - * Maison de quartier de Champel

16. Paix, droits humains, étrangers, intégration

- APRED
Association des Chiliens résidents à Genève
Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix (EIP)
Association solidarité femmes africaines de Genève (ASFAG)
Camarada
Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP)
Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI)
Elisa-Asile
Femmes pour la paix - Genève
Graines de Paix
Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen
- * Groupe quaker de Genève
 - Maison Kultura
 - Pôle de compétence "Paix et droits fondamentaux" de la Fédération associative genevoise
 - Association pour la promotion de la communication pacifique et non violente
 - Eirene Suisse
 - * ViVRe

17. International

Fédération genevoise de coopération (FGC)

Fondation pour Genève

Fonds d'aide internationale au développement (FAID)

Mandat International

Association de soutien au centre écologique Albert Schweitzer

* Association genevoise des magasins du monde

Association Graine de Baobab

Association Kallpa-Genève

Commission tiers-monde - Eglise protestante

Commission tiers-monde de l'Eglise catholique (COTMEC)

* Genève Tiers-Monde (GeTM)

La Florida-Pérou

Terre des Hommes Suisse

18. Ethique et religion

Association du centre védantique

Communauté des bahà'is de Genève

Communauté israélite de Genève

Communauté Zen Bouddhiste

Eglise catholique romaine

Eglise évangélique libre de Genève

Eglise protestante de Genève - Conseil du Consistoire

Evangelisch-Lutherische Kirche

Groupe citoyen "Culture religieuse et humaniste à l'école laïque"

Redeemed Christian Church of God (RCCG)

Réseau évangélique genevois (REG)

Union des organisations musulmanes de Genève (UOMG)

Association Ashoka

* Communauté de base de Chêne

Eglise catholique-chrétienne de Genève

Eglise protestante de Genève - Groupe de réflexion

19. Experts

Andreas Auer

Bernhard Sträuli

Jean-Bernard Waeber

* **Jean-François Cavin**

Marc Faessler

Michel Halpérin